

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université ABDERRAHMANE MIRA - Bejaia
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et commerciales
Département de science de gestion



En vue de l'obtention du diplôme de
Master en Management Economique des Territoires et
Entrepreneuriat

Soutenu le -- Juin 2013

THEME

**Etat des lieux de la gouvernance territoriale et son apport
sur le développement local : cas de la commune d'Akbou**

Mémoire présenté par : IDER Besma

Devant le jury :

Président : -----

Promoteur : Mr H. KHERBACHI

Examineur: -----



Promotion 2013

Remerciement

Au terme de mon travail, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Dieu tout puissant :

J'adresse mes vifs remerciements à mon respectueux promoteur

MC KHERBACH qui ma comblée avec son sérieux :

Je remercie MC NAÏF CHABANE pour sa précieuse aide

Je remercie l'ensemble du jury d'avoir accepté d'examiner mon travail :

*Enfin, j'exprime ma gratitude à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la
réalisation de ce document*

Merci à tous

Dédicaces

Ce modeste mémoire est dédié avant tout à mes chers parents

A mes grands parents

A ma sœur et mon frère

A mes amis (es)

Sommaire.

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Développement local : fondements et théories.....	7
Section 1 : Concepts de base	7
Section 2 : Les approches territoriales du développement local	18
Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local.....	26
Conclusion au premier chapitre.....	36
Chapitre II : Gouvernance territoriale : cadre conceptuel	38
Section 1 : Gouvernance / Gouvernance d'entreprise	38
Section 2 : La gouvernance territoriale (Locale)	53
Section 3 : Proximité et gouvernance territoriale	62
Conclusion au deuxième chapitre.....	70
Chapitre III : Présentation de l'enquête du terrain et analyse des résultats.....	72
Section 1 : Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon.....	72
Section 2 : Présentation de la commune d'Akbou.....	82
Section 3 : Analyse des informations et résultats de l'enquête	95
Conclusion au troisième chapitre	119
Conclusion générale	120
Bibliographie.....	124
Annexes	130
Liste des tableaux et figures	141
Liste des abréviations.....	144

Introduction générale.

Avec la globalisation de l'économie, la mondialisation accélérée des systèmes de production a largement participé à la remise en cause des stratégies traditionnelles de développement, en raison de leur incapacité à ouvrir la voie à une croissance régulière et durable. La mondialisation des échanges, sous l'emprise de la spéculation financière internationale, nous incite à un nouvel examen des questions économiques en général et celles du développement en particulier.

En effet, la mondialisation de la marchandise véhicule une nouvelle conception de la culture et de l'être, dans laquelle, l'avoir tend de plus en plus à prédominer. De support matériel et de cadre d'organisation social du travail humain, le marché est de plus en plus présenté comme une finalité, comme un ultime objectif et ne cesse de s'ouvrir à l'extérieur. Cette ouverture mondiale conduit à une favorisation des territoires les plus dynamiques et les plus créateurs de richesses et à la marginalisation des territoires les moins productifs, aboutissant de ce fait, à la concentration des richesses spatialement et socialement.

Afin de réduire cette disparité, les territoires se voient obligés de mobiliser des acteurs et valoriser ses ressources, en d'autre terme, se focaliser sur leur attractivité. En effet, les territoires qui gagnent plus sont ceux qui sont plus attractifs. Pour quelques économistes, la notion d'attractivité des territoires peut se voir comme une politique qui permet à un territoire de mettre en avant ses ressources et à les valoriser à l'égard des acteurs et notamment des investisseurs et ce, afin de les attirer à s'y implanter.

Cette politique d'attractivité se pratique à tous les échelons, internationaux, régionaux et locaux, en vue de capter les investissements capables de redynamiser les territoires. L'élaboration et la mise en œuvre de cette politique ont amené les collectivités territoriales à se doter d'une responsabilité de croissance économique et de développement et à s'attribuer comme mission la captation et l'accueil des investissements.

Cependant, l'accueil des investissements ne constitue pas toujours une solution pour le développement économique et l'amélioration du bien-être de la population du territoire, car les firmes cherchent seulement à maximiser leurs profits sans se soucier réellement du territoire. Elles le considèrent uniquement comme lieu d'implantation d'unités industrielles.

Pour résoudre ces problèmes dus à la captation des investissements, B. Pecqueur

propose « une fabrication des différences¹ », autrement dit, les acteurs doivent valoriser les ressources spécifiques du territoire. C'est l'introduction ou l'émergence d'une démarche de développement local qui repose sur l'aspect collectif et solidaire, en outre de sa fonction de création de valeur et permet de révéler au sein des territoires des « ressources cachées ».

Le développement local apparaît alors comme « *une expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales. Elle manifeste la volonté des habitudes d'une micro région à valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique* »². La valorisation des ressources du territoire implique la mobilisation de tous les acteurs. De ce fait, le développement local s'interprète comme une contribution et l'implication de l'ensemble des acteurs (institutions, autorités locales, citoyens et entreprises) d'une localité autour d'un projet collectif qui conduit à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur bien-être.

Le développement local est aussi perçu comme « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales dans un territoire à partir de la mobilisation de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, Il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles et fera d'un espace de proximité un espace de solidarité active* »³.

Il est alors clair que le développement local, apparu dans les années 1960-70 suite à la crise économique du fordisme, prend en considération la qualité des relations entre les acteurs du territoire et contribue à la production de nouvelles manœuvres en tenant compte de la multiplicité des acteurs en termes de rapports de force, de rôles et de pouvoir discrétionnaire. La réussite de tout projet de développement repose sur la définition claire de la qualité de ses relations, sinon aucun projet ne peut aboutir. Pour ce faire, des processus et mécanismes de régulation doivent être mis en place afin d'assurer la cohésion et la réussite du projet de développement local, en définissant les propriétés et les tâches de chaque acteur qui compose le territoire. Toutefois, pour réussir des projets de développement local, il doit y

¹ PECQUEUR Bernard (2002), « *le développement territorial comme préambule à l'économie sociale* », dans Les cahiers de l'économie sociale-N° 3 : Entreprendre autrement, « *Economie sociale et développement local* », Colloque franco-québécois, 9, 10 et 11 décembre 2002, Grenoble, cahier coordonné par DEMOUSTIER.

² GOUTTEBEL J.Y. (2003), « *Stratégies de développement territorial* », Economica, Paris, P.95.

³ GREFFE. X. « *Territoires en France : Les enjeux économiques de la décentralisation* ». Dans AMGHAR Malek (2009), « *Essai d'analyse de la contribution de la dynamique entrepreneuriale au développement du territoire : cas de Bordj Bou Arreridj* », Mémoire de Magister en Science de Gestion, Université Adeberrahmane Mira de Bejaia, P.48.

exister une structure territoriale qui gouverne l'ensemble des acteurs, qui veille au respect de la mise en œuvre de tout projet de développement local et qui assure l'existence d'une communication et d'une concertation entre les acteurs aboutissant à des arrangements favorables pour l'ensemble du territoire. C'est ainsi, qu'apparaît la notion de gouvernance territoriale comme « *l'ensemble des processus ou mécanismes institutionnels qui participent à la régulation locale du système économique territorial*⁴ » (Gilly et Perrat).

Dans ce présent travail, nous nous intéresserons à cette notion de gouvernance territoriale, car celle-ci est perçue comme condition nécessaire à la réussite et à l'aboutissement des projets de développement local. De plus, la gouvernance territoriale se trouve à la base de toute dynamique territoriale productive qui conduit à l'amélioration du bien-être des acteurs du territoire. Elle se caractérise également par l'existence d'une proximité géographique. En d'autre terme, les acteurs se trouvent sur un même territoire, partagent des ressources communes et ont des intérêts distincts.

La gouvernance territoriale se voit alors comme « *un processus de construction d'une compatibilité entre différentes proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif inédit – ou, plus largement, de la réalisation de projets locaux de développement se succédant et/ou se combinant dans la durée* »⁵. Ce processus explique alors, de manière générale, les différentes logiques d'acteurs proches géographiquement qui se concurrencent et/ou coopèrent sur un territoire.

On ajoute aussi que la gouvernance territoriale peut être définie de manière générale comme « *l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion à tous les niveaux, comprend des mécanismes, des processus, des relations et des institutions complexe par l'intermédiaires desquels les citoyens et les groupes notamment les plus*

⁴ BOUCHET Yannick, « *Dispositif d'intelligence économique territoriale & gouvernance Hybride* », dans : BERTACCHINI Yann (Sous la direction de), « *Intelligence territoriale: Le territoire dans tous ses états* », Collection *Les ETIC*, Presses Technologiques, Toulon, p. 241.

⁵ GILLY J.-P., PERRAT J. (2002), « *Développement local et coopération décentralisée : Entre gouvernance locale et régulation globale* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002, Tunisie, p. 6.

*démunis expriment leurs intérêts, exercent leurs droits et obligations*⁶ ». En outre, cette notion englobe la participation des acteurs du territoire, la responsabilisation et l'efficacité.

Aussi, la façon dont les acteurs se mettent en cohésion dans leurs activités ainsi que les relations qu'ils définissent influence le processus de développement local et influence ainsi, le processus de construction territoriale. C'est alors la capacité de ces acteurs à créer des synergies, des coopérations et des concertations, qui leur permettent de créer de nouvelles combinaisons de ressources productives propres à eux et guident le processus de développement du territoire qui conduit par la suite à l'aboutissement, plus rapide, des projets de développement local.

Problématique.

Il est intéressant de connaître l'état des lieux de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou, après la multiplicité des acteurs existant sur ce territoire qui comporte deux zones d'activité (la ZAC Taharracht et la zone industrielle). C'est dans cette thématique (gouvernance territoriale et développement local) que s'inscrit le présent travail. Il est également intéressant de se projeter dans la réalité pour constater l'implication effective ou non de la gouvernance territoriale dans la dynamique de développement local.

Tout au long de ce travail, la problématique principale que nous traiterons réside dans la détermination de l'état des lieux concernant la gouvernance territoriale et son apport au développement local dans la commune d'Akbou. Autrement dit, nous nous interrogerons sur la situation réelle des mécanismes de gouvernance territoriale dans la commune et les outils qui peuvent garantir le développement local.

Il est aussi demandé, dans ce travail, de traiter quelques problématiques subsidiaires (auxiliaires) qui ont une liaison avec la gouvernance territoriale et le développement local. Ces problématiques sont résumées dans les questions suivantes :

1)- Existe-il une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou ?

2)- Dans le cas où elle n'existe pas, quelles sont les raisons ou les entraves ?

⁶ Fond d'équipements des nations unis (FENU), « La décentralisation et la gouvernance locale en Afrique, compte rendu du symposium du cap, Afrique de sud, 26-30 Mars 2001, 157.p, dans D.Niang, « gouvernance locale, maîtrise d'ouvrages communale et stratégies de développement local au SENEGAL, 2005.

3)- La participation des acteurs locaux au processus de prise de décision, au processus de gouvernance territoriale est-elle une condition nécessaire pour le bon fonctionnement des projets de développement local ?

4)- Existe-il réellement une politique de concertation entre les différents acteurs de la commune ?

5)- Quel est le degré de coopération intercommunale à Akbou, si celle-ci existe ?

Hypothèses de travail.

Afin d'apporter des éléments de réponse, notre travail s'appuiera sur les hypothèses suivantes que nous tenterons de vérifier par la suite:

Hypothèse 1 : Il n'existe pas de gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou.

Hypothèse 2 : L'ensemble des acteurs de la commune d'Akbou ne participe pas au processus de prise de décision.

Hypothèse 3 : Il existe une concertation entre les différents acteurs de la commune.

Hypothèse 4 : Il existe une coopération intercommunale à Akbou.

Méthodologie.

La démarche que nous adopterons pour vérifier les hypothèses invoquées ci-dessus, consiste à effectuer une recherche bibliographique menant à une synthèse bibliographique sur le développement local et la gouvernance territoriale. Cette synthèse sera complétée par une étude de terrain qui confirmera ou infirmera nos hypothèses.

Notre synthèse bibliographique sera composée de deux chapitres. Le premier aura pour objet le développement local. Il visera à exposer les fondements et les théories construites afin de faciliter et d'explicitier les concepts de son évolution. Ce chapitre traitera, dans une première section les concepts clés concernant le développement local. Une deuxième section exposera les approches territoriales du développement local. La dernière section sera consacrée aux éléments qui renforcent le niveau local. Le second chapitre introduira le concept de gouvernance territoriale de façon à saisir les concepts liés au cadre théorique

mobilisé pour son traitement. Une première section débutera par une introduction à la gouvernance et la gouvernance d'entreprise et sera suivie d'un prolongement touchant à la proximité territoriale.

En ce qui concerne notre enquête de terrain, elle sera exposée dans le dernier chapitre dans lequel nos hypothèses seront examinées en termes de validité. Ce chapitre comptera une première section où sont présentée l'enquête de terrain et les caractéristiques de l'échantillon ayant servi à la collecte des informations. Une deuxième section sera consacrée à la présentation du territoire à étudier « **la commune d'Akbou** ». Une troisième et dernière section sera réservée à l'analyse des résultats, la confrontation effective de nos hypothèses sur le terrain en vue de leur confirmation ou infirmation et, elle présentera la synthèse des résultats de l'enquête

Chapitre 1

Développement local : fondements et théories

Introduction :

C'est à partir des années 1970, due à la crise économique des grands ensembles industriels et les disparités existant sur le territoire, que les modèles classiques construits à base d'une dimension spatiale passive sont remis en cause, et de nouvelles modalités de développement sont apparues afin de remplacer les anciennes en mettant l'accent sur la notion du « local ».

En effet, la notion du local se présente comme le lieu le plus proche de la réalité et des individus et serait ainsi le lieu de définition des besoins et de réalisation des actions. Les nouvelles approches du développement essaient de cerner et de mieux cadrer ce nouveau mode de développement qui émerge du local : « *le développement local* ». Ce dernier est apparu dans des conditions particulières et a un intérêt de plus en plus croissant vu la facette qu'il présente comme « *mode alternatif de développement* », qui vise à utiliser les initiatives locales comme moteur de développement.

Dans ce chapitre, la première section traitera des concepts de base du développement local et apportera le cadre théorique adéquat qui permet de mieux cerner et visualiser le concept. La seconde section aura trait à la présentation des principales théories et approches nouvelles de développement local qui permettront de combiner entre les dynamiques de développement et le territoire en question. Enfin, la troisième section présentera les éléments qui soutiennent et renforcent le développement local.

Section 1 : Concepts de base.

Dans cette section, nous exposons le cadre conceptuel concernant le développement local afin de mieux comprendre cette notion.

1- Emergence du concept.

Le développement local est un concept qui est apparu, premièrement, dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadres d'analyses et d'interventions pour venir à la rescousse des économies européennes en proie à

des difficultés. Le développement local s'exerce sur un espace déjà, constitué ou à constituer, considéré comme territoire réduit. Le concept est né en France dans les années 1950 à partir d'une prise de conscience que les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques ne pouvaient s'appuyer que sur une mobilisation des volontés locales. FRIEDMAN et STÖHN parlaient alors de « développement endogène »¹. A travers une approche volontariste axée sur un territoire restreint, ils concevaient le développement local comme une démarche partant du bas (d'où l'appellation développement par le bas), privilégiant les ressources endogènes ou locales. De même, on parle de développement communautaire tout en insistant et en mettant en exergue les initiatives populaires.

D'autres auteurs situent l'émergence du concept dans les années 1970. Mais, il faut retenir que, l'idée de développement local est apparue en réaction aux modèles d'analyse traditionnels (modèle de la base économique, pôle de développement...), et aux politiques régionales axées sur les subventions pour l'implantation d'entreprises. Dès lors, il a fallu imaginer des moyens qui permettraient de miser sur les entreprises locales et sur l'esprit d'entreprise, ainsi que sur les capacités d'innovation du milieu afin de créer ou de renforcer les avantages comparatifs d'une localité, d'en assurer le développement². Le développement local apparaît ainsi comme « un modèle alternatif » de développement décliné dans la littérature sous le vocable de « développement endogène », de « développement par le bas » ou encore de « développement communautaire ».

Le mot « local » accolé à celui de « développement » est lourd de signification. Le « local » repose sur la notion de territoire ouvrant ainsi la voie à la discussion sur les échelles de pertinence d'un territoire. Le niveau local correspond, le plus souvent à une zone d'économie locale formée par une ou des villes et leurs hinterlands ruraux. Cette discussion est alimentée par la dimension du mot territoire et de la représentation que les sociétés humaines en ont. Le territoire peut être : *«Le résultat d'un découpage administratif, parfois arbitraire, sans correspondance avec la géographie humaine ; - il peut coïncider avec l'espace vécu, - ou tout simplement être le champ d'action autour d'un ensemble d'acteurs de*

¹ Katalyn KOLOSZY, (1996-2001) : « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept, Horizon local. <http://w.w.w. globenet.org/horizon-local/>. (Document en ligne).

² Marie POLEZE et Richard SHEARMURE, (2005), Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique, Economica, Paris, 376 pages. (Page 183).

du développement. *Quant au mot développement, il est souvent perçu comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme* ». Vu sous l'angle du « local », le développement signifie la durée qui doit marquer toute action de développement et l'espace, c'est à dire le territoire local concerné par cette démarche.

2- Définition du développement local.

Bernard Pecqueur définit le développement local comme *« une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes, pour valoriser les ressources dont ils disposent »*³, Pecqueur met l'accent sur l'efficacité et le rôle des relations non marchandes entre les hommes d'un même territoire à créer une sorte de mobilisation et de sensibilisation, de ces hommes, pour la valorisation des richesses dont ils disposent, tandis que Guigou J.L considère *« le développement local comme l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »*⁴.

Le développement local est perçu comme *« la mise en œuvre le plus souvent, mais plus exclusivement, dans un cadre de coopération communale, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement, généralement initié par les élus locaux, un processus du développement local s'élabore à partir d'une concertation large entre de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrages commune »*⁵.

La définition la plus originale du développement locale est celle avancée par Greffe. X qui stipule que *« le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement*

³ B. Pecqueur, *« Le développement local: mode ou modèle »*, Paris, Ed. Syros Alternative, 1991.

⁴ Guigou J.L *« le développement local : espoirs et freins »* colloque à Poitiers sur le thème du développement local, p3

⁵ Définition donnée par le DATAR cité par J.L Guigou dans sa communication lors d'un colloque de Poitiers en 1983, p3.

intégrant ses composantes économiques, sociales, et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »⁶.

Pour d'autres, il s'agit plutôt « d'une démarche de développement territorial global, c'est-à-dire incluant des aspects économiques, sociales, culturelles, politiques, favorisant le développement endogène, mobilisant l'ensemble des moyens humains et financiers qui y concourent en assurant leur convergence »⁷.

Le développement local peut s'interpréter comme « *un processus émergent, endogène. Il est celui qui émerge des initiatives et du dynamisme des communautés locales. Il valorise aussi parfois des pratiques très imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales et, il suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'esprit d'entreprise, (...), comme phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autre, l'entrepreneuriat et les PME locales privées ou collectives comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources. En mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité et la solidarité, le développement local implique un changement dans la culture du développement.* »⁸.

Toujours dans la vision du développement local comme processus, une autre appréhension le voit comme « *un processus consistant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire. Autrement dit, c'est un processus qui vise à la participation des acteurs avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des habitants d'une zone déterminée.* »⁹.

Nous pouvons retenir que le développement local est une notion vague et globale, mais surtout porteuse d'avenir pour beaucoup de territoires. Tel que nous l'avons constaté à travers ces différentes définitions, le concept de développement local recouvre des expériences diverses, chacune mettant l'accent sur un élément déterminé. Cependant, certains éléments se dégagent pour éclaircir davantage ce concept. En effet, le développement local

⁶ Greffé. X, territoire de franc, les enjeux économique de la décentralisation, paris, Economica, 1984, p146.

⁷ Développement local et politiques d'aménagement du territoire, rapport du conseil économique et social, 1998, les éditions des journaux officiels, pII-7.

⁸ PREVOST Paul, « *Le développement local : contexte et définition* », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p. 21.

⁹ SEBAHARA Pamphile (2000), « *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local : expériences d'une commune du Burkina Faso* », Document de réflexion ECDPM n°21, novembre 2000, p. 10.

préconise un *retour à la petite dimension* (donnant un rôle clé aux PME-PMI dans le processus de développement), et traduit la revendication des spécificités politiques, sociales et culturelles propres à chaque territoire et la volonté de chercher dans ces spécificités un potentiel de créativité individuelle et collective et d'intensification de la ressource humaine. Nous constatons aussi l'accent mis sur les phénomènes de *solidarité*, de *volonté collective* et de *mobilisation sociale* (nécessaires pour le déclenchement du processus de développement), mais également le caractère *non-reproductible* du développement local.

Au final, le développement local peut se voir tel que nous l'avons noté en haut comme un mode alternatif de développement reposant sur les forces locales (naturelles et humaines). Il n'est ni un mode, synonyme de tendance conjoncturelle, ni un modèle unique exportable et labellisé, mais plutôt « *un processus de transformation sociale dans lequel interviennent et s'imbriquent des facteurs économiques, culturels, politiques, écologiques, etc.* »¹⁰, ou encore un processus où interviennent des facteurs de diverses natures en vue de l'exploitation des ressources locales.

3- Les composantes du développement local.

Le processus du développement local se base sur une volonté collective et une capacité commune de valoriser les ressources locales humaines et naturelles. Il implique également la participation active, concertée et coordonnée de divers éléments en vue de créer la dynamique de développement. Il incombe alors de bien repérer chaque composante afin de pouvoir maîtriser le processus. Belattaf. M et Idir. A. (2006) retiennent cinq facteurs principaux :

3.1. Le territoire.

Selon Lorthiois J. (1996), « *est un espace physique dont les limites sont définies par des critères géographiques, administratifs, historiques, économiques, humains, ... (...). Tout projet de développement fait référence à un territoire, mais en lui donnant généralement une définition restrictive, purement administrative ou géographique : on voudrait appuyer une dynamique (le développement) sur une notion essentiellement statique. Or le territoire doit être considéré comme un facteur vivant, flexible.* »¹¹. Le territoire doit être un lieu

¹⁰ PECQUEUR B. (1989), « *le développement local, mode ou modèle* », Syros Alternatives, Paris, pp. p. 18.

¹¹ LORTHIOIS J. (1996), « *Le diagnostic local des ressources* », ASDIC-Editions W. Dans BELATTAF. M et IDIR. A. (2006), « *le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques* », université de Bejaia, communication au colloque international : « *Articulation Espace-local-Espace mondial* », Bejaia 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaia, Laboratoire Recherche et Développement, p. 12.

d'articulation des multiples volontés des groupes sociaux qui l'occupent, tout comme il doit être le lieu de concertation entre acteurs qui renforcent les initiatives de développement local. Claude Courlet (2001), note que « *le territoire apparaît comme une construction collective, à la fois produit et condition de processus de production de ressources spécifiques* »¹². Ces ressources vont être exploitées par les acteurs pour lancer la dynamique de production locale. Il ajoute que le territoire doit être « *l'émanation d'une logique de l'action collective qui s'incarne dans des institutions sociales qui produisent des normes* »¹³. Autrement dit, une instance de régulation et de coordination des actions collectives propres au développement local doit exister.

Enfin, « *Le territoire représente le point d'ancrage du développement local, en plus d'en fournir les ressources, il regroupe les acteurs qui partagent certaines formes d'identités de même qu'une dynamique particulière* »¹⁴. Le GRAP (Groupe de Recherche en Administration Publique), note que « *Le territoire est tout simplement un substrat qui supporte le processus de développement* »¹⁵. Ici, l'ancrage territorial fait référence aux dimensions¹⁶ du territoire qui sont d'ordre identitaire (le territoire a une identité propre à lui : un nom, des limites, une histoire, des acteurs,...), matérielle (le territoire possède des caractéristiques naturelles, des ressources,...) et organisationnelle (le territoire possède une organisation des acteurs sociaux et institutionnels : des rapports hiérarchiques, ou de même catégorie). Cependant, le territoire n'est pas donné (il n'existe pas partout), il faut le construire. C'est notamment ce que notent Ferguène A. et Banat R. (2009)¹⁷, mais aussi, celui-ci peut servir de support à plusieurs processus de développement.

¹² COURLET Claude (2001), « *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique* », L'Harmattan, Paris, p. 34.

¹³ Ibidem, p. 34.

¹⁴ BONNER Frédérick (2006), « *Le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska* », Mémoire présenté à la faculté d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences en Géographie, Département de géographie, Faculté des arts et des Sciences, Université de Montréal, janvier 2006, p. 15.

¹⁵ GAGNON Jacques (sous la direction de), PREVOST Paul et al (2003), « *Valorisation des expériences de développement local en Haïti* », annexe 7 Développement local, Groupe de recherche en administration publique et management international (GRAP) / Chaire J.W. McConnell de développement local, Université de Sherbrooke, septembre 2003, p. 9.

¹⁶ BONNER Frédérick (2006), « *Le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska* », Mémoire présenté à la faculté d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences en Géographie, Département de géographie, Faculté des arts et des Sciences, Université de Montréal, janvier 2006, p. 15.

¹⁷ FERGUENE A., BANAT R. (2009), « *Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en Syrie* », Revue d'Economie Régionale et Urbaine N°4, 2009, pp. 684-685.

3. 2. Les acteurs.

Il existe plusieurs acteurs sur le territoire qui se différencient tant sur les plans économique et social que sur les logiques adoptées. Sur ce point, Lorthiois¹⁸ (1996) considère trois types d'acteurs sur le territoire :

- a) **Les acteurs institutionnels.** Ce sont tous les acteurs ayant un pouvoir légitime et élus démocratiquement. Autrement dit, l'ensemble des acteurs relevant des collectivités, qu'elles soient centrales, déconcentrées ou décentralisées. Ils regroupent l'Etat et ses structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics.
- b) **La communauté.** Elle regroupe l'ensemble des individus vivant et agissant sur un territoire donné, et partageant des valeurs, des normes, des responsabilités, des handicaps, des chances, des relations avec leur environnement, et les mêmes problèmes. En d'autres mots, la communauté est « *un regroupement organisé sur un territoire naturellement et historiquement constitué.* »¹⁹. Elle est composée de valeurs, de personnes, d'institutions, d'entreprises, d'activités et de ressources qui se caractérisent par une cohérence économique et sociale constituant les fondements et les dynamiques de développement local.
- c) **Les acteurs économiques.** Ils désignent l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs économiques du territoire qui ont un rôle déterminant dans la dynamique économique locale en l'influençant par leur production, leurs investissements, leurs services ainsi que leur consommation, mais également, ils correspondent à l'ensemble des banques et les bailleurs de fonds car ils participent au financement des investissements, à la création des projets et contribuent, de ce fait, à la création d'emplois et à la valorisation des ressources locales.

¹⁸ LORTHIOIS J. (1996), op cit, dans BELATTAF. M et IDIR. A. (2006), « *Le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques* », Communication au colloque international : « *Articulation Espace-local-Espace mondial* », Bejaia 21 et 22 juin, Université de Bejaïa, Laboratoire Recherche et Développement, p.12.

¹⁹ PREVOST Paul, « *Le développement local : contexte et définition* », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p.18.

3. 3. Un processus de sensibilisation des acteurs.

L'élaboration d'une stratégie efficace de développement local implique la participation de l'ensemble des acteurs au projet de développement et leur mobilisation. Cette dernière peut se traduire à travers deux pratiques :

- *La mise en place d'un partenariat* ne signifie pas uniquement une simple concertation en vue d'harmoniser les actions. Elle exprime une volonté collective d'agir ensemble en vue de créer de nouvelles pratiques, de nouvelles actions. Le partenariat permet de réduire le cloisonnement entre les acteurs et de faire ressortir beaucoup plus les complémentarités entre eux. Il permet surtout d'allier les approches transversales (acteurs du même secteur et niveau) et verticales (acteurs de différents secteurs et niveaux).

- *La participation active de la population* doit émerger avec le processus de développement local. Elle doit l'accompagner tout au long des différentes phases, du diagnostic à l'évaluation des actions, en passant par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet. Cette participation est d'autant plus importante qu'il existe au sein du territoire une démocratie participative. Cette dernière est le complément de la démocratie représentative qui est déterminée notamment par le degré de décentralisation existante. Elle contribue à entretenir le système d'échange d'idées et de débat sur le territoire, qui débouche sur la connaissance des attentes des acteurs et la proposition de solutions.

3. 4. Un croisement des logiques économiques, sociales et politiques.

Le projet de développement local naît à partir de l'association de trois approches : économique, sociale et politique. Ceci s'explique, d'une part, par la multiplicité des acteurs participant au projet, et par conséquent, la multiplicité des dimensions et des visions. D'autre part, ce croisement de logiques reflète le caractère global du développement qui nécessite d'allier les approches transversales et complémentaires (horizontales et verticales). Le croisement de logiques s'illustre notamment par :

1. L'association des compétences des différents acteurs (compétences économiques, sociales et politiques) et la synergie de leurs actions.

2. La prise en compte d'une approche de fonctionnement systémique, autrement dit, la considération du territoire comme un système composé de plusieurs sous-systèmes (sous-système économique, sous-système social et sous-système politique) dont il faut appréhender les interrelations et interdépendances.

3. Enfin, la valorisation des complémentarités entre les actions provenant des niveaux national, régional et local, et provenant des différents secteurs (éducation, santé, industrie, agriculture, tourisme,...).

3. 5. L'articulation du local à son environnement.

Le local est perçu comme étant « l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises - et en particulier les petites - se créent et se développent ». Bien évidemment, cet environnement comporte, en plus des entreprises, d'autres acteurs (institutions publiques, administrations, population, associations,...). L'environnement immédiat, en l'occurrence le local, se trouve ainsi situé dans un environnement global, plus grand, qui l'englobe, et avec lequel il entretient des relations particulières. Au niveau local, ces relations sont de deux ordres : internes et externes. Les relations internes à l'environnement local représentent les relations qu'entretiennent les acteurs du territoire entre eux. Autrement dit, ce sont des relations « exclusivement internes » au territoire qui entretiennent sa cohésion et sa solidarité. Ces différentes relations internes peuvent se constituer en microprojets de développement à différentes échelles : quartier, ville,... Les relations externes à l'environnement local concernent les relations entre territoires. C'est ici que s'appréhende le local par rapport au global dans lequel il est contenu avec d'autres territoires. Ces relations se traduisent par une coopération intercommunale, c'est-à-dire, une coopération décentralisée²⁰ et de partenariat. Cette coopération permet de développer un système d'échange très intense dont les résultats peuvent être plus que proportionnels aux efforts. Elle mobilise tous les acteurs partageant les mêmes préoccupations et les mêmes visions. Le fruit de ces relations extra-locales peut se traduire également par un ancrage territorial des acteurs.

²⁰ BELATTAF. M et IDIR. A. (2006), op cit, p. 14.

4- Les modes de développement local.

Nous présentons ci-dessous les différents types de proximités : l'agglomération, la spécialisation et la spécification.

4.1. L'agglomération.

Ce type de développement territorial (local) résulte de l'existence d'une proximité géographique unique. Aucune des deux autres formes de proximité (organisationnelle et institutionnelle) n'est observée sur le territoire. Selon J-P. Gilly et J. Perrat (2004), l'agglomération fait référence à « *une concentration spatiale d'activités économiques hétérogènes, ne présentant pas a priori de complémentarités* »²¹. La seule motivation à cette concentration, dénuée d'interactions entre ses membres, est l'existence d'économies externes. Il s'agit principalement d'économies pécuniaires résultant de la concentration d'activités et de personnes qui se répercutent directement sur les prix des facteurs de production. Le processus d'agglomération se caractérise par la non existence d'une logique industrielle déterminée ni même d'une dynamique productive systémique. Ceci est le résultat de l'absence d'interactions entre les membres de l'agglomération. Par conséquent, les mécanismes de gouvernance prévalant ici sont extrêmement simples et relèvent le plus souvent des politiques publiques. Comme le notent J-B. Zimmermann et al (1998), « *Il n'est donc pas possible de résumer l'évolution du tissu économique local à un mode de coordination émergeant ou établi entre les acteurs publics et privés. Les décisions des agents productifs sont principalement guidées par leurs propres intérêts et si un minimum de règles sont nécessaires, ils se contentent généralement d'y adhérer et ne sont pas des agents actifs d'une construction institutionnelle* »²².

4.2. La spécialisation.

Ce processus est beaucoup plus avancé que celui de l'agglomération. Il se fonde sur une structure organisationnelle forte du tissu économique local dominé par une activité industrielle ou un produit (J-P. Gilly et J. Perrat, 2004, p. 96). La spécialisation est dominée par l'existence de deux types de proximités : une proximité géographique créant des

²¹ GILLY J.-P., PERRAT J. (2004), p. 95. Et ZIMMERMANN J-B. et al (1998), « *Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires* », Revue d'Économie Régionale et Urbaine N°2, 1998, p. 4.

²² ZIMMERMANN J-B. et al (1998), ZIMMERMANN J-B. et al (1998), « *Construction territoriale et dynamiques productives* », Rapport d'étude pour le Commissariat Général du Plan, Convention d'études n° 18/1997, Paris.p. 4.

externalités pécuniaires et une proximité organisationnelle créant des externalités technologiques. Le processus de spécialisation est proche dans ce sens du district industriel que nous introduirons par la suite. Il existe, pour les deux formes, des liens industriels amont et/ou aval, des ressources spécifiques qui favorisent la concentration d'entreprises appartenant au même secteur ou produisant le même produit, et qui chercheraient à exploiter leur complémentarité en vue de s'engager dans des voies productives qu'elles n'auraient pu prendre toutes seules. Dans ce type de développement territorial, le partage de certaines structures de production ainsi que les relations entre acteurs, mettent en œuvre des mécanismes de coordination qui contribuent à créer un « bien public » (caractérisé par une non-rivalité et une non-excluabilité) liant les stratégies individuelles de chacun. Il peut exister au sein du territoire une entité dominante qui guiderait l'évolution, ou plus exactement « la trajectoire de développement » du territoire. La nature de cet acteur peut être publique ou privée, collective ou individuelle en fonction du type de gouvernance prédominant. Cependant, il faut remarquer que, contrairement à l'agglomération qui ne subit qu'en partie les influences en cas de changement externe, la spécialisation montre, quant à elle, sa vulnérabilité aux changements dont elle réagit en chaîne, et une certaine irréversibilité des choix effectués dans la construction de ressources spécifiques.

4.3. La spécification.

Le processus de spécification se caractérise par la présence simultanée des trois formes de proximités : géographique, organisationnelle et institutionnelle. Ce mode de développement permet, grâce à la proximité institutionnelle, une flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences tout en restant dans le contexte territorial. Dans la spécification, en plus de l'existence d'un partage de certaines structures et de certaines ressources, il existe au sein du territoire des institutions qui concourent à entretenir et à diffuser un même cadre de valeur, de croyances, et un même modèle de pensée entre les acteurs, et ce dans le but de garantir la capacité du territoire à s'adapter aux différents problèmes productifs auxquels il est confronté. Cette capacité se traduit par le redéploiement et la création de nouvelles ressources. Ce mode de développement repose alors sur la capacité du tissu territorial à rebondir sur de nouveaux problèmes productifs (J-B. Zimmermann et al, 1998). Par conséquent, il s'inscrit dans une perspective dynamique.

Toutefois, il est à signaler que les ressources, qui sont spécifiques et d'usage unique dans le processus de spécialisation, deviennent redéployables dans le processus de spécification dans d'autres contextes productifs. La forte présence institutionnelle sur le territoire favorise l'émergence de mécanismes de coordination qui assurent le bon fonctionnement du processus. Ces institutions renseignent alors sur les modes de gouvernance qui prévalent dans la spécification (publique ou privée).

Section 2 : Les approches territoriales du développement local.

Ce sont les nouvelles approches du développement local qui partent de la construction de nouvelles grilles d'analyse et prennent en considération l'introduction d'un élément nouveau, par rapport aux approches traditionnelles, qui a été longtemps dissimulé dans l'analyse économique.

Nous explorerons les différentes approches du développement territorial à savoir les approches du district industriel, des Systèmes Productifs Localisés (SPL), des milieux innovateurs et des clusters.

1- Le district industriel.

Becattini (1992) a défini le district industriel comme étant « *une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnements, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprises* »²³.

Cet auteur déduit que le district se compose de deux éléments très importants : une collectivité soudée par un système de valeurs culturelles partagées par tous et une population d'entreprises entretenant des relations de concurrence et de coopération. L'osmose entre ces deux éléments est une caractéristique essentielle du district.

²³ BECCATINI G. (1992), « *Le district marshallien : une notion socio-économique* », dans BENKO George et LIEPETZ Alain (sous la direction de).(1992), « *les régions qui gagnent, districts et réseaux : Les nouveaux paradigmes de la géographie économique* », Ed. Presses universitaires de France (PUF), Paris, pp.36-37.

La notion du district industriel est apparue avec Alfred Marshall(1898)²⁴ a montré que les gains de l'entreprise ne résultent pas seulement des économies d'échelles internes mais également des économies externes qui sont «*des économies qui ne tiennent pas seulement à la situation individuelle des différentes entreprises. Les plus importantes d'entre elles résultent du développement des branches d'industries corrélatives qui s'aident mutuellement les unes les autres* »²⁵.

Selon A. Marshall, les économies externes sont plus importantes que les économies internes «*les économies qui résultent d'une bonne organisation industrielle ne dépendent souvent que d'une faible mesure de ressources des entreprises individuelles. Ces économies internes, que chaque établissement doit à son organisation propre, sont souvent très peu importantes par rapport aux économies externes, qui résultent du progrès général du milieu industriel ; la situation d'une entreprise joue presque toujours un grand rôle pour déterminer la mesure dans laquelle cette entreprise peut tirer profits des économies externes* »²⁶.

L'analyse par district industriel montre que :

1-Le développement se déploie à partir d'un système d'interactions, la circulation d'informations, la production et la reproduction des valeurs qui caractérisent un mode de développement ;

2-Les facteurs critiques du développement sont enracinés dans la réalité sociale et ne sont pas facilement transférables à d'autres espaces ;

3-Le développement apparaît comme un processus social et non comme un processus technique ;

4-Le territoire est un facteur privilégié du développement puisqu'il inclue tous les facteurs, historiques, culturels et sociaux qui sont à la base d'un développement endogène et de la continuelle interaction entre la sphère économique et sociale.

²⁴ Alfred Marshall(1898), «principales of economics », traduction française de la 4^{ème} édition, Ed. Librairie du droit et de jurisprudence et Gordon Breach, Paris , p.525.

²⁵ Ibidem.

²⁶ Alfred Marshall, « principales of economics », op.cite, p.447.

Les principales²⁷ caractéristiques du district industriel sont :

a)- Présence d'une communauté locale. Celle-ci se caractérise par un système de valeurs et de pensées homogènes véhiculées par tout un corpus d'institutions et de règles (marché, entreprise, famille, école, autorités locales, associations,...). Cette communauté entretient des échanges permanents entre ses individus ainsi que leur entourage parce que selon Becattini « *une population vivant en vase clos ne pourrait fournir au district les comportements et les capacités variés dont il a besoin pour son développement* »²⁸.

b)- Une forte population d'entreprise. Ces entreprises sont concentrées dans un territoire géographiquement limité en se spécialisant dans une seule phase de processus de production spécifique au district.

c)- Une main-d'œuvre professionnelle et spécialisée. Le district industriel offre une variété d'activités professionnelles qui correspondent le mieux à chaque membre de la commune. Il se caractérise aussi, par une tendance intrinsèque à redéployer constamment ses ressources humaines dans le but d'améliorer sa compétitivité et sa productivité et ce, grâce aux renseignements qu'il tire sur les candidats à l'embauche qui y circulent.

d)- Le marché du district industriel. Pour le district, le prix n'est pas la variable déterminante des décisions des acheteurs. En plus du prix, le marché du district doit offrir de très amples renseignements complémentaires sur le produit. Le marché du district doit constituer un réseau de liens solides avec les autres marchés.

e)- Une concurrence intense et une information partagée sur le marché. La concurrence au sein du district est rude, mais le coût marketing du produit final est réduit, cela revient à la solidarité et à la circulation de l'information qu'offre son milieu social.

f)- Le district est un système adaptable. Le district s'adapte rapidement et facilement à l'évolution de la production.

g)- L'introduction de nouvelles technologies considérées comme processus interne. L'innovation technologique renforce l'organisation interne du district et améliore la position socioéconomique de celui-ci. Leur introduction apparaît ainsi comme une avancée sociale

²⁷ BECATTINI Giacomo (1992), op cit, dans BENKO G. et LIPIETZ A. (1992), op cit, pp. 36-52.

²⁸ Ibidem, p39.

réalisée grâce à une prise de conscience progressive de la part de l'ensemble des segments de l'activité industrielle et de toute la population.

h)- Son système de financement. Dans le district, les institutions financières doivent être prudentes pour assurer le bon fonctionnement du système de financement, car en cas d'imprudence, elles peuvent induire à des conséquences économiques néfastes et à des effets négatifs dans les chaînes de tout ce district.

i)- Les éléments qui dynamisent le district industriel. Le renouvellement et le dynamisme du district industriel se fait essentiellement par la maîtrise des coûts, le choix des sous-traitants n'est pas purement économique. Il repose aussi sur la volonté de garder ou non le contrôle sur la ou les phase(s) à externaliser du processus productif.

j)- Conscience, classes et localité. Dans un district, émerge l'appartenance à une classe sociale, tantôt de faire partie d'une communauté géographique. Mais le sentiment d'appartenance qui y prévaut est celui d'appartenir à la « communauté industrielle locale » qui est perçue comme la base de l'épanouissement individuel et familial sur lequel repose le district.

2- Les systèmes productifs locaux.

La notion du système productif local est apparue en France pour décrire le cas français qui connaît une dynamique positive de composition globale des territoires. Cette notion SPL se réfère aussi à l'économie régionale sur l'innovation. Elle est issue de la lignée des travaux sur les districts industriels. Elle partage ainsi certaines caractéristiques comme le regroupement de petites et moyennes entreprises, et le partage d'un même système de valeurs.

Claude Courlet (1994) définit le SPL comme « *une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises. Le métier industriel dominant n'exclut pas la possibilité de l'existence de plusieurs branches industrielles* »²⁹. La DATAR classe les SPL en quatre types :

²⁹ COURLET Claude, « Les systèmes productifs localisés », dans, « industrie, territoires et politiques publiques », sous la direction de Claude COURLET et Bernard SOULAGE, Ed. L'Harmattan, Paris 1994, pp.17-18.

1. Les SPL de type « district industriel italien » possèdent les mêmes caractéristiques que les districts industriels italiens : un nombre important de PME qui se base dans leurs activités sur un savoir-faire local, une culture et une histoire commune.

2. Dans les SPL technologique de type district technologique ou milieu innovateur, les entreprises sont hautement spécialisées dans des activités innovantes, liant des relations très denses entre elles, basées sur le partage d'une même culture technique.

3. Dans les SPL émergents et grappes de PME en émergence, les entreprises de ce type de SPL s'installent les uns à proximité des autres pour pouvoir bénéficier des échanges d'expérience nécessaire à leurs développements. L'objet central de cette coopération inter firmes est d'abord les ressources humaines avant de s'engager sur des objets plus importants pour la réalisation des SPL (stratégie, R&D).

4. Dans les systèmes des PME organisées autour de grandes entreprises, les PME sont organisées autour d'un ou plusieurs donneurs d'ordres. Leur apparition est favorisée par les politiques d'externalisation des activités menée par les grandes entreprises en vue d'acquies plus de flexibilité et de pouvoir répondre à une demande finale variable et différenciée. L'organisation de la production de l'industrie automobile française est un exemple de ce type de SPL où de multiples fournisseurs évoluent autour de grands constructeurs d'automobile.

3- L'approche des milieux innovateurs.

Cette approche est développée par des chercheurs du GREMI³⁰ (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs – Association Philippe AYDALOT). Elle interprète le développement local comme étant un effet des processus innovateurs et des synergies à l'œuvre sur un territoire donné. Selon cette approche, le milieu est conçu comme un ensemble de relations qu'entretiennent les acteurs d'un territoire donné et sont liées au contexte territorial qui les valorise. L'innovation n'apparaît plus comme un ensemble de paramètres techniques mais plutôt comme une « *vision plus territorialisée : l'innovation est alors la création d'un milieu (pour répondre à un défi ou un besoin local par l'utilisation de*

³⁰ FERGUENE A. (1999), « *Dynamiques territoriales et milieux innovateurs* », Cahiers du CREAD, N° 50, 4^{ème} trimestre, 1999.

l'expérience local)³¹, elle est le fruit de l'inventivité du milieu et répond au besoin de développement local, moyen que se donne une société pour progresser. Aussi avancée que soit l'innovation, elle ne peut réussir que si elle repose sur des éléments de continuité avec l'expérience acquise par le milieu » (AYDALOT, 1986)³².

Quivit.M a défini le milieu innovateur comme un « *mix de forme d'organisation qui structure les stratégies d'entreprises selon la double logique d'externalisation et d'intégration organiques. La particularité du milieu innovateur est de générer des processus organisationnels qui s'articulent sur ces deux logiques pour permettre la rencontre des formes d'organisations territorialisées et des réseaux extraterritoriaux. Le concept du milieu se réfère à des systèmes d'acteurs et à des structures appréhendées dans leurs interactions réciproques. La composante organisationnelle qui structure ces échanges est une variable essentielle à la compréhension des mécanismes qui constituent le milieu* »³³. On rajoute aussi que le milieu innovateur est une « *organisation territoriale ou prennent naissance les processus d'innovation. Il est considéré comme un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font, des transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources* »³⁴.

D.Maillat distingue quatre types de milieux qui ont des implications sur la politique de développement local. L'existence d'un milieu potentiellement innovant caractérisé par une forte interaction et un faible degré d'apprentissage. Il correspond aux districts industriels Marshalliens qui renferment un potentiel élevé d'innovation grâce à l'importance des interactions entre les petites entreprises du district, et cela en dépit de la faiblesse du degré d'apprentissage. L'existence d'un milieu innovateur qui réuni à la fois un degré élevé d'interaction et d'apprentissage, ce qui permet des innovations importantes. La classification des territoires, selon le degré d'interaction et le niveau d'innovation, peut servir comme outil de progression de la trajectoire des milieux innovateurs, et cela en impulsant les interactions et les apprentissages entre les firmes implantées sur un territoire donné. Dans le type

³¹ (AYDALOT Ph, 1985, p. 16) cité dans : PEYRACHE-GADEAU Véronique, « La contribution de Philippe Aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs », dans RERU N°3/1999, p. 627.

³² COURLET Claude, « les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », dans COURLET Claude et SOULAGE Bernard, 1994, « industrie, territoires et politiques publiques », Ed L'Harmattan, Paris, p.23.

³³ QUIVIN.M, cité par Denis MAILLAT, dans « comportements spatiaux et milieu innovateurs », Encyclopédie d'économie spatiale, Ed. Economica, p.256.

³⁴ Ibidem, p.260.

d'existence d'une innovation sans milieu, le milieu se caractérise par un faible niveau d'interaction et un degré élevé d'apprentissage qui engendre des innovations importantes. Les technopoles sont un exemple typique de ce cas. Dans le type d'inexistence d'un milieu et peu d'interactions, les processus d'innovation sont rares à cause de la faiblesse des interactions et des capacités d'apprentissage. Ce type de milieu correspond aux espaces territoriaux où sont implantées les grandes entreprises représenté par leurs succursales ou unités de production.

4- Les clusters.

A la fin des années 1980 et début des années 1990, un nouveau mode de concentration géographique des entreprises commence à prendre de l'ampleur un peu partout dans le monde. Des concentrations géographiques d'entreprises interconnectées que Michael Porter (1990) appellent « clusters », sont devenues des faits frappants et importants dans les analyses microéconomiques de la compétitivité des entreprises et du rôle de la localisation en termes d'avantages compétitifs.

Le concept de cluster a été défini par M. Porter comme « *une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes, d'industries connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent* »³⁵. D'autres définitions tentent de définir ce concept. Selon ROSENFLED, un cluster est une « *masse critique d'entreprises (suffisante pour attirer des services, des ressources et des fournisseurs spécialisés) ayant des relations systémiques fondées sur des complémentarités et des similarités, sur une étendue géographique limitée* »³⁶. Tandis que COOKE (2003) le considère comme une « *concentration géographique d'acteurs technologiques unis par des chaînes de valeur économique, évoluant dans un environnement bénéficiant d'infrastructures de soutien, partageant une stratégie commune et visant à attaquer un même marché* »³⁷.

³⁵ PORTER M. (1990). Cité dans : LARGIER Arnaud & al (2008), « *clusters mondiaux : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux* », Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France (IAURIF), Paris, P.10.

³⁶ LARGIER Arnaud & al. (2008), op cit, p.12.

³⁷ Ibidem.

Le cluster résulte de la présence et de la combinaison de certaines caractéristiques qui sont³⁸ :

1. *La présence de clients locaux.* Ces clients sont la source de la demande du cluster et se démarquent par leur exigence dans le choix des produits poussant ainsi les entreprises à innover en permanence, et obligeant ces dernières à répondre en quantité et en qualité à leurs besoins.

2. *La présence de fournisseurs locaux* spécialisés. Ces fournisseurs doivent satisfaire la demande des entreprises du cluster en termes de ressources notamment humaines et physiques, et de capital. Les ressources fournies comprennent également les infrastructures de toutes natures (de transport, administratives, d'information,...).

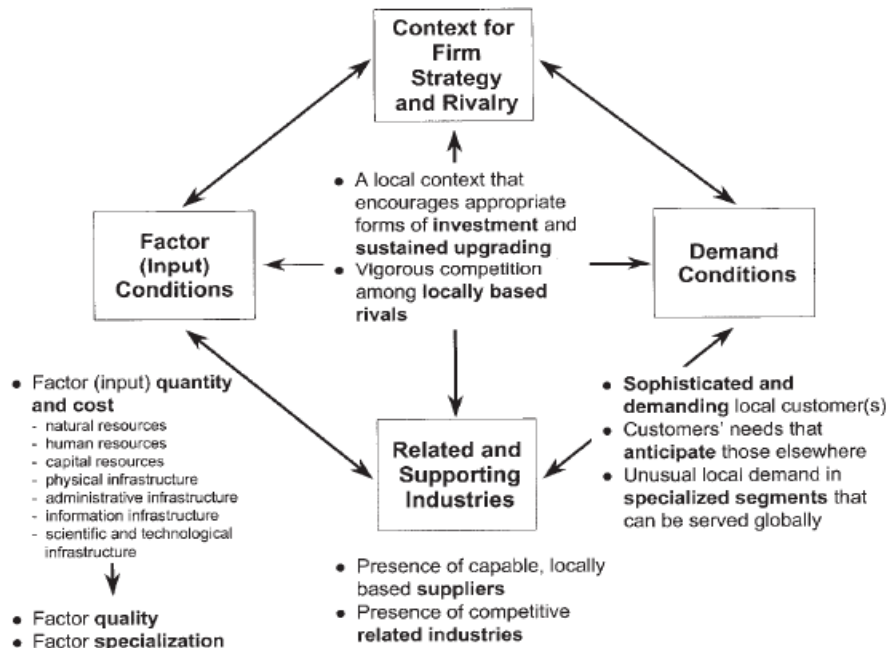
3. *L'interdépendance des industries* ; Les entreprises du cluster doivent s'appuyer sur l'existence d'industries connexes, sur des entreprises ayant des activités complémentaires aux leurs, et qui entretiennent avec elles des relations en amont et en aval.

4. *La présence d'un certain degré de rivalité entre les entreprises.* Ce degré de rivalité est déterminé par la présence d'environnements politique, législatif et économique stables et encourageant l'investissement, l'innovation, la concurrence et garantissant le respect des règles de celle-ci.

Dès lors, Porter tente d'illustrer et d'expliquer, à travers cette figure (Figure 1), que le succès des entreprises d'un même secteur à être compétitives est dû à leur concentration et proximité géographique où elles seront fortement liées et connectées entre elles et avec les autres acteurs de leur environnement.

³⁸ DOLOREUX D., SHEARMUR R., CHENARD Ph. (2007), « *La création et le développement de clusters maritimes au Canada et en Europe* », Revue d'Économie Régionale et Urbaine N°3, 2007, p. 268.

Figure n°1 : Les sources des avantages compétitifs de localisation.



Source: PORTER Michael E. (2000), « *Location, Competition, and Economic Development: Local Clusters in a Global Economy* », Research and Practice, Economic Development Quarterly, Vol. 14 No. 1, February 2000, p. 20.

Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local.

Dans cette section, nous essaierons de montrer et de citer les principaux éléments qui peuvent renforcer le niveau local, à savoir la décentralisation, la gouvernance participative locale et la coopération intercommunale.

1- La décentralisation.

La décentralisation est un élément primordial pour favoriser le développement au niveau local. Elle est devenue, au cours de ces dernières années, un sujet important du débat sur la politique dans les pays en voie de développement. Le terme de décentralisation est complexe. Il contient une variété de concepts et recouvre des sens différents. Généralement la décentralisation désigne « *le transfert de compétences de l'Etat à des institutions distincts de lui, ici les collectivités territoriale* »³⁹. Autrement dit la décentralisation est « *le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux* ».

³⁹ J.L (BOUEF) et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », édition VIE POLITIQUE, année 2005, P.38.

quasi autonomes et/ou vers le secteur privé »⁴⁰. Selon la banque mondiale, la décentralisation consiste en un transfert du pouvoir de l'Etat vers des personnes morales de droit public distinct de lui. C'est aussi un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé à la fois par l'Etat et par des personnes morales autonomes soumises au contrôle, en principe de légalité, des autorités étatiques. Autrement dit, la décentralisation consiste dans le transfert d'attribution de l'Etat à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion.

On distingue principalement trois formes de décentralisation dans le cadre du secteur public⁴¹ :

1)- La décentralisation politique correspond à la délégation de pouvoir politique et de compétences décisionnelles à des subdivisions administratives tels que des conseils villageois élus, des conseils de district et des collectivités d'Etat. On est en présence de **dévolution** lorsque la délégation de certaines compétences décisionnelles, de financement et de gestion est faite à des collectivités publiques locales autonomes et totalement indépendantes de l'autorité à l'origine de la dévolution.

2)- La décentralisation fiscale implique une réallocation de ressources à une autorité locale d'un montant lui permettant de remplir correctement ses tâches. Elle comprend également le transfert de la responsabilité en matière de prestations de services pour les fonds alloués. Les arrangements concernant l'allocation des ressources se négocient en règle générale entre les autorités locales et centrales. L'affectation des impôts locaux, la répartition des recettes fiscales, la fixation de taxes de marché et d'utilisateur relèvent également de la politique en matière de décentralisation fiscale.

3)- La décentralisation administrative représente le transfert de compétences décisionnelles, de ressources et de responsabilités afin de fournir un certain nombre de services publics, depuis l'administration centrale vers d'autres niveaux administratifs, divers organismes ou des antennes des organismes satellites de l'administration centrale. La forme la plus radicale de décentralisation administrative est la **dévolution**. La collectivité locale a l'entière responsabilité d'engager/congédier du personnel et d'attribuer des compétences/responsabilités pour l'exécution de certaines tâches. La **déconcentration** correspond au transfert de compétences et de responsabilités d'un niveau de l'Etat à un autre.

⁴⁰ Hans Bjorn olsen, « la décentralisation et la gouvernance locale : définitions et concepts », DDC (Direction du Développement et la Coopération), suisse, novembre 2007, P.4.

⁴¹ Ibidem, P.4-6.

L'unité locale est redevable au ministère ou à un bureau de l'autorité centrale qui a été décentralisée. La **délégation**, quant à elle, représente la redistribution de compétences et de responsabilités à des unités locales qui représentent le gouvernement ou à des organismes qui disposent d'une certaine autonomie vis-à-vis du pouvoir central. La redevabilité verticale vers le pouvoir central y est encore très marquée. La déconcentration, la délégation et la dévolution ayant été citées ci-dessus, il est peut être utile de revenir sur leurs définitions courantes⁴² :

La déconcentration est souvent considérée comme une forme contrôlée de décentralisation. Elle est mise en œuvre le plus souvent dans des Etats unitaires. Elle redistribue la compétence décisionnelle et les responsabilités en matière de finances et de gestion entre les divers échelons de l'administration centrale. Elle peut se contenter de transférer les responsabilités des fonctionnaires du gouvernement central situé dans la capitale vers les fonctionnaires situés dans les régions, provinces ou districts, ou alors mettre en place une administration de terrain puissante ou des capacités administratives locales supervisées par les ministères de l'autorité centrale.

La délégation est une forme de décentralisation administrative de plus grande ampleur. Elle consiste à redistribuer des responsabilités décisionnelles et relatives à l'administration des fonctions publiques à des organisations semi-autonomes redevables à l'autorité centrale mais pas entièrement sous son contrôle. L'autorité transfère des responsabilités lors de la création d'entreprises et de sociétés publiques, d'offices du logement, d'offices du transport, de circonscriptions de service spécial, de circonscriptions scolaires semi-autonomes, de sociétés de développement régional ou d'unités pour la mise en œuvre de projets spéciaux. En règle générale, ces organisations disposent d'une grande marge de manœuvre dans le processus décisionnel. Elles sont parfois exemptées des contraintes en vigueur relatives au personnel ordinaire de la fonction publique et peuvent avoir la compétence de facturer directement les utilisateurs de services.

La dévolution est souvent considérée comme la forme de décentralisation la plus radicale. Lorsque l'autorité dévolue des fonctions, elle transfère la compétence décisionnelle, financière et de gestion à des unités presque autonomes de l'autorité locale qui jouissent du statut de personne morale. En règle générale, la dévolution transfère des responsabilités

⁴² www.worldbank.org.

relatives aux services à des conseils municipaux/de district qui élisent leur propre maire et conseil, se procurent leurs propres revenus (au moins partiellement) et prennent leurs décisions d'investissement de manière indépendante. Le champ d'action des autorités locales d'un système « dévolu » est limité par des frontières géographiques claires et légalement reconnues. C'est dans ce cadre-là qu'elles exercent leurs compétences et accomplissent leurs tâches de fonctions publiques. La majorité des cas de décentralisation politique se fonde sur cette forme de décentralisation

Selon le professeur B. DAFLON⁴³, les théories de la décentralisation sont globalement au nombre de deux. La première théorie est celle de la théorie normative dite libérale qui voit la décentralisation comme une garantie de stabilité, de démocratie et de développement en rapprochant l'administration et administrés, en institutionnalisant la participation locale, en mobilisant les ressources locales pour des objectifs de développement tout en les gérant de manière rationnelle et transparente. Les économistes tels que HAYEK, BUCHANAN et COASE ont avancé la « théorie du choix public » pour persuader « qu'un individu est apte à percevoir par lui-même, si les biens publics locaux fournis rencontrent ses propres références ». La deuxième est celle de la théorie analytique (descriptive) qui démontre et soutient que dans les pays en voie de développement, la décentralisation favorise rarement le développement et qu'il s'agit plutôt d'un frein.

La décentralisation est un obstacle pour trois principales raisons. Elle est potentiellement inégalitaire. Elle dé-professionnalise les décisions techniques délicates. Le pouvoir est la question clé de la décentralisation.

La décentralisation est considérée comme un mécanisme de transfert de pouvoir aux institutions locales. Celle-ci est une forme qui satisfait la volonté à la fois du gouvernement et des citoyens d'élargir le champ de la démocratie. Elle consiste en un transfert de pouvoir, c'est-à-dire de compétences et de ressources financières nécessaires à son exercice, du niveau central (Etat) au niveau local (collectivités territoriales), et à des organes élus. C'est un facteur qui rapproche les populations aux niveaux de prise de décisions les concernant de manière à les rendre participatives. En favorisant le rapprochement des institutions publiques des citoyens, elle les rend plus facilement comptables de leur gestion. La décentralisation permet

⁴³ B.DAFLON, « théorie de la décentralisation et du fédéralisme financier », In revue d'économie régionale et urbaine RERU, N°5, 2002, P.53.

ainsi, un contrôle de proximité des administrations publiques pour une transparence de la gestion locale. Elle est aussi perçue comme un facteur de participation et de renforcement des capacités des populations et moyen de lutte contre la pauvreté au plan local. La décentralisation est un facteur d'amélioration de la capacité collective et outil d'apprentissage de la gouvernance. Elle est un facteur qui permet un meilleur contrôle de la fourniture des services publics tout en facilitant la mise en œuvre de réseaux⁴⁴ de partenariat qui auront à doter les territoires en ressources stratégiques.

Le processus de décentralisation reste soumis à des difficultés qui peuvent limiter son succès. La décentralisation peut favoriser la balkanisation des collectivités locales et donner lieu à des facteurs inefficaces. Elle peut en effet accentuer la performance de certains territoires au détriment d'autres, générée par la concurrence destructrice entre collectivités. Elle peut aussi accroître le niveau général de la corruption ainsi que les coûts en termes d'efficience dans la fourniture des services publics. Elle modifie, enfin, la frontière entre l'offre centrale et l'offre locale de services publics, suite à la réduction de rôle du gouvernement central, les coûts peuvent être élevés.

En résumé, voici les principales limites qui peuvent intervenir lors de la mise en place de la décentralisation.

2- Démocratie participative locale.

La démocratie participative locale apparaît comme un élément essentiel dans la promotion du développement local. Elle tend à véhiculer les aspirations d'une participation populaire ; autrement qu'au seul moment de la désignation de ses représentants à l'exercice du pouvoir politique local. L'affirmation des citoyens ne passe plus exclusivement par une représentation démocratique, mais aussi par une réelle participation (Breux, Bhérer, Colin, 2004; Bellavance, 2003).

⁴⁴ B. KHERRDJEMIL, « territoire, mondialisation et redéveloppement », In revue d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999, P.271.

2-1-Définition de la démocratie participative locale.

Selon l'expression de R. Le Floch (2004), la démocratie participative est aussi perçue comme une « *quête d'un remède pour la citoyenneté* »⁴⁵. Elle viserait par conséquent à repêcher une citoyenneté déclinante et désintéressée par les projets de développement, notamment les politiques publiques. Pour R. Le Floch (2004), une démocratie participative réussie est celle qui tend souvent vers des formes de « co-gestion », et c'est vers l'extension des responsabilités attribuées autour de ce « co » que s'oriente l'idéal de la démocratie participative, et non vers une autonomisation. Elle serait ainsi le lieu de l'expression et de discussion pour permettre l'émergence de visions nouvelles contribuant au développement de l'ensemble des acteurs.

La démocratie participative au niveau local renvoie à une « *gestion participative locale* »⁴⁶. Cela revient à resituer les relations entre l'Etat et la société dans une perspective horizontale communicationnelle et démocratique, et à observer les mécanismes de fonctionnement et de médiation émergeant entre les deux catégories (F. R. Gallegos, 2005). L'espace public et l'innovation institutionnelle permettent alors de cerner ces relations et d'observer ces mécanismes.

La participation des citoyens au niveau politique est supposée existante à travers l'échange et la décision concernant la matérialisation des intérêts de leur communauté politique. Reprenant Stewart (2001), F. R. Gallegos (2005, p. 258) souligne que la démocratie participative suppose la constitution d'une série de cadres et de dispositifs garantissant des processus de discussion et de réflexion dont peut résulter une vision plus précise des conflits sous-jacents d'une problématique déterminée et de la façon de les aborder. La notion d'espace public renvoie précisément à ce type de cadre de réflexion synonyme d'un espace de participation des citoyens au niveau politique, de dialogue et d'interaction entre les différents acteurs. L'espace public paraît ainsi comme une instance de médiation entre les acteurs qui se caractérise par une forme institutionnalisée.

Quant au processus d'innovation institutionnelle, celui-ci fait référence à l'articulation progressive entre le système politique, l'activité publique des citoyens et les organisations

⁴⁵ LE FLOCH R. (2004), « *Démocratie participative : attendus et contradictions* », Economie et Humanisme, numéro 371, décembre 2004, p. 94.

⁴⁶ GALLEGOS F. R. (2005), « *Dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes* », dans BACQUÉ M-H., REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005), op cit, p. 257.

sociales dans la perspective d'une gestion légitime des problèmes publics (F. R. Gallegos, 2005, p. 258). Dans ce cadre, il existe des dispositifs spécifiques favorisant la participation des acteurs dans l'élaboration des politiques publiques tout au long des étapes de celles-ci, et conduisant à l'amélioration de la gestion publique. F. R. Gallegos (2005) note à propos de ce processus d'innovation institutionnelle que « *le caractère institutionnel de la politique apparaît comme le responsable du positionnement, de la qualité et des contenus qui soutiennent les politiques de régulation économique et de redistribution de la richesse sociale* »⁴⁷. L'innovation institutionnelle permet de développer des processus participatifs incluant les citoyens dans l'espace public afin de discuter et de réfléchir sur des stratégies visant à relancer le développement local et à améliorer les conditions de vie des citoyens. La participation citoyenne au développement local permet de spécifier la dynamique des acteurs locaux tant comme le moteur et l'expression de ce développement. L'encouragement des initiatives de collaboration et de la coopération entre les acteurs est une condition à l'instauration d'une démocratie participative favorisant la négociation et à la réflexion sur les problèmes de développement entre acteurs. Toutefois, il faudrait surmonter les obstacles à la démocratie.

2-2- Champ d'application et avantages de la démocratie participative locale.

L'idée sous-jacente à la démocratie participative est que le niveau local est l'échelon pertinent et adéquat de la prise de décision politique, autrement dit les décisions prises sur le terrain sont plus adaptées que celles prises de façon centralisée car elles sont les mieux adaptées aux réalités locales.

La première idée qui découle de la démocratie locale est de considérer que « *toute personne est experte du lieu où elle vit* »⁴⁸ afin d'éviter que les lieux soient détournés de leur usages. Pour cela il est indispensable d'impliquer en amont les habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs avis et leurs besoins. De même les élus ne sont pas assez nombreux pour appréhender un quartier. Ils ont besoin de l'aide des habitants. La démocratie locale a donc pour rôle de permettre un meilleur fonctionnement du quartier, en mettant en relation les élus, les habitants et l'administration.

⁴⁷ GALLEGOS F. R. (2005), op cit, p. 258.

⁴⁸ Anne Hurand, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC "apprendre à oser", Paris, Mars 2008, P.9/21 ;

Elle permet d'accroître la cohésion sociale au niveau local car les réunions et les assemblés organisés vont souvent dans le sens d'une intégration sociale.

La démocratie est aussi vue comme un moyen d'impliquer les gens dans la politique. L'échelon communal est considéré comme le lieu naturel de la participation politique. Il est en effet « *un territoire lisible par les gens et par les groupes, c'est le lieu d'implication possible et l'objet d'une possibilité d'une mise en mouvement* »⁴⁹. Elle est aussi considérée comme un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Les citoyens ne sont pas seulement des électeurs intermittents mais ils agissent au quotidien pour leur environnement.

En résumé, ADELS⁵⁰ confère trois (03) principaux objectifs et avantages de la démocratie participative locale. L'insertion d'un contrat social (lien entre les gens pour permettre ensuite de débattre). L'amélioration des services politiques (expertise en usagers, ressource précieuse pour l'élu). La réhabilitation du milieu politique (participation de tous, remise en cause des barons élus ou associatifs).

2-3- Les approches de la démocratie participative :

Elles sont diffusées en trois approches⁵¹ :

1. La participation-démocratisation généralisée : le pouvoir des individus. Au sens le plus large, mais le moins répandu, la participation de l'individu désigne le fait qu'il contribue aux transformations des différents contextes dans lesquels il évolue. C'est par exemple, les salariés dans l'entreprise qui participent à la définition des nouvelles méthodes de travail, ou les usagers des hôpitaux consultés dans la mise en place d'une nouvelle réglementation d'accès aux soins. La participation est un vecteur de transformation sociale et de démocratisation généralisée. Selon Jean-Léon Beauvois (2006) « *la démocratie participative aurait alors pour fonction de faire en sorte que les gens participent à l'exercice du pouvoir qui règle leur existence sociale dans la quotidienneté des rapports sociaux et des relations qu'ils ont avec les appareils du pouvoir* ».

Gérard Mendel développe une approche de la participation qui se situe dans « *un esprit qui cherche à favoriser un pouvoir des individus sur leurs actes sociaux quotidiens, en*

⁴⁹ « Démocratie participative local, comprendre, agir, proposer », collection les pratiques du CEDIS » ;

⁵⁰ (<http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm>)

⁵¹ Cedric Polère, « la démocratie participative : état des lieux et premiers éléments de bilan, synthèses milinaires, le centre de ressources prospectives du grand Lyon, 2007, P.1/28 ;

particulier dans le travail. Elle vise au passage de la société de masse, celle d'aujourd'hui, à une société d'individus sociaux qui développent leurs ressources psychologiques dans la dimension privée — qui ne regarde qu'eux — mais aussi dans la sphère sociale»⁵².

2. La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique.

Dans un sens cette fois moins large mais très répandu chez les militants de la démocratie participative, la participation peut se définir comme l'ensemble des actes par lesquels les citoyens interviennent dans le processus de décision publique et influencent les décisions des gouvernants (Sandra Breux 2004). Dans la mesure, où cette conception de la participation est référée de manière explicite au mécanisme de la prise de décision politique, on l'appellera « **participation-décision ou la participation de citoyens** » à des espaces divers, mais presque toujours d'échange et de délibération, elle est un moyen d'étendre leur accès à la décision. En fait, elle peut laisser plus ou moins de pouvoirs aux citoyens : dans sa version minimum, elle consiste en l'expression des désirs des citoyens sur leurs affaires. Dans sa version maximum, elle permet de remettre à des citoyens la gestion d'un budget, d'un projet, etc., indépendamment de la volonté du pouvoir local. Jean-Léon Beauvois explique l'intérêt de ce principe : « *La démocratie participative se présente comme un contrepoids face au caractère trop abstrait ou trop lointain (on dirait "technocratique"), ou encore trop pesant ("bureaucratique") du pouvoir d'état ou du pouvoir des organes centraux et de son exercice par les commissionnaires, fonctionnaires ou administrateurs, y compris décentralisés. Il s'agit de créer ces contrepoids en essayant de faire descendre le plus bas possible le processus de prise, au moins d'aval démocratique, des décisions politiques, de l'amener au plus "près du terrain", là où ces décisions doivent s'appliquer* »

3. La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions.

Dans un troisième sens, la notion de participation se restreint à la phase d'expression ou de consultation, et ne revendique pas "des comptes" sur la décision elle-même. Par exemple, en France, la loi Barnier⁵³ et la loi sur la "démocratie de proximité" étendent la participation des citoyens, qui peuvent donner leur avis et être écoutés, et ont un pouvoir consultatif reconnu. Les instances de débats où la population peut s'exprimer se sont multipliées ces dernières années, en France (décisions d'aménagement

⁵² Mendel G. (2003), « Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative ».

⁵³ Loi de Barnier, relative à la démocratie de proximité, promulguée le 27 février 2002, sur proposition de la commission P. Mauroy.

susceptibles d'avoir des répercussions sur les riverains, conseils de quartier...). Mais leurs promoteurs ne les mettent pas au service de la participation-décision, et l'influence de la décision est loin d'être leur seule finalité.

3- La coopération intercommunale.

3-1- Définition de la coopération intercommunale.

La coopération inter-collectivité est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels sont confrontés les politiques locales contemporaines et c'est aussi un phénomène peu connu puisque par définition⁵⁴ la coopération est une réponse que s'efforcent de donner soit l'Etat, soit les structures intermédiaires, soit les collectivités de base elles-mêmes à l'inadéquation des institutions aux réalités économiques et sociales. En effet, la coopération intercommunale vient pour résoudre principalement deux sortes de problèmes⁵⁵ : l'isolement et le défaut de moyen pour les communes rurales trop petites, l'éclatement de l'urbain sur de multiples communes qui conduit à une incohérence du développement à l'échelle de la ville (locale).

La coopération intercommunale est définie comme étant « *une collaboration qui joue sur le maintien des entités communales et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre des dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale* »⁵⁶. Notons que l'intercommunalité⁵⁷ est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la création et à la gestion de services d'équipements, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux besoins de leurs administrés et dans un but de développement local. Elle va rendre institutionnel ce qui leur est commun de point de vue structurel mais aussi fonctionnel. Elle offre ainsi une possibilité de réaliser des économies d'échelle, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres, tout en recherchant un haut degré de qualité du service rendu.

⁵⁴ Alain DELCAMP, « la coopération intercommunale en Europe », Association pour la recherche sur les collectivités locales en Europe (ARCOLE), institut d'étude supérieur d'Aix-en-Provence, P.1/22.pdf

⁵⁵ F. Tessan, « développement local : principes et outils », P.1/7.pdf

⁵⁶ Ibidem, P.1.

⁵⁷ Conseil de l'Europe avec la collaboration de Clotilde DFFIGIER, « coopération internationale », manuel du comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), 2008, P.4/52.

3-2- Enjeux de la coopération intercommunale⁵⁸.

Elle vise à une répartition du pouvoir et en deuxième à une recombinaison des territoires. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ce qui implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercices et de légitimation du pouvoir local.

Les maires fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme des « médiateurs » capables d'élaborer « une perception globale des enjeux en présence »⁵⁹. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité, les responsabilités exercées au sein d'une coopération intercommunale jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des projets et d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes.

Conclusion au premier chapitre:

Dans ce premier chapitre, nous avons pu cerner le cadre conceptuel du développement local et les différentes nouvelles approches.

En résumé, le développement local n'est pas justement lié au contexte économique. D'autres contextes et dimensions interviennent. Il s'appuie essentiellement sur les ressources locales, et sur l'idéologie de mobilisation de la population locale autour d'un ou plusieurs projets communs.

La notion de développement local découle essentiellement de la notion de « développement endogène », qui repose sur l'autonomie des dynamiques de transformation

⁵⁸ François RANGEON, « présentation : l'intercommunalité en questions », P.9/12. pdf

⁵⁹ A. Faure, « les politiques locales entre référentiels et rhétorique », dans A. Faure, G. Pollet et P. Warin (dir), la construction du sens dans les politiques publiques, l'harmattan, 1995, P.74 ;

des systèmes productifs locaux. Ce sont les acteurs locaux organisés en réseau qui sont au centre du dispositif car ils ont la capacité d'internaliser les connaissances pour les intégrer aux ressources locales. Dans cette vision du développement endogène, il n'y a pas opposition entre le local et le global mais des interactions entre ces deux niveaux. Dans le cadre des économies développées, on peut dater les transformations des articulations local-global en fonction de l'évolution du cadre institutionnel et des formes d'organisation de la production.

Chapitre II

Gouvernance territoriale : Cadre conceptuel.

Introduction :

Depuis quelques années déjà, la gouvernance ne cesse d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de divers auteurs.

En effet, la gouvernance apparaît alors comme un élément principal et comme solution pour assurer un développement clément qui permet de maintenir la cohésion sociale et territoriale.

Dans un premier temps, nous allons exposer les généralités et les concepts clés de la gouvernance et l'émergence d'une gouvernance d'entreprise. Ensuite, on mettra l'accent sur la gouvernance territoriale. La dernière section va rapprocher la notion de la proximité de celle de la gouvernance territoriale.

Section I : Gouvernance/Gouvernance d'entreprise.

A travers cette section, nous allons tenter de mettre en œuvre tous les aspects théoriques reliés aux concepts de gouvernance et de gouvernance des entreprises.

1- La gouvernance.

1-1- Un aperçu historique de la notion de gouvernance.

La notion de la gouvernance désigne « l'art et la manière de gouverner ». Selon Solagral(1997), le terme « gouvernance » revoyait, au moyen âge, au «partage du pouvoir entre les différents corps constitutifs de la société médiévale anglaise »¹. Au XIII^e siècle, elle est utilisée pour décrire le mode d'organisation du pouvoir en Angleterre et au Portugal.

Selon les travaux de Ronald Coase dès1937, le mot « gouvernance » est introduit dans les sciences économiques à travers la théorie *des coûts de transaction*. Il tente d'expliquer que la firme émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les coûts de

¹ A.L.NAIT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010

transaction générés par le marché. Celle-ci (l'entreprise) s'avère plus efficace que le marché dans l'organisation de certains échanges. Ce qui fut l'un des principes de base sur lequel repose le développement local. Dans les années 1970, Olivier Williamson définit la gouvernance comme « *les dispositifs mis en œuvre par la firme pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariat, usage de normes lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants* »². Dans les années 80, on parle de « corporate governance », autrement dit la gouvernance d'entreprise.

La notion de gouvernance n'est pas seulement utilisée en économie, on la retrouve dans les sciences politiques anglaises sous forme d'une série de réformes qui ont pour objectif de limiter le pouvoir des autorités locales jugées inefficaces et très coûteuses, par le renforcement de la centralisation et la privatisation de certains services publics. Ses chercheurs ont souhaité se démarquer de la notion de « gouvernement local ».

Par la suite, le concept de gouvernance apparaît dans un autre champ, celui des relations internationales, sous l'expression de « bonne gouvernance » pour définir les critères de bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Les organismes de prêt internationaux tels que le FMI et la BM préconisent cette notion afin d'assurer la réussite de leurs programmes économiques.

1-2- Quelques éléments de définition de la gouvernance.

Plusieurs définitions ont été attribuées à la notion de la gouvernance. Chacune d'elles met l'accent sur un aspect particulier, selon les domaines et les préoccupations des auteurs. Les premières définitions renvoient à « l'art et la manière de piloter » c'est-à-dire au partage du pouvoir entre les différents acteurs de la société. Les autres définitions suivant se concentrent sur les aspects relatifs à une stratégie de développement participatif qui vise à amorcer un processus de développement local à travers l'implication de tous les acteurs (locaux et centraux) et l'exploitation rationnelle des ressources locales.

² Lorrain Dominique, « administrer, gouverner, réguler », dans les annales de la recherche urbaine, N°80-81, dec.1998, pp.85.

Selon **Jean-Pierre Gaudin (2002)**: «*La gouvernance, serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières*»³.

Pour Benko et Lipietz (1995), la gouvernance correspond à un mode de régulation qui ne repose pas uniquement sur les mécanismes du marché, ni sur les interventions de l'État, mais qui s'appuie sur la société civile. Elle renvoie à l'action de piloter un système, de coordonner une action collective (Paquet, 1999 : 23-24) dans laquelle « *l'ordre organisationnel est davantage négocié entre les acteurs du système* » (Thuot, 1998). Ce terme connote des capacités exercées par les multiples acteurs et traduirait la « *multiplicité de lieux de décision* » (Andrew, 2000 : 76)⁴.

Par ailleurs, Ali Kazancigil (2002), décrit la gouvernance par « *la gouvernance favorise les interactions Etat-société, en offrant un mode de coordination horizontal entre partenaires intéressés par l'enjeu (stake-holders) – autorité publique, entreprises, groupes de pression, experts, mouvements de citoyens, associations de consommateurs—pour rendre l'action publique plus efficace. Elle privilégie l'élaboration non hiérarchisée des politiques publiques, par rapport à la prise de décision verticale, imposée par le haut, propre au gouvernement traditionnel* »⁵.

Milani (1999), distingue deux conceptions de la gouvernance. Une conception libérale qui repose sur les échanges volontaires entre les acteurs. Ici, l'action collective dépend directement de la volonté d'un groupe d'individus déterminés à promouvoir des changements. Une autre démarre de l'approche institutionnelle. Dans ce cas, les gouvernés ont une influence sur la sphère gouvernementale. Elle se situe au-delà des coalitions politiques et implique une influence des gouvernés sur la sphère gouvernementale. Cette approche est fondée sur le caractère re-distributif de la gouvernance ou les acteurs et les institutions obtiennent leur légitimité politique dans la mesure de leur contribution au développement humain et au bien être public.

³ Jean-Pierre Gaudin, « *Pourquoi la gouvernance ?* », Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, p43.

⁴ www.a211.qc.ca/web/document/ayeva_gouvernance.pdf

⁵ Ali Kazancigil, « la gouvernance : itinéraires d'un concept », dans Javier Santiso (dir), à la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002, P.128.

La banque mondiale voit dans la gouvernance « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement » et considère que l'existence d'un Etat de droit et de la démocratie, l'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée, la gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision, la gestion efficace des ressources publiques, la disponibilité d'un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché et la lutte contre la corruption ; sont des conditions nécessaires à la bonne gouvernance.

Une autre définition proche de celle présentée par la banque mondiale est proposée par le comité de développement de l'OCDE (l'Organisation pour la Coopération, et le développement Economique) qui considère la gouvernance comme « *l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social* »⁶.

La gouvernance est également définie comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité* » par **Le Gales, 2006**⁷. Cette définition considère la gouvernance, en premier lieu, comme un processus de coordination des différents acteurs de la société, puis comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capables de réussir ce processus de développement participatif.

Gerry stoker⁸, propose une théorie de la gouvernance fondée sur cinq propositions :

- *La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas à la sphère du gouvernement ;*
- *En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;*

⁶ www.beira-cfp.org/PAGE-ARTICULATIONgouv.11.html

⁷ www.institut-gouvernance.org/Fr/.../fiche-synthese-15.html

⁸ Stoker G, « cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in revue internationale des Sciences Sociales, N°155, UNESCO/érès, Paris, 1998.

- *La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;*
- *La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;*
- *La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'Etat.*

1-3 -Les indicateurs de la Gouvernance selon la banque mondiale⁹.

Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque présentent dans un rapport de recherche publié en 2005 un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant six indicateurs de gouvernance :

- **Être à l'écoute et rendre compte** - mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme ;
- **Instabilité politique et violence** - mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme ;
- **Efficacité des pouvoirs publics** - mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public ;
- **Fardeau réglementaire** - mesure l'incidence de politiques non favorables au marché ;
- **État de droit** - mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité ;
- **Maîtrise de la corruption** - mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance.

⁹ <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters4.html>.

1-4- Les acteurs de la gouvernance.

Ce sont toutes les parties qui ont pour objectif de construire d'administrer et d'améliorer les conditions de vie des populations. Ces acteurs se résument comme suit : l'Etat, le secteur privé et la société civile.

L'Etat joue un rôle primordial dans la réussite des projets de développement puisqu'il permet, à travers ses institutions et l'exercice de ses pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif), de concevoir un environnement politique légal et un climat favorable au développement humain, tout en préservant les intérêts individuels et collectifs. A travers ces différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif), le rôle de l'Etat se révèle d'une très grande importance pour la réussite de tout projet de développement. L'Etat est le seul acteur capable de créer un environnement politique légal ainsi qu'un climat favorable au développement humain, en préservant les intérêts pour le bien public.

Le secteur privé regroupe toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles, qui exercent des activités économiques et ne sont pas étatiques. Sa contribution au développement territorial figure dans la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Bien que son implantation dans une région donnée contribue plus à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vue la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales de s'installer dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

La société civile est représentée par l'ensemble des individus occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupes structurés dans des organisations non gouvernementales (des organisations professionnelles, des associations religieuses, féminines, culturelles, communautaire, etc.). Les citoyens doivent être mobilisés pour participer aux différentes activités (économiques, sociales et politiques) et défendre les intérêts de leur territoire.

2- La gouvernance d'entreprise.

2-1- Genèse de la gouvernance d'entreprise (aperçu historique).

Ce sont A. Berle et G. Means (1932) qui sont à l'origine des premières analyses en termes de gouvernance d'entreprise (corporate governance). Cependant, la gouvernance a des origines très anciennes et est intimement liée à l'entreprise.

En effet, Pérez (2003), note « *les pratiques de gouvernance d'entreprise sont indissociables du concept même d'entreprise* »¹⁰. La gouvernance est née dans l'entreprise. Selon cet auteur, la gouvernance remonte à des origines plus anciennes. Mais c'est qu'avec le droit commercial maritime que la gouvernance a commencé à être plus explicite. Cependant, les questions relatives à gouvernance n'auront de réponses que par « *les instruments des étages supérieurs de l'échange* » (Braudel F., 1985, p. 38 dans Pérez, 2003, p. 10). Par-là, Braudel veut faire référence aux modèles marchands actuels : bourses, crédit et société de capitaux.

Une dissociation claire entre les apporteurs de capitaux et les responsables en charge de la mise en œuvre (gestionnaires) se manifeste dans les entreprises agricoles. Dans ces dernières, nous trouvons l'existence de relations particulières entre les propriétaires fonciers (apporteurs du facteur terre) et leurs fermiers, intendants, régisseurs, et autres agents locaux. Ces relations particulières sont alors sous la régulation des règlements et lois qui ont constitué les codes ruraux et de gouvernance d'entreprise agricole.

Enfin, considéré comme support de développement de la gouvernance, le capitalisme occidental n'a cessé d'évoluer grâce aux révolutions industrielles successives de la fin du 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Celles-ci ont conduit au développement de l'industrialisation et par là-même à l'intensification des besoins en capitaux, lesquels besoins ont été comblés par la généralisation des instruments de l'échange (cités plus haut) qui se caractérisaient par la séparation entre apporteur de capitaux et gestionnaire. Ceci a conduit ainsi au développement des fondements de la gouvernance d'entreprise.

Il est tout de même intéressant de noter que la gouvernance d'entreprise s'est fortement développée aux Etats-Unis où les caractéristiques de la société américaine

¹⁰ PEREZ R. (2003), « *La gouvernance de l'entreprise* », Collection Repères, La Découverte, Paris, p.9.

favorisaient pleinement le développement de l'entrepreneuriat et du principe de séparation entre propriétaire et gestionnaire. Ce libéralisme a permis le développement de grandes entreprises où le droit de propriété devient un droit fondamental, qui a conduit à la mise en place de dispositifs qui assurent aux propriétaires, que les actions déployées par les gestionnaires soient effectuées pour la maximisation de leurs profits, et veiller à ce que leurs droits ne soient pas lésés.

Plusieurs théoriciens américains (A. Berle et G. Means 1932, Coase 1937, A. Chandler 1977,...) ont dégagé et analysé les principaux mécanismes de régulation des pouvoirs et des modes de coordination dans les grandes entreprises. Charreaux¹¹ (2003) attribue l'émergence de ce domaine (la gouvernance ou gouvernement des entreprises) au débat ouvert par Berle et Means (1932) sur les conséquences résultant de la séparation des fonctions de propriété et de décision qui caractérisaient les grandes entreprises américaines. Celles-ci étaient considérées d'ailleurs par A. Chandler (1977) comme « *des entreprises managériales* »¹². Ces entreprises managériales marquaient par conséquent « *le retour en force de l'actionnaire* »¹³, dont la financiarisation de l'économie et le poids important des investisseurs institutionnels a grandement contribué à faire émerger. La présence de ces investisseurs dans les entreprises les a conduites à s'intéresser à la gestion de celles-ci, à demander à leurs directions les informations qu'ils jugeaient nécessaires, et à intervenir de plus en plus pour obtenir des explications quant aux stratégies que leurs entreprises envisagent d'adopter.

2-2- Définition de la gouvernance d'entreprise.

CHARREAUX .G(1996) définit la gouvernance d'entreprise comme «*un gouvernement des entreprises qui recouvre l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui "gouvernent" leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire* ». ¹⁴

La gouvernance d'entreprise ou *corporate governance* (qui est la notion d'origine) réfère, selon V. Dessain et al (2008), à la description des mécanismes régissant la propriété et la gestion des firmes, ils notent ainsi « (...) *the term 'corporat - governance' has been used to*

¹¹ CHARREAUX G. (2003), « *Le gouvernement des entreprises* », dans « *Encyclopédie des ressources humaines* », Vuibert, Paris, p. 1.

¹² PEREZ R. (2003), op cit, p.15. Et CHARREAUX G. (2003), op cit, p. 1.

¹³ L'entreprise managériale est typiquement celle qui n'est pas administrée par ces propriétaires, elle se compose par conséquent d'actionnaires (propriétaires) et de dirigeants (salariés).

¹⁴ Gérard Charreaux, vers une théorie de gouvernement des entreprises, Lyon, mai 1996, p.3.

describe the general system governing the ownership and management of firms »¹⁵. Cette définition se base sur la séparation entre la propriété et la gestion des entreprises.

Par contre A. Shleifer et W. Vishny (1996) définissent la gouvernance en se référant à la sécurisation des transactions associées à l'apport des ressources financières. G. Charreaux (1998) définit la gouvernance en se référant davantage au rôle privilégié du dirigeant dans le processus de création de valeur, il la perçoit ainsi comme « *l'ensemble des mécanismes (dont la confiance) qui déterminent l'attitude discrétionnaire des dirigeants (ou l'attitude managériale)* »¹⁶. Il met, en avant dans cette définition, le rôle actif du dirigeant qui ne subit pas passivement les mécanismes de gouvernance mais qui contribue à le modeler et à le faire évoluer.

O. Williamson (1985), centrant son analyse sur le concept de transaction, considère « *la corporate - governance comme les structures gouvernant les transactions qui se produisent entre l'entreprise (ou l'organisation) et ses dirigeants* »¹⁷. Dans la même analyse, il distingue même trois types de structures de gouvernance qu'il expose assez clairement dans *the Economics of Governance*¹⁸ (2005) à savoir, la gouvernance par le marché (spot markets), la gouvernance par la hiérarchie (hierarchies) et la gouvernance hybride qui est un mélange des deux (various long term contracts (hybrids)).

Pérez (2003) perçoit la gouvernance d'entreprise comme « *un dispositif institutionnel et comportemental régissant les relations entre les dirigeants d'une entreprise –plus largement, d'une organisation– et les parties concernées par le devenir de ladite organisation, en premier lieu celles qui détiennent des 'droits légitimes' sur celle-ci* »¹⁹.

Parmi ces définitions, quoiqu'elles soient toutes valables, nous privilégions celles de Charreaux (1996) et de Pérez (2003) car ces deux définitions reflètent la problématique de la gouvernance d'entreprise proprement dite, à savoir les relations entre actionnaires et dirigeants, mais également entre les différentes parties prenantes de l'entreprise.

¹⁵ DESSAIN Vincent et al (2008), « *Corporate Governance and Ethics: Shareholder Reality, Social Responsibility or Institutional Necessity?* », Special Issue: Corporate Governance and Ethics, Revue Management, Vol. 11, N°2, p. 67.

¹⁶ CHARREAUX G. (Mai 1998), « *Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises* », Université de Bourgogne, mai 1998, p. 2.

¹⁷ CHARREAUX G. (Mai 1996), op cit, p. 3.

¹⁸ WILLIAMSON Oliver E. (2005), « *The Economics of Governance* », University of California, Berkeley, January 2005, p. 1.

¹⁹ PEREZ R. (2003), op cit, p.22.

2-3- Typologies et mécanismes de la gouvernance.

La mise en évidence de la typologie des différents mécanismes de gouvernance revient à traiter la problématique du champ de la gouvernance. Autrement dit, cela revient à répondre à la question : *que recouvrent les systèmes de gouvernance ?* Aussi, nous ne pouvons traiter cette problématique que dans un cadre théorique bien défini. Il ressort, pour nous, que la théorie de l'agence ainsi que celle des coûts de transaction constituent le cadre d'analyse adéquat à une telle question.

Afin d'opérer cette typologie, nous devons dégager des critères sur lesquels celle-ci va se fonder. Le premier critère est celui érigé par la théorie de l'agence, c'est *l'internalité ou la spécificité du mécanisme*. Le second, quant à lui, est construit au sein de la théorie des coûts de transactions et représente *l'intentionnalité du mécanisme*. Le croisement de ces deux critères nous donnera toute une typologie des systèmes de gouvernance.

2-3-1- L'internalité ou la spécificité du mécanisme.

Ce premier critère est issu, dans le cadre de la théorie de l'agence assimilant l'entreprise à un nœud de contrats, de l'hypothèse des conflits d'intérêts entre les dirigeants et les autres stakeholders (parties prenantes), particulièrement les actionnaires.

Habituellement, une distinction entre les mécanismes internes et externes à l'entreprise s'opère ici. C'est notamment la distinction que retient le précurseur de la théorie de l'agence à savoir Jensen²⁰. Charreaux (1996) retient la même typologie et détaille davantage les mécanismes de gouvernance. Il retient, notamment dans les mécanismes externes de gouvernance, le marché des biens et services, le marché financier, les relations de financement avec les banques, le marché du travail (notamment celui des cadres-dirigeants), et l'environnement légal, politique et réglementaire. Il retient dans les mécanismes internes, le contrôle exercé par les actionnaires, la surveillance mutuelle entre dirigeants, les contrôles formels et informels mis en place par les employés subalternes et le conseil d'administration.

Un mécanisme de gouvernance est dit interne lorsqu'il est élaboré et mis en œuvre par les parties prenantes internes à l'entreprise. Inversement, il est dit externe lorsqu'il est mis en œuvre par les parties prenantes externes. Cependant, la non-reconnaissance par la théorie de

²⁰ Cité par CHARREAUX G. (Mai 1996), op cit, p. 54.

l'agence des frontières de l'entreprise rend ainsi « floue et difficile » la distinction de ce qui est interne à l'entreprise de ce qui lui est externe et pose alors problème. Si nous prenons l'exemple du conseil d'administration, qui est l'organe constitué des actionnaires « propriétaires » de l'entreprise, nous remarquons que celui-ci est composé d'individus extérieurs à l'entreprise car ils ne dépendent pas hiérarchiquement du dirigeant. Comment expliquer alors qu'ils arrivent à infléchir les décisions de celui-ci et qu'un mécanisme tel que le conseil d'administration soit un mécanisme interne à l'entreprise ?

La réponse réside dans la substitution du critère d'internalité, vu ses limites pratiques, par le critère de *spécificité*. Charreaux (1996) considère qu'est « *spécifique, tout mécanisme propre à l'entreprise délimitant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants, dans le sens où son action influence exclusivement les décisions des dirigeants de cette entreprise* »²¹. Ainsi, ce nouveau critère répond mieux à notre problématique, faisant en sorte que tout mécanisme de gouvernance volontairement conçu afin d'influencer et de délimiter le pouvoir discrétionnaire des dirigeants, et qui cible spécifiquement l'entreprise, est considéré comme mécanisme interne. Le conseil d'administration se trouve ainsi légitimement comme un mécanisme interne à l'entreprise.

A l'autre extrême, nous distinguons les mécanismes non spécifiques. Ceux-ci ne ciblent pas spécifiquement telle ou telle entreprise mais, ciblent une catégorie d'entreprises, voire dans certains cas, l'ensemble des entreprises. Il se trouve ainsi que le pouvoir législatif et réglementaire est un mécanisme de gouvernance non spécifique car il est conçu en dehors de l'entreprise et davantage parce qu'il est émis envers toutes les entreprises.

2-3-2- L'intentionnalité du mécanisme.

Ce second critère est développé par Williamson (1985) dans le cadre de la théorie des coûts de transaction. Il propose ainsi une typologie des mécanismes de gouvernance en se référant à l'intentionnalité de ceux-ci. L'intentionnalité renvoie à la spontanéité ou non du mécanisme, c'est-à-dire, à l'origine de l'émanation du mécanisme. Celui-ci est-il le produit pur du marché ou de l'entreprise, ou leur produit volontaire et intentionnel ?

Le caractère intentionnel (ou non spontané) du mécanisme fait en sorte que celui-ci est produit volontairement afin de délimiter le pouvoir discrétionnaire des dirigeants d'une entreprise spécifique ou d'une catégorie d'entreprise. A l'opposé, le caractère non intentionnel

²¹ Ibidem, p. 6.

(ou spontané) du mécanisme renvoie au fait que ce dernier existe de lui-même et est le produit du marché ou des pratiques internes à l'entreprise.

Cependant, il faut tenir compte du fait que les mécanismes intentionnels, auxquels sont soumis les dirigeants, ne résultent pas toujours d'un lien hiérarchique. Ainsi, comme le mentionne Charreaux (1996) « *le cadre juridique et réglementaire qui définit légalement l'étendue des pouvoirs des dirigeants, tout en étant intentionnel, car résultant de la volonté du législateur et des pressions des groupes politiques qui se sont préalablement exercées, ne présume pas un lien hiérarchique* »²². Aussi, les deux types de mécanismes sont souvent indissociables, l'un complétant l'autre. Il y va alors que les mécanismes spontanés (ou non intentionnels) émergent à l'intérieur des vides laissés par les mécanismes intentionnels (non spontanés), et inversement, certains mécanismes spontanés se transforment, après formalisation, en mécanismes intentionnels.

2-3-3- La spécificité, l'intentionnalité et la typologie résultante.

Le croisement des ces deux critères (la spécificité/non spécificité et l'intentionnalité/non intentionnalité), donne lieu à une typologie des mécanismes de gouvernance qui sont résumées dans le tableau (tableau 1) :

Tableau n° 1 : Typologie des mécanismes de gouvernance.

	Mécanismes spécifiques	Mécanismes non spécifiques
Mécanismes intentionnels	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle direct des actionnaires (assemblée) - conseil d'administration (avec ou sans séparation présidence du conseil, direction ou forme unique contre forme bi-conseil) - systèmes de rémunération, d'intéressement - structure formelle - auditeurs internes - comité d'entreprise - syndicat "maison" 	<ul style="list-style-type: none"> - environnement légal et réglementaire (lois sur sociétés, sur le travail, droit de la faillite, droit social...) - syndicats nationaux - auditeurs légaux - associations de consommateurs

²² CHARREAUX G. (Mai 1996), op cit, p. 7.

Tableau n° 1 : Typologie des mécanismes de gouvernance (suite).

	Mécanismes spécifiques	Mécanismes non spécifiques
Mécanismes spontanés	<ul style="list-style-type: none"> - réseaux de confiance informels - surveillance mutuelle des dirigeants - culture d'entreprise - réputation auprès des salariés (respect des engagements) 	<ul style="list-style-type: none"> - marchés des biens et des services - marché financier (dont prises de contrôle) - intermédiation financière - crédit interentreprises - marché du travail - marché politique - marché du capital social - environnement "sociétal" - environnement médiatique - culture des affaires - marché de la formation

Source : CHARREAUX G. (Mai 1996), op cit, p. 9.

2-4- Cadre théorique de la gouvernance d'entreprise.

2-4-1- La théorie de l'agence.

Selon Charreaux(2004), théorie de l'agence, marquant le retour en force de l'actionnaire, est le cadre théorique qui est habituellement associé à la gouvernance d'entreprise. Cette théorie, émanant du débat ouvert par Berle et Means (1932), trouve ses fondements dans les travaux de Jensen et Meckling (1976) voulant construire une théorie contractuelle de la firme et illustrer le pouvoir explicatif de cette théorie relative au problème de la structure de financement des firmes.

L'entreprise est désormais considérée comme « *un nœud de contrats* ». Dans ce nœud, émerge une relation dite d'agence. Celle-ci lie l'actionnaire à son dirigeant, le premier étant « le principal ou le mandant », le second est « l'agent ou le mandataire ». Cette relation d'agence est définie par Jensen et Meckling comme « *un contrat dans lequel une ou plusieurs personnes (le principal) a recours aux services d'une autre personne (l'agent) pour accomplir*

en son nom une tâche quelconque, ce qui implique une délégation de nature décisionnelle »²³. Ainsi, les dirigeants sont les mandataires ou les agents des actionnaires (les mandants ou principaux). Ils effectuent en leur nom les différentes tâches de gestion et prennent en leur nom les décisions adéquates. Cependant, on ne peut tout prévoir dans les contrats. Ceux-ci comportent des lacunes et des failles que les agents essaient d'exploiter afin de maximiser leur utilité (leurs gains). Ces contrats sont alors « incomplets » et vont de ce fait induire, pour les actionnaires, des coûts supplémentaires appelés « *coûts d'agence* »²⁴, comprenant les coûts de surveillance (monitoring costs), d'obligation, d'incitation, de justification (bonding costs) et les pertes résiduelles (residual loss).

Cette vision débouche alors sur un mode de fonctionnement voulant uniquement maximiser « *la valeur actionnariale* », c'est-à-dire maximiser les gains des actionnaires. Ce modèle dit modèle « *shareholders* »²⁵ (Charreaux et Desbrières, 1998) induit des mécanismes de gouvernance de sorte à ce que les actionnaires, dans le but de maximiser leur profit, obligent les dirigeants à adopter un comportement qui soit conforme à leurs intérêts, qui va dans le sens de leurs objectifs (objectifs des actionnaires) et qui leur évite toute déviation de leur part. Cependant, ce sont ces pratiques et ces efforts de concilier les intérêts des deux parties qui engendrent les coûts d'agence dont nous avons parlé plus haut.

La théorie de l'agence, comme le note Charreaux (2005), se veut une « *théorie de la coordination et du contrôle* »²⁶ appliquée à la gestion des organisations et centrée sur les dirigeants. Elle traite ainsi des questions touchant au contrôle et à l'allocation des ressources, et plus particulièrement des décisions, dans les organisations, mais aussi à la gouvernance de celles-ci.

2-4-2- La théorie des coûts de transaction.

L'origine de la théorie des coûts de transaction remonte à Ronald Coase (1937) parcourant l'essence même des organisations, à savoir leurs raisons d'existence. Il montre que l'entreprise constitue une alternative au marché et qu'elle est une organisation plus efficace

²³ CHARREAUX G., PITOL-BELIN J. P., « *Les théories des organisations* », p. 25.

²⁴ BARABEL M., MEIER O. « *Manageor : Les meilleures pratiques du management* », 1^{ère} édition, Dunod, p. 52.

²⁵ CHARREAUX G., DESBRIERES Ph. (1998), « *Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre-valeur actionnariale* », Revue Finance Contrôle Stratégie, Volume 1, N° 2, juin 1998, p. 57.

²⁶ CHARREAUX G. (2005), « *Les grands auteurs en théorie des organisations : Michael Jensen : la théorie positive de l'agence et ses applications à l'architecture et à la gouvernance des organisations* », Cahier du FARGO n° 1041203 (Centre de recherche en Finance, ARchitecture et Gouvernance des Organisations), Mai 2005, p. 1.

que le marché en économisant les coûts de transaction, comme le soulignent Charreaux et Pitou-Belin. Cependant, ce sont les travaux d'O. E. Williamson (1970) constituant le prolongement théorique des travaux de R. Coase, qui ont repris la notion de coûts de transaction et l'ont approfondie tout en justifiant l'argument de leur utilisation. Williamson (2005) entend par la théorie des coûts de transaction de dégager une méthode efficace pour la gestion des transactions par des modes alternatifs de gouvernance. Il note « *the object is to work out the efficiency logic for managing transactions by alternative modes of governance – principally spot markets, various long term contracts (hybrids), and hierarchies* »²⁷.

Par coûts de transaction, nous entendons « *l'ensemble des dépenses entraînées par le contrat qui définit le transfert de propriété entre individus ou entre organisations* »²⁸ (Charreaux et Pitou-Belin). Une autre définition, donnée par BARABEL M. et MEIER O. (p. 50), décompose un peu plus le contenu des coûts de transaction et les identifie. Ils considèrent les coûts de transaction comme « *les coûts de fonctionnement du système d'échange dans une économie de marché, à savoir les coûts d'information, de négociation, de comportements liés au recours au marché pour procéder à l'allocation de ressources et transférer les droits de propriété des éléments objets d'échange* »²⁹.

Pour le choix d'un mode de gouvernance (le marché, la hiérarchie ou la forme hybride), Williamson a mis en évidence quatre facteurs, dont deux sont liés aux caractéristiques des acteurs, et les deux autres aux caractéristiques de l'environnement.

Les deux premiers sont *la rationalité limitée* des acteurs et leur *comportement opportuniste*. La rationalité limitée empêche les acteurs de cerner l'ensemble des éléments nécessaires pour la prise de décisions optimales et ce, du fait de leurs capacités intellectuelles, physiques, budgétaires et temporelles réduites. Le comportement opportuniste, quant à lui, de nature imprévisible, a pour incidence de modifier les règles décrites dans les contrats et se traduit par une déformation volontaire des informations détenues par les acteurs en vue de maximiser leur profit. Ces deux facteurs font que les contrats sont inévitablement « *incomplets* ». D'ailleurs, Williamson (2005) note « *the main lesson of bounded rationality is that all complex contracts are unavoidably incomplete* »³⁰.

²⁷ WILLIAMSON Oliver E. (2005), op cit, p. 1.

²⁸ CHARREAUX G., PITOU-BELIN J. P., op cit, p. 21.

²⁹ BARABEL M., MEIER O. « *Manager : Les meilleures pratiques du management* », 1^{ère} édition, Dunod. p. 50.

³⁰ WILLIAMSON Oliver E. (2005), op cit, p. 17.

Les deux autres facteurs représentent *l'incertitude et la complexité de l'environnement et le petit nombre d'acteurs présents sur le marché*. Le premier facteur joue négativement sur la maîtrise des contrats. En effet, l'incertitude et la complexité empêchent d'envisager toutes les dimensions du contrat et de ce fait, l'impossibilité d'en prévoir les conséquences. Le second, à savoir le petit nombre d'acteurs, rend difficile de se protéger des comportements opportunistes et réduit par conséquent les possibilités de négociation des termes du contrat.

Afin d'affiner davantage cette analyse, deux autres conditions importantes viennent s'ajouter à ces quatre facteurs : *la fréquence des transactions et le degré de spécificité des actifs*. L'arbitrage entre les trois modes de gouvernance s'effectue sur la base de l'évaluation de ces facteurs. Moins il y a d'incertitude et d'échanges spécifiques (les échanges sont occasionnels), plus le marché est privilégié comme mode de gouvernance des transactions. Et inversement, plus l'environnement est complexe et incertain et les échanges sont plus fréquents et spécifiques, plus l'entreprise (la hiérarchie) devient le mode de gouvernance adéquat des transactions. Dans des cas où les actifs sont fortement spécifiques mais les transactions sont peu fréquentes (occasionnelles), la forme hybride se trouve la plus adéquate pour la gestion de telles transactions. Cette forme se caractérise par l'existence « *d'un ensemble d'institutions économiques, de l'échange discret du marché à un extrême, à l'organisation hiérarchique centralisée à l'autre extrême, avec une myriade de modes mixtes ou intermédiaires entre les deux* »³¹ (Williamson, 1985, p. 36).

Section 2 : La gouvernance territoriale (locale).

A travers cette section, nous exposerons le cadre théorique lié à la gouvernance territoriale.

1- L'évolution de la gouvernance territoriale.

Avant d'aborder l'émergence de la gouvernance territoriale proprement dite, il conviendrait d'abord de rappeler brièvement l'origine du terme « gouvernance ». Comme nous l'avons évoqué au chapitre II, la gouvernance fait référence « *à l'action de piloter quelque chose* », c'est l'art ou la manière de gouverner.

³¹ BARABEL M., MEIER O. op cit, p. 51.

Au début des années 1990, ce sont des économistes et politologues anglo-saxons, et certaines institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, ONU), qui ont remis à l'honneur la notion de gouvernance, cependant, en y introduisant deux nouvelles préoccupations à savoir, comme les note Paye O. (2005), « *d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution ; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national, mais aussi local, régional et international)* »³². Nous constatons déjà, notamment de la seconde préoccupation, que l'évolution de la gouvernance débouche sur un mode plus participatif de gestion des sociétés ancrées dans les différents niveaux territoriaux. Elle fait référence alors à la gouvernance territoriale.

A ce propos, F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2005), estiment que « *les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques* »³³, c'est-à-dire, des modes de gestion et de développement qui marquent une rupture avec le développement classique comme politique émanant des niveaux supérieurs de l'Etat vers les niveaux inférieurs. Ces démarches « *correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes* »³⁴, et traduisent par conséquent l'essor du développement local et de la décentralisation. Sur ce dernier point, Paye O. (2005) présente la gouvernance comme une approche moins statique des processus de gouvernement (de gestion). Il considère que la gouvernance, dans son point culminant, fait référence à moins d'Etat. Plus encore, elle est moins axée sur l'Etat *central*. Cet auteur présente aussi la gouvernance comme une approche dynamique, moins dépendante d'un processus venant *d'en haut* (de l'Etat central). Cette indépendance procure ainsi aux échelons inférieurs (les territoires) plus de pouvoir discrétionnaire. Il conclue alors qu'« *avec la gouvernance, le processus de gouvernement est ramené des hauteurs d'une institution socialement et juridiquement différenciée, située en surplomb de la communauté des êtres (parce) qu'elle a charge officielle de régir d'un point de vue général, sur le plancher de la société ordinaire, formée d'une multitude de groupes et d'individus, non politiques au sens*

³² PAYE O. (2005), « *La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique* », Études internationales, vol. 36, n° 1, 2005, p. 13.

³³ LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), « *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* », Géographie Économie Société, 2005/4, Vol. 7, p. 322.

³⁴ Ibidem.

institutionnel du terme. Ceux-ci en constituent les forces vives ou les parties prenantes, pour traduire en français l'une des expressions anglaises-clés du « parler gouvernance », celle de stakeholders »³⁵. Ceci met les différentes parties prenantes dans un processus de prise de décision participatif, où chaque acteur assume ses missions et met à contribution son énergie pour la construction d'une synergie entre les différents acteurs.

Dans cette optique, l'évolution de la gouvernance territoriale renvoie alors aux questions de développement local et se positionne historiquement dans le contexte de l'implication croissante des acteurs locaux, de toutes natures (associatifs, privés ou publics), dans l'émergence du processus de développement et à faire naître une mobilisation active des acteurs pour leur *auto-prise en charge*. Cette auto-prise en charge se traduit ainsi par une autonomisation partielle de la décision par rapport au pouvoir central public. La coordination et les formes de régulation ne se limitent plus au niveau politique, mais, s'élargissent à l'économique, au social, et au culturel.

Cependant, l'émergence du développement local, comme nous l'avons indiqué au début de ce travail, coïncide avec la dilution et l'effacement de « l'Etat providence ». Ceci a conduit à la mise en place d'un mouvement de décentralisation au profit des niveaux inférieurs (régional et local) leur procurant plus d'autonomie de décision. La décentralisation a ainsi contribué à redonner plein sens au territoire en tant que niveau pertinent de mise en œuvre des politiques publiques de développement. Le local, appuyé par la décentralisation, marque alors le passage des politiques publiques à l'action publique locale (F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur, 2005, p.323). Cette dernière met à contribution l'ensemble des acteurs locaux dans la construction du territoire, et rompt avec le modèle classique où domine une instance coercitive centralisée (extérieure). P. Duran (2001, p. 370) note à ce sujet que « *l'idée sous-jacente est que les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs dont la capacité d'action collective détermine la qualité, elle est prioritairement une interrogation sur le pilotage de l'action publique* »³⁶. L'action publique réfère par conséquent au territoire qui est le lieu de mise en œuvre de cette dernière, mais plus précisément qui est perçu comme « *une organisation spécifique où se combinent les stratégies privées et les interventions publiques*

³⁵ PAYE O. (2005), op cit, p. 18.

³⁶ LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), op cit, p. 323.

donnant lieu à la gouvernance territoriale (locale) »³⁷ (C. Courlet et A. Ferguène, 2004). La combinaison des stratégies privées et publiques donne nous amène à nous questionner sur le processus de pilotage de celles-ci, notamment sur les mécanismes de coordination qui assurent le développement et la construction du territoire.

2- Des éléments de définition.

La gouvernance territoriale est définie comme « *le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* » (Gilly, Wallet, 2005)³⁸. Dans cette définition, la gouvernance est présentée comme étant un processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proches visant à réussir un processus de développement. Elle évoque la notion de proximité.

J-P. Gaudin (2002) considère que la gouvernance a des apparitions multipolaires. Il note « (...) elle (la gouvernance) se donnera à voir sur plusieurs scènes, l'économie, le management public, la sociologie, ou encore la science politique. Elle sera commentée par des cercles intellectuels et des courants d'analyse bien distincts »³⁹.

F. Leloup, L. Moyart, B. Pecqueur (2005, p. 324) et Paye O. (2005, p. 20) définissent la notion de gouvernance comme étant une notion « polysémique ». Elle revêt plusieurs significations selon la discipline du côté de laquelle elle est analysée. Toutefois, quelle que soit la discipline, il s'agirait pour la gouvernance territoriale « *de rendre compte d'un besoin de renouvellement conceptuel destiné à répondre à une intuition : celle d'une transformation des pratiques et des modalités de coordination dépassant à l'alternative entre marché et hiérarchie stricto sensu* » (J-P. Gilly, I. Leroux et F. Wallet, 2004, p. 188). Mais aussi, comme P. Le Galès (2003) y fait référence, la gouvernance au niveau des territoires « *s'inscrit dans une réflexion qui tente d'intégrer les transformations intervenues sur les plans*

³⁷ COURLET C. FERGUENE A. (2004), « *Introduction : Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques* », FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud* », l'Harmattan, Paris, p. 16.

³⁸ A.L.NAIT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010 ;

³⁹ GAUDIN J-P. (2002), « *Pourquoi la gouvernance ?* », La bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po, Paris, p. 33.

économiques, politiques et sociaux à différentes échelles tout en privilégiant une entrée par l'échelon territorial »⁴⁰.

3- Caractéristiques de la gouvernance territoriale.

EME (2003)⁴¹, identifie plusieurs caractéristiques de gouvernance territoriale. Dans une première approche, la gouvernance locale se replace dans le champ plus vaste du changement profond des modes d'action de la société sur elle-même, en particulier à travers la décentralisation qui transforme l'architecture politico-administrative de la société, mais aussi à travers des formes territoriales des politiques publiques. La gouvernance des territoires locaux est ainsi l'une des marques distinctives d'une seconde modernité qui s'oppose aux logiques des gouvernements de la première modernité qui, à travers la représentation et l'exercice d'une certaine *souveraineté*, sont centralisées, hiérarchisées et cloisonnées par domaines spécifiques d'activités (Muller, 1990).

Les référentiels d'action se territorialisent : régulations transversales, souples et réactives entre les divers domaines d'action, globalisation territoriale des stratégies politiques, coopération entre de multiples acteurs, activation d'une citoyenneté locale en sont les principales modalités (Ion, 1990 ; Jobert, 1995). Il en découle de nouveaux rapports sociaux locaux. A la seule subordination des gouvernés sous les règles de la démocratie représentative s'ajoutent leur *implication* dans les argumentations et décisions politiques ainsi que leur *participation* au champ politique local. C'est ainsi que les acteurs de la société civile, en particulier ceux qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire, sont conviés à faire œuvre de gouvernance.

4- Les enjeux de la gouvernance territoriale.

Outre l'objectif explicite, clairement identifiable, des définitions de la gouvernance territoriale visant à la régulation de l'espace et de ses acteurs en vue de l'émergence d'une solution à un problème productif inédit ou la réalisation d'un projet de développement local, la gouvernance territoriale concourt à la réalisation de cinq enjeux que nous résumons ci-dessous.

⁴⁰ LE GALES P. (2003), « *Le retour des villes européennes : Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance* », Presses de Sciences Po, Paris, p. 29.

⁴¹ www.defi-univ.org/IMG/pdf/Eme.pdf

Il faut adapter les méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale. Cet enjeu vise à redonner à l'acteur et au territoire leur sens. En effet, la gouvernance territoriale entend privilégier la concertation entre acteurs afin de réaliser des projets de développement et construire le territoire. Ceci suppose que l'acteur devient l'élément essentiel de cette gouvernance. Toutefois, le rôle du territoire n'est pas à négliger dans le processus de gouvernance. Le territoire ne réfère plus à un simple espace neutre. Il est désormais le lieu de mobilisation et de concertation des acteurs. C'est un espace qui se construit par les acteurs et qui acquiert une identité. De ce fait, le territoire est l'espace de la gouvernance territoriale.

Cependant, se pose alors le questionnement quant à l'existence d'un territoire pertinent de gouvernance territoriale ? La réponse réside dans le fait qu'il n'existe pas de territoire pertinent où s'appliquerait la gouvernance territoriale. Tout territoire, quelles que soient ses caractéristiques peut prétendre à une gouvernance territoriale car il n'existe pas d'échelle territoriale optimale (ou minimale) qui favorise la concertation entre acteurs, le développement et l'innovation territoriale. Les espaces de gouvernance sont hétérogènes et à géométrie variable. Par conséquent, ce sont les formes et méthodes de gouvernance qu'il faut adapter à chaque territoire. Ces modes de gouvernance doivent favoriser l'émergence de partenariats et de collaborations entre les acteurs à différents niveaux.

Pour tout projet de développement, la participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire à sa réussite, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le quartier apparaît alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des projets de développement et à partir de laquelle émerge l'association d'individus qui transmet les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées.

La participation de l'ensemble des acteurs et leur mobilisation devrait alors être au cœur de la démarche des collectivités locales. Ces dernières doivent favoriser les actions allant dans ce sens. Elles ne doivent plus se restreindre aux seules activités d'information et de consultation, mais aller dans le sens d'une prise en considération des préoccupations de l'ensemble des acteurs et leur implication effective dans le processus de prise de décision. Cette participation doit s'appuyer davantage sur des processus démocratiques participatifs qui peuvent assurer une représentation équitable et impliquée des différents acteurs.

La gouvernance territoriale, un processus de coordination entre les différents acteurs, ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire, elle favorise l'émergence de partenariats de type Public/Privé. La gouvernance territoriale vise à faire converger les intérêts de l'ensemble des acteurs et à concilier les logiques publiques et privées. C'est précisément cette convergence d'intérêts qui conduirait à l'émergence des projets de développement local et au déclenchement des politiques locales de développement.

Le champ de la gouvernance ne se limite pas uniquement aux seuls acteurs du territoire en question. Elle englobe, par conséquent, d'autres acteurs issus d'autres territoires. Ceci appelle ainsi à une mobilisation entre les acteurs des différents territoires, notamment entre les collectivités locales. La coopération de ces dernières se voit de plus en plus comme un moyen pour faire ressentir les potentialités de chaque territoire et permet de diminuer la fracture entre eux. Elle permet également d'avoir une meilleure gestion des ressources collectives en vue de la résolution d'un problème productif inédit.

L'existence de différents niveaux territoriaux impliqués dans le processus de gouvernance, outre les acteurs directement liés au territoire (entreprises, populations, associations,...), nécessite une articulation entre ces différents niveaux afin d'assurer la cohérence globale des mécanismes et leur pérennité. Cette articulation se concrétise notamment entre trois niveaux : national, régional, et local. Il s'agit de combiner les efforts de l'ensemble des acteurs et particulièrement des différents niveaux afin d'avoir une cohésion de l'action publique et privée, et de partager les responsabilités.

5- Typologie des gouvernances locales⁴².

La nature de la gouvernance territoriale renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux de régulation au sein desquels des acteurs - clefs jouent un rôle fondamental. L'observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance territoriale, en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs assignés et des modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produites :

- *gouvernance privée*. Ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation

⁴² http://www.u-picardie.fr/TOUS/Documentation/Supports%20de%20cours/EUT/04_11_04/Proximite.pdf

privée. Il en est ainsi de la firme motrice, par exemple l'établissement d'un grand groupe, qui structure l'espace productif local.

- *gouvernance privée collective*. Dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies. On trouve dans ce cas les Chambres de Commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés.
- *gouvernance publique*. Les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, par définition, utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter-collectivités (SIVOM, districts, syndicats d'aménagement...), mais aussi les centres de recherche publique, les CRITT,...
- *gouvernance mixte*. Dans la réalité, rares sont les situations pures. On trouve, le plus souvent, une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou plutôt privée) avec un dosage spécifique et variable.

6- Les composantes de la gouvernance locale⁴³.

Zimmermann et Pecqueur résumant ces composantes comme suit:

1- *La relation salariale locale* (entre les entreprises et les salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives (notamment sectorielles) qui structurent les systèmes productifs locaux ;

2- *Le mode de coordination entre entreprises*, selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève davantage de relations de partenariat. Ce dernier intègre les formes de coordination hors marché, caractérisant par exemple les rapports entre les firmes et centres de recherche ;

3- *Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics* diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble.

Celles-ci varient selon les particularismes nationaux et le pouvoir de coercition des acteurs publics centraux ;

⁴³Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197.

4- *Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail.* Dans un contexte de concurrence/coopération territoriale, celui-ci peut être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et génériques, afin de définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.

5- *Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière* sur la trajectoire de développement du système productif local. Par exemple, l'influence différenciée des variations des taux de change sur les territoires selon que leur compétitivité est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétence.

La gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales, mais leur combinaison, qui lorsque elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomiques locales.

7- Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale⁴⁴.

Aujourd'hui, on assiste à un remplacement progressif du mot « gouvernement » par celui de la « gouvernance », et cela implique l'abandon de la conception hiérarchique et la réalisation de nouvelles procédures pour les décisions collectives. En effet, la démocratie participative qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire s'énonce à travers le privilège des choix collectifs et la marginalisation de l'Etat dans la démarche régulatrice des territoires. La gouvernance des territoires passe par la cohésion des espaces et la maîtrise des réseaux. Elle définit les compétences propres et précise les rôles de chacun. Dès lors, la construction des conditions de la compétitivité, de plus en plus, sur la scène locale rend le problème très complexe.

Selon Orange et Vertevelle (2003), dans ces conditions, les techniques de gouvernance se transforment en politiques publiques définissant des normes et des règles d'application générale, auxquelles succèdent des pratiques procédurales particulières, dans de nombreux domaines. L'objectif et les modalités de l'action des négociations et de la délibération collective donnent des structures provisoires, loin de tout contrôle démocratique et financier.

⁴⁴ A.L.NAIT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010

Cette variété de pratiques, donne lieu à des enquêtes publiques, des groupes de discussion, des panels et jurys des citoyens, conférence de consensus, médiations...etc. Elles révèlent une menace de détournement vers un système censitaire.

Section 3 : Proximité et Gouvernance territoriale.

Une fois qu'on a exposé les généralités concernant la proximité territoriale, Nous parlerons du lien qui existe entre cette dernière et la gouvernance territoriale.

1- L'approche proximiste.

B. Pecqueur et J-B ZIMMERMANN⁴⁵ ont étudié l'approche de proximité. Selon eux, elle peut être considérée comme appartenant au courant institutionnel, au sens large, qui a pour rôle de placer, au centre de la réflexion, l'espace des relations entre les acteurs.

Selon les travaux de F. Perroux (1950), cette approche distingue une proximité physique qui traite la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance (Gilly et Torre, 2000). Une proximité organisée traitant la séparation économique de l'espace et des liens en termes d'organisation de la production. Une approche institutionnaliste analyse les problèmes de coordination rencontrés par les acteurs, à l'émergence des structures, des institutions nécessaires à la résolution de ses problèmes, surtout en ce qui concerne leur l'espace de ses institutions.

L'économie de la proximité opère, en premier lieu, dans l'économie industrielle, (B. Pecqueur et J-B Zimmermann (2004, P.15)). Ceci mène alors à un dépassement des analyses statiques de l'organisation industrielle vers des analyses plus dynamiques vue la prise en compte de l'espace comme un acteur actif du développement. O ;Bouba- Olga et al (2008) et M. Coris et al (2009, P.12), soulignent que l'approche proximiste marquait *la volonté de rompre avec la vision allocative des ressources de « l'industrial organization » pour privilégier une entrée plus « productive », centrée sur la problématique de la création de ressources*. Cette volonté nécessite alors d'intégrer le rôle actif de l'espace dans l'analyse économique et la localisation des activités productives.

⁴⁵ PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (2004), « Introduction : Les fondements d'une économie de proximité », dans PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (sous la direction de) (2004), « Economie de proximités », Hermès, Lavoisier, Paris, p. 14.

Le second aspect comprend l'apport de l'économie régionale. L'approche par la proximité se voulait d'apporter, dans les années 1990, un renouvellement de l'analyse spatiale. Cela a été nécessaire car l'économie régionale était en voie d'effritement. B. Pecqueur et J-B. Zimmermann (2004) soulignent à ce sujet « *la nécessité de renouveler les fondements d'une science régionale en voie d'effritement, l'urgence de renouer avec une tradition dynamique, fondant la construction territoriale, la place de l'innovation dans cette dynamique et l'irruption du local dans le global, conduisent les économistes spatialistes à intégrer toujours davantage les outils de l'organisation industrielle dans leurs analyses* »⁴⁶.

L'analyse en termes de proximité met surtout en avant la possibilité des acteurs à se coordonner, c'est-à-dire leur capacité à agir ensemble dans l'intention de satisfaire un besoin ou de réaliser un objectif commun. La problématique de la coordination des acteurs nécessite alors le dépassement des notions d'agent localisé et de rationalité limitée à celle d'agents situés et de rationalité fixée. La proximité ne postule pas le local comme élément central. Elle n'appelle pas au localisme, mais plutôt réfère à la question d'être « *ici et ailleurs* ». « Ici » comme localisation et positionnement dans l'espace en fonction des caractéristiques du territoire, de son activité et celles des autres acteurs avec qui il entretient des relations de proximité. « Ailleurs » pour désigner la relation qu'entretient l'acteur situé (« ici » sur le territoire) avec les autres acteurs « à distance » (selon l'expression de D. Talbot, 2008) et l'impact de ces interactions sur le niveau global.

1-1-Définition de la proximité.

Selon O. Bouba-Olga et al, (2008), la proximité renvoie naturellement à sa dimension géographique⁴⁷. Elle est souvent référée à la distance entre deux (ou plus) agents positionnés sur un territoire déterminé.

L'économie de proximité est issue du croisement de deux courants théoriques, comme le soulignent O. Bouba-Olga et al (2008), M. Coris et al (2009, p. 12) ainsi que B. Pecqueur et J-B. Zimmermann (2004, p. 15), « *l'économie de la proximité propose d'endogénéiser l'espace à l'analyse par la convergence des travaux relevant de deux spécialités jusqu'alors autonomisées de la science économique, l'économie industrielle et l'économie régionale* »⁴⁸.

Gilly et Perrat (2002, p. 3) mentionnent que la proximité traite de la séparation dans l'espace. Fonctionnellement exprimée en termes de coût et/ou de temps, elle est évidemment dépendante des infrastructures de transport et des technologies de communication.

⁴⁶ PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (2004), op cit, p. 15.

⁴⁷ BOUBA-OLGA O. et al (2008), « *La proximité, 15 ans déjà !* », Revue d'Économie Régionale et Urbaine N°3, 2008, p. 280. Et CORIS M. et al (2009), « *Les dynamiques spatiales des activités productives* », Working Paper du GREThA (Groupe de Recherche en Économie Théorique et Appliquée), n° 2009-20, p. 12.

⁴⁸ Ibidem.

1-2-Les différentes formes de la proximité.

On distingue principalement deux typologies des formes de proximité : la proximité géographique et la proximité organisationnelle.

1-2-1- La proximité géographique.

Etre géographiquement proche est une mise en disponibilité relationnelle qui peut favoriser la naissance d'une interaction. Elle aborde la question des conditions de localisation des activités productives (Pecqueur et Zimmermann, 2004). Contrairement à la distance qui est une expression quantitative du rapport entre deux objets et/ou entre deux individus, la proximité est un jugement qualitatif, forcément subjectif et difficilement mesurable d'une distance. La proximité qualifie le fait pur que constitue la distance métrique, devient une unité de mesure de l'ordre du social, cette unité prenant deux valeurs fondamentales, « être proche de », « être loin de », constituant les extrémités d'un même ensemble. En ce sens, la proximité géographique est un fait institutionnel fondé sur un fait brut, la distance métrique.

La proximité est « *doublement relative* » (Torre et Rallet, 2005) en raison des caractéristiques propres à l'espace géographique. En premier lieu, elle est relative car la distance est pondérée par le temps et les coûts de transports, du fait de la structuration matérielle de l'espace. Ici, le cadre matériel est défini par « *des contraintes de capacités et de couplages des formes possibles d'activités* »⁴⁹ (Giddens, 1987). L'idée classique est que, l'espace physique est structurée par des infrastructures de transport et de communication, constituant un cadre matériel favorisant la circulation des informations, des biens physiques et des individus. L'interaction "en face en face" en particulier est facilitée, ce type d'interaction réduisant l'incertitude issue de la dimension tacite inhérente à tous savoirs et les risques d'opportunisme (Boschma, 2005).

En second lieu, elle est relative car la distance qui sépare des individus, des organisations ou des villes est aussi une représentation, un jugement. L'espace géographique ne doit pas uniquement s'entendre comme un contexte purement physique doté d'attributs matériels au sein duquel se déroule des relations économiques. Parce que les acteurs co-localisés partagent un certain sens commun du fait d'une localisation identique, les individus qui habitent un même lieu ont *de facto* une même référence. Deux phénomènes cohabitent ici.

⁴⁹ GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société*, Presses Universitaires de France, Paris, P230 ;

Tous les acteurs vivent au sein de groupes situés dans un même espace géographique et associent des valeurs, des représentations, des conventions, des coutumes, des tabous à une aire géographique. Se réclamer d'un lieu revient à se réclamer d'un groupe social, par association. Mais au-delà d'une simple association entre un espace géographique et des représentations existantes, l'espace géographique est porteur de significations propres et par alliance, devient alors un lieu particulier. Il constitue un référent cognitif et il intervient dans le processus de construction - ou de destruction - des identités dans le sens où il est une composante du rapport aux autres (Pecqueur, 1997), puisque les acteurs locaux le font exister au regard des autres (Laganier, Villalba et Zuindeau, 2004). Il est alors à l'origine d'un sentiment d'appartenance maintenant une certaine sécurité ontologique (Giddens, 1987).

Le fait de se sentir « proche » ne doit pas être interprété comme l'assurance qu'une relation s'instaure. La relation à autrui ainsi posée n'est ici qu'une possibilité de relation entre deux individus pour l'instant indépendants. Cette ressemblance ne repose sur aucune connexion positive des individus et n'implique pas une relation systématique, même si elle permet de prévoir le type de liens envisageables. La même remarque peut être faite au sujet de la structuration matérielle de l'espace : une route n'implique pas une interaction. Cela signifie simplement que l'existence d'une forte proximité géographique entre acteurs n'est pas neutre. Elle est une mise en disponibilité relationnelle, une ressource encore latente. Reste à savoir à quoi peut être utilisée cette ressource.

1-2- 2- La proximité organisationnelle.

Dans sa signification traditionnelle, la proximité organisationnelle « *lie les agents participant à une activité finalisée dans le cadre d'une structure particulière et Elle se déploie à l'intérieur des organisations - firmes, établissements, etc.- et, le cas échéant, entre organisations liées par un rapport de dépendance ou d'interdépendance économique ou financière - entre sociétés membres d'un groupe industriel ou financier, au sein d'un réseau, etc. -* »⁵⁰ (Kirat, Lung, 1995).

La proximité organisationnelle se construit sur une faible distance sociale, de la même façon que la proximité géographique se construit sur une faible distance métrique. Par distance sociale, il est fait référence aux attributs des acteurs en termes de ressources

⁵⁰ KIRAT T., LUNG Y., 1995, "Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage", dans N. LAZARIC et J. M. MONNIER (eds.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris, P.213 ;

cognitives et matérielles, leur âge, leur santé, leur sexe, etc., bref l'ensemble des critères objectifs qui permettent de classer les individus en groupes plus ou moins homogènes. La distance sociale concerne aussi des organisations, pensons aux firmes partageant les mêmes marchés, les mêmes technologies, les mêmes produits, les mêmes fournisseurs, etc. Une faible distance sociale ne suffit pas à créer une proximité organisationnelle : de la même façon que deux voisins de palier peuvent s'ignorer, deux firmes appartenant à un même secteur peuvent n'entretenir aucune relation autre que de simples rapports indirects de concurrence. Pour que ces acteurs partagent une proximité organisationnelle et agissent de concert, il faut qu'ils se coordonnent cognitivement et politiquement. Autrement dit, la faible distance sociale devient une proximité organisationnelle lorsque les acteurs lui assignent les fonctions de coordination cognitive et politique.

Pour ce faire, ils s'organisent. L'organisation produit des règles en vue de permettre une coordination de nature cognitive et politique. Ainsi, à l'instar des entreprises, elle se voit dotée par ses membres de règles de fonctionnement et d'un « *gouvernement propre qui exerce le pouvoir* »⁵¹ (Bazzoli, Dutraive, 2002). De façon générale, l'organisation devient un lieu de production et d'activation de règles et de routines qui permettent de prendre des décisions au nom des acteurs. Ces règles et routines assurent, d'une part une coordination de nature cognitive répondant à la problématique de l'efficacité des actions, et d'autre part une coordination de nature politique répondant à la problématique de la conformité et de la légitimité des mêmes actions réalisées par des acteurs hétérogènes, conformité et légitimité qui supposent la prise de rôles.

Sur un plan cognitif, les organisations produisent des mesures destinées à la coordination cognitive en vue d'une action collective, coordination qui consiste à acquérir, conserver et transmettre des connaissances, des représentations, des savoir-faire, des expériences, etc. Selon Bazzoli et Dutraive (2002), les règles d'action que chacun élabore face à l'incertitude ont une fonction cognitive indispensable de construction des représentations à travers des expériences empiriques quotidiennes, tout en constituant des guides pour l'action. Il s'agit par-là de réduire l'incertitude et de sécuriser les anticipations qui ne sont pas incompatibles avec la rationalité. Elles sont mêmes une condition nécessaire à son exercice, en économisant les capacités cognitives pour les activités routinières qui seront dès lors

⁵¹ BAZZOLI L., DUTRAIVE V., 2002, "L'entreprise comme organisation et comme institution. Un regard à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons", *Economie et Institutions*, n°1, 2e semestre, pp. 4-46.

utilisées de façon plus opportunes. Les organisations comme les firmes apparaissent en outre comme des producteurs de routines visant à l'efficacité de l'action. Elles vont dans le sens d'une réduction de l'incertitude et de sécurisation des anticipations : par leurs caractères mécaniques et automatiques, elles suspendent en effet l'incertitude liée à l'action de l'autre, et apparaissent comme « [...] un mode de résolution pragmatique d'un problème auquel les règles donnent une réponse théorique [...] »⁵² (Reynaud, 2001).

En somme, les acteurs partagent une même représentation sur ce qu'ils doivent faire ensemble, une même image de la situation qui les rend plus proches et qu'ils ont à apprendre. De la même façon, le langage, les valeurs morales, les normes sociales, les règles, les routines etc., sont d'autres outils cognitifs qu'il faut aussi apprendre avant de les partager. C'est le premier mécanisme, d'ordre cognitif, de création de proximité.

L'organisation prévoit le rôle de chacun de ses membres, en ne mettant pas en présence deux acteurs sans liens, mais « deux partenaires qui doivent faire des choses différentes et dont les rôles et les statuts sont justement fixés par une règle établie, un usage social que les gens suivent »⁵³ (Descombes, 1996, p. 297). De multiples rôles à tenir dans les interactions sont prévus et sont organisés de façon à être complémentaires. Mais complémentarité ne signifie pas égalité entre les partenaires. Au contraire, la complémentarité des rôles est intrinsèquement génératrice d'inégalités. Par conséquent, l'interaction qui découle des prises de rôles n'est pas *a priori* équitable et juste. Il s'agit à l'inverse d'un rapport de force, ce qui explique pourquoi cette interaction est par nature conflictuelle. Ces situations d'inégalités et de dépendance sont à l'origine de conflits qu'il faudra réguler politiquement. D'autant que les partenaires n'émergent pas *ex nihilo* afin de se coordonner : il existe une asymétrie de ressources cognitives et matérielles issues de l'histoire des agents, une position sociale, ce qui rend *ex ante* les termes de l'échange plus favorables à l'une des parties. Tenir un rôle, c'est aussi s'inscrire dans une structure de pouvoir.

Au-delà de la fixation des rôles, une organisation doit avoir pour exister une constitution juridique qui renvoie aux buts de celle-ci et exprime les relations de pouvoir et d'autorité (Bazzoli et Dutraive, 2002). Elle repose sur des règles externes, des règles de droit qui fondent l'existence légale de l'organisation en déléguant un pouvoir normateur et de

⁵² REYNAUD B., 2001, "Suivre des règles dans les organisations", *Revue d'Economie Industrielle*, 4e trimestre, pp. 53-68

⁵³ DESCOMBES V., 1996, *Les institutions du sens*, Les éditions de minuit, Paris.

mobilisation des ressources à ses représentants qui peuvent dès lors contracter au nom de tous. Elle repose aussi sur des règles internes qui organisent l'exercice du pouvoir, définissent les termes de l'appartenance à l'organisation, répartissent les ressources, permettent la réalisation de choix collectifs et établissent des frontières.

En somme, et comme pour les représentations, le langage, les règles et les valeurs qu'il faut apprendre, des rôles complémentaires sont à tenir par les acteurs dans leurs interactions. La complémentarité des rôles rendent les acteurs, là encore, plus proches, mais à condition que les conflits soient transitoirement régulés. C'est le second mécanisme, d'ordre politique, de création de proximité.

2- La Proximité et la gouvernance territoriale (locale).

La notion de la gouvernance locale est abordée sous l'angle de l'identification et l'exploration des critères qui vont fonder la mise en compatibilité des modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches. Dans une vision, la notion multiple de « *proximité* »⁵⁴ constitue une voie d'enrichissement de l'approche en termes de gouvernance locale. En effet, cette démarche permet d'envisager la diversité en termes de moyens de prise en compte de l'espace en fonction de processus de résolution d'un problème productif.

La dimension spatiale n'est plus seulement perçue comme une contrainte productrice de coûts de coordination mais comme une variable susceptible d'être mobilisée par les acteurs dans le cadre de résolution d'un problème productifs à travers des externalités géographiques (pécuniaires et cognitives) qu'elle autorise.

Le territoire apparaît ainsi comme une modalité de prise en considération de l'espace intentionnellement recherché par le jeu sur la combinaison de proximités géographiques, organisationnelles et institutionnelles.

⁵⁴ PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (2004), op cit, p195 ;

2-1- la combinaison entre la proximité et la gouvernance locale.

Elle porte sur la prise en compte des dynamiques de construction d'une compatibilité entre les modes de coordination différenciés. Cette conception de dynamique territoriale peut être appréhendée à partir de deux principaux types de mécanismes constitutifs des compromis institutionnels⁵⁵ localisés qui sont décrits comme suit :

2-2-1- gouvernance et hybridation.

Les dynamiques sont constamment singularisées caractérisant l'évolution des espaces économiques qui ne peuvent se satisfaire d'une explication en termes de processus locaux auto-organisés. Ainsi, l'hétérogénéité spatiale des phénomènes économiques résulte de la confrontation entre les règles de coordination locales et globales. Cette confrontation prend la forme d'une hybridation de règles elles-mêmes sur la combinaison de principes d'actions différenciées qui caractérisent la gouvernance locale (Gilly et Wallet, 1998).

En effet, le processus d'hybridation permet d'identifier les mécanismes par lesquels vont émerger les règles et les pratiques caractérisant le mode de gouvernance de l'organisation spatialisée. Or, l'innovation organisationnelle et institutionnelle relève généralement d'un processus d'hybridation des anciennes règles constitutives du contexte institutionnel global présent ou anticipé. On conclue, alors, que l'hybridation est essentiellement organisationnelle en cas de stabilité, et institutionnelle en cas de crise et d'incertitude.

2-2-2- Gouvernance et négociation.

La négociation en termes de logiques territoriales des acteurs apparaît comme un moment nécessaire de la structuration de la gouvernance dès lors que le souci productif se pose. Elle traduit la volonté commune de sortir d'une situation de conflit, et ainsi être appréhendée comme un mécanisme particulier de construction des compromis institutionnels localisés.

⁵⁵ Ibidem, P.198 ;

Dans un cadre d'analyse de la gouvernance locale, la question de négociation peut être reliée à la notion de proximité selon un double aspect. En premier lieu, elle est initiée lors d'un conflit potentiel entre les acteurs mutuellement dépendants, ce qui suppose une proximité préalable entre ces derniers. En second lieu, le processus de négociation est porteur de phases de renforcement et/ ou d'affaiblissement de la proximité, qui se stabilisent provisoirement en termes de négociation, car cette dernière suppose tout d'abord une proximité préalable entre les acteurs, en tant qu'elle rend compte des interdépendances inhérentes d'allocation et/ou la création collective de ressources ,et ensuite ces créations renvoient à la mise en place de partenariats productifs et de recherche et supposent l'existence de proximités géographique et institutionnelles.

Dans l'analyse des processus de gouvernance, l'hybridation et la négociation ne doivent pas être compris comme des mécanismes alternatifs, mais plutôt ils correspondent à des entrées complémentaires. Autrement dit, le processus d'hybridation traite la dynamique des mécanismes régulateurs, et celui de la négociation s'attache davantage à l'examen d'un type de mécanisme de coordination entre les différents agents.

Conclusion au deuxième chapitre.

Nous avons pu cerner tous les éléments de base concernant la gouvernance, la gouvernance d'entreprise et la gouvernance territoriale. De même, nous avons mis en relation la proximité et la gouvernance locale.

La gouvernance, dans son aspect général, s'appuie sur quelques principes tels que : la légitimité, la cohésion territoriale, la démocratie et la citoyenneté, la pertinence et la compétence de l'action publique, le partenariat entre acteurs et la relation local / global et l'articulation entre les différents échelons de gouvernance.

De cette étude, on déduit que la gouvernance territoriale se caractérise principalement par :

- 1- Une décentralisation plausible à travers la mutation de la construction politico-administrative;
- 2- Des modes d'action basés sur la régulation transversale, souple, réactive entre les domaines d'actions et la coopération de plusieurs acteurs ;

- 3- L'implication et la participation de la société civile à la prise de décision au niveau local ;
- 4- Une pluralité d'acteurs qui dissimule la figure d'un Etat social de régulation et de distribution au profit des instances partenariales ;
- 5- Une logique de projet qui dépasse un simple processus temporaire, et qui est incluse dans la continuité et la durabilité du développement local.

CHAPITRE III

Présentation de l'enquête de terrain et Présentation des résultats

Introduction.

Après avoir fait le tour de l'horizon d'une investigation théorique en explicitant les divers concepts (du développement local et de la gouvernance territoriale qui représente le point de repère pour répondre à notre problématique) occupant une place primordiale dans notre sujet de recherche.

Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de se contenter d'une simple exploration théorique, mais, d'affronter les diverses prospections à la réalité du terrain afin d'obtenir des éléments de réponse qui nous permettront de vérifier l'apport théorique que nous avons exposé et répondre par la suite à notre problématique.

A cet effet, nous allons présenter dans ce chapitre l'enquête de terrain en précisant ses objectifs, l'échantillon visé et final, le questionnaire d'enquête et sa structure, la description des acteurs enquêtés et les outils mis en œuvre pour la collecte d'information.

On signale qu'on a fait appel à certains acteurs afin de nous fournir les informations nécessaires concernant notre terrain d'étude. Ces données proviennent essentiellement de la DPAT, la DIPMEPI de la wilaya de Bejaia, la direction de l'urbanisme et d'équipements de la commune d'Akbou et de l'APC d'Akbou. D'autres informations étaient recueillies par nos soins à partir de l'enquête.

Enfin, nous allons traiter, analyser globalement les informations obtenues lors de l'enquête et faire une synthèse des différentes réponses données par les acteurs de la commune d'Akbou.

Section 1 : Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon

Dans cette section, nous présenterons l'enquête menée auprès d'un ensemble d'acteurs et les investigations menées sur le terrain « **la commune d'Akbou** ». L'objectif est de recueillir le maximum d'informations nécessaires à notre analyse qui nous permettront, par la suite, de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses.

Dans ce cadre, nous exposerons, tout d'abord les objectifs tracés par l'enquête, puis définirons l'échantillon ciblé et final, et enfin, les outils méthodologiques et déroulement de l'enquête.

1-Objectifs de l'enquête de terrain.

L'enquête de terrain effectuée constitue l'étape principale du développement théorique que cerne le sujet d'investigation. Son objectif primordial est l'identification de tous les éléments qui peuvent apporter des réponses à notre problématique. Par ailleurs, elle se donne pour d'autres objectifs de collecter un maximum d'informations liées à notre terrain d'étude, de dégager les données et les caractéristiques principales concernant les acteurs ciblés et d'explorer la vision future des acteurs concernant la problématique de gouvernance territoriale.

Cette enquête confirme que la problématique de recherche que nous avons posée qui consiste, rappelons-le, à la détermination d'un état des lieux concernant la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou. Elle touche ou s'intéresse davantage au terrain et nécessite un contact avec les acteurs de l'échantillon afin d'explorer leur avis et leur perception de ce sujet. Par conséquent, notre enquête se justifie par le fait que les acteurs sont au cœur du sujet étudié et ce sont eux qui créent les changements dans le système. C'est pour cela qu'il est nécessaire de se rapprocher objectivement d'eux afin qu'ils apportent des éléments de réponses à notre problématique.

En somme, c'est à partir des résultats de l'enquête que nous pouvons démontrer l'existence ou non d'une gouvernance territoriale au sein de la commune d'Akbou et, si réellement, une concertation et une communication entre l'ensemble des acteurs y sont existantes.

2-Présentation de l'échantillon ciblé et final.

L'échantillonnage est un moyen qui permet de cibler une partie plus large de la population dans le but de tirer des conclusions qui permettent par la suite de vérifier le sujet ou l'objet de l'investigation. Il s'agit là de faire connaître les résultats relatifs au sujet de recherche. Il est nécessaire alors de déterminer l'échantillon à étudier.

2-1- La taille et la structure de l'échantillon.

Afin de déterminer notre échantillon final, nous avons visé un ensemble d'acteurs dans la commune d'Akbou, utilisant «un échantillonnage stratifié» en raison de la méconnaissance de la taille réelle de la population ciblée. Bien que, dans ce cadre, la méthode aléatoire paraisse plus appropriée à suivre car elle ne prend pas en compte des critères spécifiques, elle permet de cerner un maximum d'acteurs ciblés possibles.

Une fois la méthode d'échantillonnage à suivre choisie, nous avons ciblé un ensemble d'acteurs qui appartiennent à la commune d'Akbou. Nous avons sélectionné un nombre de 51 acteurs. Cet échantillon couvre 7 catégories citées comme suit : les ADE, Elus locaux (APC), les organismes parapublics, le secteur productif/entrepreneurial, organisations syndicales, partis politiques et les associations. Cependant, en raison des problèmes et contraintes rencontrés sur le terrain, nous avons limité notre enquête à 5 catégories, contenant 32 acteurs. La taille et la structure de l'échantillon final sont présentées dans le tableau N°2 ci-dessous.

Tableau n°2 : La taille et la structure de l'échantillon de la commune d'Akbou.

Type	Nombre d'acteurs visés	Nombre de réponses obtenues	Taux de réponse (%)
Elus locaux (APC/APW)	1	1	13,9
Partis politique	4	2	5,6
Entreprises	37	25	69,4
Organisations syndicales	2	1	2,8
Associations	7	3	8,3
Totale	51	32	62,75

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Après la lecture du tableau, nous constatons que l'échantillon final est constitué pour la moitié d'entreprises, dont la plupart sont des petites entreprises, soit un taux de 40%. Les tableaux n°3 et n°4 donnent la répartition des entreprises de notre échantillon selon leur taille et leur chiffre d'affaire.

Tableau n°3 : Classement des entreprises de l'échantillon selon leur taille.

Désignation	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Petite entreprise (de 1 à 49 employés)	10	27,8	40,0	40,0
Moyenne entreprise (de 50 à 250 employés)	3	8,3	12,0	52,0
Grande entreprise (+ de 250 employés)	2	5,6	8,0	60,0
sans réponse	10	27,8	40,0	100,0
Total	25	69,4	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Tableau n°4 : Classement des entreprises de l'échantillon selon leur chiffre d'affaire.

Désignation	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
moins de 20 millions de DA	7	19,4	28,0	28,0
entre 20 et 200 millions de DA	7	19,4	28,0	56,0
entre 200 et 2 milliards de DA	5	13,9	20,0	76,0
plus de 2 milliards de DA	2	5,6	8,0	84,0
sans réponse	4	11,1	16,0	100,0
Total	25	69,4	100,0	
Système manquant	11	30,6		
Total	36	100,0		

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Nous remarquons aussi qu'il y a peu d'acteurs de la société civile. En effet, il existe peu d'association sur le terrain, peu de partis politiques et de même pour les organisations syndicales.

2-2- Liste des acteurs questionnés :

Au terme de notre enquête, nous avons attribués 36 questionnaires auprès de la population ciblée dans la commune d'Akbou. Cependant, les réponses apportées par les acteurs diffèrent les unes des autres. Le tableau n°5 présente les acteurs de notre échantillon ainsi que leur volonté de répondre ou non à notre questionnaire.

Tableau n°5 : Taille et composition de l'échantillon total.

Catégories	Désignation des acteurs	Réponses	
		Favorables	Défavorables
Secteur productif/ entrepreneurial	Général emballage	X	
	Général plast		X
	CCMI Ets Meraiched		X
	Soumam		X
	Laiterie Gueldmane	X	
	SNC Coktel plasts	X	
	SPA Frulact Algérie	X	
	AL Mag , margarinerie	X	
	Sarl limonaderie RODEO	X	
	SNC TAHRACHT Granito	X	
	SARL very Net	X	
	SARL Candi Volaille	X	
	EURL TMF Batouche	X	
	GMF	X	
	SARL Ramdy	X	
	DANONE	X	
	SARL Grand moulin la vallée	X	
	Agence de voyage ATV KAY Tours	X	
	Agence de voyage Akbou tours	X	
	Akbou plastique	X	
	Betonex	X	
	Batelec	X	
	SARL L&M auto (FORD)	X	
	Maison NISSAN	X	
	Magic impression	X	
	maison djezzy		X
	maison mobilis		X
	agence immobilière chalal		X
	assurance	X	
	contrôle de qualité analab		X
	maison citroen		X
	clinique hamani		X
	Pharmacie		X
restaurant		X	
ETRHB	X		
Ets boughidaghen	X		
Akbou plast	X		

Tableau n°5 : Taille et composition de l'échantillon total (suite).

Catégories	Désignation des acteurs	Réponses
Elus locaux	Président de l'APC d'Akbou	X
	Vice président de l'Apc d'akbou	X
	Secrétaire général de l'Apc d'Akbou	X
	membre de l'apc	X
	membre de l'apc	X
Associations	association sociale soummam tahracht	X
	association dialogue et action	X
	Performance sociale	X
	croissant rouge	X
	association Ikhouléf	X
	étoile culturelle d'Akbou	X
	association Med action	X
organisations syndicales	U.G.T.A	X
	C.N.A.P.E.S.T	X
Partis politiques	FFS	X
	FLN	X
	RCD	X
	RND	X

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Notre échantillon final est constitué de 36 acteurs. Il représente 62,75% de l'échantillon visé. Sa taille et les acteurs qui le composent sont présentés dans le tableau n°6 ci-dessous.

Tableau n°6: Taille et composition de l'échantillon final

Catégories	Désignation des acteurs
Secteur productif/ entrepreneurial	<ul style="list-style-type: none"> -Général emballage – Laiterie Gueldmane -SNC Coktel plats –SPA Frulact Algérie -Al Mag Margarinerie -SAR limonaderie -SNC Taharacht Granito – GMF -SARL Condi volaille – SARL very net -SARL TMF Batouche – SARL Ramdy -Danone – Akbou plastique -SARL grandmoulin la vallée - Agence de voyage ATV Kay tours - Agence de voyage Akbou Kay tours -Botenex –Batelec – Maison Nissan -SARL LSM auto (Ford) -Magic impression - ETRHB -Assurance – Ets Boughiden

Tableau n°6: Taille et composition de l'échantillon final (suite).

Catégories	Désignation des acteurs
Elus locaux	Les cinq (05) membres de l'APC d'Akbou
Associations	- Association ikhoulef. – Association dialogue et action. – Association étoile culturelle d'Akbou
Organisations syndicales	- L'U.G.T.A
Partis politiques	- FFS - RCD
Total	36 acteurs

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

2-3- Description des acteurs questionnés.

Le nombre de catégories d'acteurs questionnés est de 7. Seulement cinq d'entre eux ont répondu à notre questionnaire. Ces acteurs se structurent comme suit :

- **les élus locaux (APC).** Cette catégorie d'acteurs désigne l'assemblée populaire communale. Dans notre cas, nous avons ciblé les différents membres de l'APC d'Akbou, à savoir, le président de l'APC, le vice-président, le secrétaire général et deux membres de l'APC.
- **Le secteur productif / entrepreneurial.** Dans cette catégorie, nous avons regroupé l'ensemble des entreprises industrielles et les entreprises de services.
- **La société civile.** Elle comprend : les associations, les partis politiques et les organisations syndicales. On notera que 3 associations ont favorablement répondu à notre questionnaire. Elles sont régies en Algérie par la loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations et représentent la convention où se contractent des personnes physiques ou morales sans but lucratif, mais, c'est uniquement afin de promouvoir diverses activités de toutes natures (professionnelles, culturelles, touristiques, sportives....) qui vont contribuer à favoriser la cohésion sociale et à valoriser les divers aspects promotionnels. Pour les partis politiques, 2 seulement y ont répondu. Il s'agit du FFS et du RCD. Ils contribuent à organiser et coordonner les activités politiques au sein de la localité. En dernier lieu, concernant les organisations syndicales, uniquement l'UGTA a été à notre écoute.

3- Présentation du questionnaire.

Dans le but d'explorer le mieux le terrain d'étude, nous avons mis en place un questionnaire qui nous permettra de mener à bien notre investigation dans la commune d'Akbou. Il s'avère un moyen grâce auquel, nous pouvons collecter les informations dont nous avons besoin pour confronter nos hypothèses sur le terrain. Il vise à structurer des réponses autour de l'existence d'une gouvernance territoriale au sein de la commune d'Akbou, de l'existence d'une concertation entre les différents acteurs de la commune et d'une coopération intercommunale. Notre questionnaire (voir annexe n°2) se compose de cinq axes qui sont présentés comme suit :

Le premier axe, intitulé « AXE N°1 : Présentation des répondants », vise à l'identification des acteurs. Il a pour objectif de recueillir des informations nécessaires nous permettant de dresser une petite fiche signalétique de l'acteur en question. Entre autres, cet axe nous permet de construire les catégories d'acteurs dont nous avons besoin dans notre enquête et de les classer, ensuite les analyser. Il nous permet aussi de déterminer le poids de l'acteur dans la commune d'Akbou grâce à des questions d'ordre technique (Chiffre d'affaire, Budget, activité principale, missions dans la wilaya de Bejaia).

Le deuxième axe, intitulé « AXE N°2 : L'approche de la gouvernance territoriale », vise, comme dans l'axe précédent, à déterminer la vision des acteurs quant à la gouvernance territoriale. Cet axe trace comme objectif la vérification de notre première hypothèse concernant l'existence ou non d'une gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia. Il vise notamment la détermination des raisons pour lesquelles il n'y a pas de gouvernance territoriale au sein de la commune. En dernier lieu, quelles sont les actions à mener pour garantir une bonne gouvernance.

Le troisième axe, intitulé « AXE N°2 : L'approche de la participation des acteurs locaux à la prise de décision », vise à montrer, si les acteurs participent ou non au processus décisionnel. Nous visons, en outre, à mettre en relief l'implication des acteurs dans les projets de développement ou dans le processus de prise de décision. Et, le rôle qu'ils peuvent jouer dans ce processus. Dans le même axe, des questions sont exclusivement adressées pour les membres de l'APC d'Akbou.

Le quatrième axe, intitulé « AXE N°4 : La concertation entre les différents acteurs de la commune d'Akbou », se veut comme moyen de découverte des relations entre acteurs,

aboutissant, ou non, à des projets de développement. Cette partie du questionnaire vise à rassembler les éléments nécessaires pour la confirmation ou l'infirmité de notre hypothèse, selon laquelle, on s'interroge sur l'existence d'une concertation entre les différents acteurs de la commune.

Le dernier axe, intitulé « AXE N°5 : La coopération intercommunale », est destiné à l'ensemble des acteurs afin de déterminer si une intercommunalité a lieu. Par ailleurs, quels sont les acteurs favorables à la réalisation intercommunale des projets de développement local.

Afin de rendre le questionnaire assez compréhensible et pertinent, nous avons établi trois types de questions :

- **Les questions fermées.** Le premier type de question a pour objectif de vérifier certaines situations, notamment l'expression directe de nos hypothèses. Il procure l'avantage de la facilité de réponse et de traitement. Les questions dichotomiques s'illustrent dans la formulation d'une question contenant uniquement deux possibilités de réponse. L'exemple type de ce genre de question que nous avons utilisé est présenté comme suit:

Selon vous, existe-t-il une gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia ?

Oui

Non

- **Les questions semi-ouvertes ou semi-fermées.** Le second type est utilisé pour vérifier et approfondir certaines situations. Il a pour particularité de guider l'acteur questionné dans son choix, à travers la suggestion d'un nombre de réponses supérieur à deux, tout en lui laissant le libre choix de développer les points qu'il juge importants et la possibilité de proposer d'autres réponses. Ce type de questions est illustré comme suit :

Quel rôle jouez-vous dans le processus de prise de décision, dans le processus de gouvernance en général ?

Preneur de décision.....

Consultant.....

Exécutant.....

Partie subissant l'action.....

Aucun rôle.....

Autres (Citez) :

.....
.....

- **Les questions ouvertes.** Ces questions servent à approfondir et à explorer un sujet vague et particulier. Dans ce genre de questions, nous laissons la liberté au répondant de s'exprimer et de développer son idée sans intervenir, sans lui mettre de garde fou. Nous posons uniquement la question à travers laquelle nous voulons avoir son opinion. En voici, un exemple.

Quels genres de problèmes rencontrez-vous lors des réunions tenues avec les différents acteurs de la commune ?

.....
.....
.....

4- Déroulement du questionnaire et outils méthodologiques utilisés pour la collecte d'information.

Pour la collecte des informations concernant le travail d'étude, deux méthodes existent pour le déroulement du questionnaire. La première est nommée « *Administration directe du questionnaire* », dans laquelle l'enquêteur n'est pas présent lors du remplissage du questionnaire. C'est le répondant qui reporte lui-même ses réponses. La seconde est dite « *Administration indirecte du questionnaire* ». Elle se caractérise par la présence de l'enquêteur lors du remplissage du questionnaire. C'est lui-même qui pose les questions et transcrits les réponses.

Dans notre cas, pour collecter les informations nécessaires afin d'éclaircir notre problématique, nous nous sommes déplacés sur le terrain, à la rencontre des acteurs, pour qu'ils répondent au questionnaire. Dans notre démarche, avec certains responsables, nous avons effectué une administration indirecte. Notre présence permet d'expliquer et d'éclaircir quelques questions qu'ils jugent floues ou complexes. Mais avec d'autres, vue l'indisponibilité ou l'absence des répondants, nous sommes contraints, dans la plupart des cas, d'effectuer une administration directe et de les récupérer à une date ultérieure. Nous ajoutons que nous avons, malheureusement, dû insister et rappeler les acteurs à plusieurs reprises afin

qu'ils puissent répondre à notre questionnaire. Dans d'autres cas, nous avons réalisé un entretien avec les responsables, en plus de l'administration directe ou indirecte du questionnaire. C'est le cas des cinq acteurs, membres de l'APC d'Akbou.

Au début de notre enquête, nous avons fait appel à certaines bases de données obtenues de la part de la DIPMEPI (concernant les entreprises) et de la DPAT et le service urbanisme de l'APC d'Akbou (concernant l'ensemble des acteurs). Concernant la distribution des questionnaires, elle s'est faite en nous déplaçant à la recherche des acteurs vu qu'aucune information ne nous a été donnée quant à leur localisation. Cette difficulté ne concerne pas les entreprises se situant dans la zone d'activité connue (Taheracht). D'autres entreprises, les associations, les partis politiques et les organisations syndicales sont localisés de manière aléatoire. Pour les élus, la collecte est plus facile vu qu'ils se trouvent tous au même endroit.

Au terme de notre enquête de terrain qui a duré environ 2 mois, nous avons distribué 51 questionnaires. Les réponses formulées vis-à-vis de notre demande de participation à l'enquête de terrain sont différentes d'un acteur à un autre. Nous avons aussi constaté une certaine méfiance à l'égard du questionnaire. En effet, quelques acteurs ont catégoriquement refusé de répondre, soit parce qu'ils craignent l'exploitation des informations à une fin autre que celle de la recherche), soit parce qu'ils ne disposent pas de l'autorisation, celle de leur patron, pour nous fournir les informations nécessaires.

En somme, nous avons pu récupérer 40 questionnaires au total, dont 36 sont exploitables et 4 autres nous ont été remis vierges après un long délai d'attente. L'abandon de 11 questionnaires est justifié par l'indisponibilité des acteurs et le temps alloué à l'enquête.

Au final, notre échantillon exploitable contient 36 feuillets, représentant 62,75 % de l'échantillon total visé et assure ainsi la représentativité des réponses.

Section 2 : Présentation de la commune d'Akbou

La commune d'Akbou est située dans la vallée de la Soummam, sur les flancs de la chaîne de montagnes du Djurdjura, à une altitude moyenne de 280 m. Elle est aussi le chef-lieu de la Daïra composée de quatre communes : Ighram, Chellata, Tamokra et Akbou. Cette dernière se trouve à 70km de la wilaya de Bejaia et à 200 km à l'Est de la capitale Alger. Elle s'étale sur une superficie de 52,18 km² et se divise en deux régions distinctes: la première

constitue le périmètre urbain et est représentée par le plateau d'Akbou comprenant : Tifrit, Riquet, Azib, le plateau d'Arafou et la plaine d'Azaghar. La seconde constitue la zone semi-urbaine.

Elle est délimitée au Nord par la commune de Chellata, au Sud par les communes d'Ait Arzine et Amalou, à l'Est par la commune d'Ouzellaguen et à l'Ouest par les communes d'Ighram et Tazmalt.

Elle dispose d'un réseau routier constitué principalement de la route nationale N°26 qui la relie avec l'espace wilayal, régional et national (relie le Nord et l'Est d'Algérie). Elle a d'autres accès routiers qui assurent sa liaison avec les autres communes. La voie ferrée (Bejaia-Alger) passe par la ville d'Akbou.

1- La population de la commune d'Akbou.

La commune d'Akbou se caractérise par une forte densité de la population au Km², une forte agglomération et une urbanisation. Le tableau n°7 indique que 72,86% de la population totale est concentrée dans le chef-lieu de la commune d'Akbou dont 99,70% dans les agglomérations, chef-lieu et secondaires, de la même commune.

Tableau n°7 : Répartition de la population par commune et par dispersion au 31/12/2011.

Communes	Total population	Agglomération Chef-lieu	Agglomérations secondaires	Zones Eparses
AKBOU	54603	39238	15203	162
IGHRAM	10012	3532	5453	1027
CHELLATA	4112	2226	1689	197
TAMOKRA	12699	8955	3612	132
TOTAL DAIRA	81426	53951	25957	1518

Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT 2011

En termes de densité de la population, la commune d'Akbou est caractérisée par une forte densité qui, au 31/12/2011, atteint 1046,43 habitants par Km², comme le montre le tableau n°8. Cette densité est parmi les plus élevées de la wilaya de Bejaia.

Tableau n°8 : Densité de la population par commune.

Communes	Population au 31/12/2011	Superficie (Km2)	Densité (habitant/Km2)
Akbou	14603	52,18	1046,43
Chellata	10012	41,6	240,67
Tamokra	4112	68,4	60,13
Ighram	12699	50,11	253,41
Total daïra	81426	212,29	383,56

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT 2011.

Cette situation permet de classer la commune d'Akbou comme deuxième agglomération importante de la wilaya et révèle sa forte attractivité issue de la diversification des activités commerciales et de la disponibilité des services publics (elle a toujours été un pôle commercial de la région).

En termes de classification de la population selon le sexe, le nombre d'hommes dépasse légèrement le nombre de femmes au sein de la commune. Le tableau n°9 l'illustre.

Tableau n°9 : Classification de la population de la commune d'Akbou, selon le sexe

Communes	femmes	Hommes
Akbou	27003	27599
Chellata	4934	5078
Tamokra	1980	2135
Ighram	6359	6335
Total daïra	40276	41147

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT 2011.

2- L'emploi dans la commune d'Akbou.

La commune d'Akbou dispose de 1364 entreprises. Selon la Direction des PME/PMI, 6920 emplois sont offerts, mais la demande reste importante. En 2011, elle enregistre 4655 demandes réparties comme suit : 3618 pour les hommes et 1037 pour les femmes. Même si

une légère baisse en termes de demande d'emploi est enregistrée en 2010 (4824 demandes) due à la création d'emplois, cela reste insuffisant pour satisfaire toutes les doléances et résorber le chômage dans la région.

La structure de la demande, selon le niveau de qualification, est répartie comme suit :

- 1627 pour le personnel sans qualification et personnel d'aide ;
- 2164 pour le personnel qualifié et hautement qualifié ;
- 159 pour les techniciens supérieurs ;
- 705 pour les cadres et cadres supérieurs ;

Concernant le niveau d'instruction, la structure de la demande est la suivante :

- 212 pour des personnes non instruites ;
- 3710 pour toutes personnes ayant un niveau primaire, moyen ou secondaire ;
- 733 pour les ingénieurs, licenciés, techniciens supérieurs et D.E.U.A. ou plus.

3- L'éducation et l'enseignement dans la commune d'Akbou.

La commune d'Akbou présente une assez bonne carte scolaire, vu le bon déroulement des rentrées scolaires pour chaque année et la réalisation d'infrastructures pédagogiques pour répondre à la demande. Elle possède vingt-trois (23) écoles primaires, huit (8) établissements moyens et trois (03) lycées. Ces lycées comptent 3346 élèves et 199 enseignants dont 112 sont des femmes. Les tableaux n°10 et n°11 représentent respectivement l'état des lieux dans l'enseignement primaire et moyen.

Tableau n°10 : L'enseignement primaire.

communes	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Nombre de femmes enseignantes
Akbou	23	209	4569	229	76
Chellata	8	47	556	39	9
Tamokra	7	30	324	22	7
Ighram	10	77	924	51	13
Total daïra	48	363	6373	341	105

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête, 2013.

Tableau n°11 : L'enseignement moyen.

communes	Nombre de collèges	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Nombre de femmes enseignantes	Demi-pensions
Akbou	8	4570	269	139	4
Chellata	2	578	38	19	2
Tamokra	1	311	22	14	0
Ighram	2	990	64	36	2
Total daïra	13	6449	393	208	8

Source : : élaboré par nos soins à partir de l'enquête, 2013

Le taux de scolarisation dans la commune est résumé dans le tableau n°12.

Tableau n° 12: Taux de scolarisation dans la commune d'Akbou.

communes	Les élèves de 6ans	De 6 à 15ans	De 15 à 19
Akbou	97,09	92,46	57,79
Chellata	97,14	89,49	57,20
Tamokra	97,26	93,81	56
Ighram	97,34	89,90	54,79

Source : : élaboré par nos soins à partir de l'enquête, 2013

La commune compte également deux centres de formation professionnelle (CFPA filles/ CFPA garçons)

4- L'économie d'Akbou.

La commune d'Akbou est caractérisée par une situation socioéconomique qui, malheureusement, marginalise de plus en plus le secteur agricole malgré les potentialités de la commune en agriculture. En effet, selon la Direction des Services agricoles, la surface agricole utile est estimée à 3456 ha (compagne 2011), soit 66% de la surface totale de la commune (5218 ha). Le reste des terres est sous forme de passages et parcours, terres improductives, des superficies forestières et terres improductives non affectées à l'agriculture.

Cependant, l'industrie connaît un essor considérable dans la commune d'Akbou, en particulier ces dernières années. En effet, elle est dotée d'une zone industrielle et d'une zone d'activité (TAHARACHT). Ces zones accueillent des unités industrielles opérantes dans divers secteurs.

La zone industrielle est plus ancienne. Elle a connu l'implantation de grandes unités publiques durant les années 70 grâce auxquelles une partie importante de la population a obtenu du travail. Il s'agit d'ALCOVEL (algérienne des cotonnades et velours), de MAC (Soummam manufacture, chaussure Soummam), BIT COMPANY (Blanky industry trading company) et de SONARIC. Le tableau n°13 présente la situation des entreprises de la zone industrielle d'Akbou en termes de statut juridique, d'activité et d'effectifs.

Tableau n°13 : Situation des entreprises situées dans la zone industrielle d'Akbou.

Entreprises	Statut juridique	Secteur d'activité	Date de création	Effectif
Algérienne des cotonnades et velours ALCOVEL	SPA	Industrie textile	1998	713
Manufacture de chaussure Soummam (MAC-SOUM)	SPA	Industrie chaussure	1988	302
Blanky industry trading company (BIT COMPANY)	SPA	Agroalimentaires	-	15
SONARIC	EPE	Equipement de cuisines collectives	-	30

Source : établi à partir des données de l'inspection du travail d'Akbou, de la DMI et de la DPAT.

La commune d'Akbou donne plus d'importance à la zone d'activité TAHARACHT connue non seulement au niveau local ou régional mais aussi à l'échelle nationale. La ZAC TAHARACHT renforce l'attractivité de la région et offre de l'emploi pour la population locale. Elle crée une multitude d'activités liées en amont et en aval à des unités industrielles implantées.

La ZAC TAHARACHT est créée en 1993, suite à une délibération N°185 du 04/09/1986 de l'APC d'Akbou, approuvée le 13/10/1986 par monsieur le chef de Daïra d'Akbou. Elle est identifiée par l'acte administratif n°269 du 17/10/1993, publié à la conservation foncière d'Akbou le 26/10/1993, volume 4 N°22. Elle est située au Sud-Est du chef-lieu de la commune d'Akbou, à proximité de la route nationale N°26 et de la voie ferrée. Elle est d'une superficie totale de 24ha 85 Ares 21Ca (248521,00 m²) répartie en 50 lots, tous attribués.

La création de cette zone a répondu à une grande partie de la demande du foncier à usage industriel dans la commune d'Akbou. Néanmoins, la croissance de cette demande a poussé les autorités à élargir cette zone. Ce qui a donné naissance à la zone TAHARACHT extension en 1998, par la délibération N°145 du 28/10/1998 de l'APC d'Akbou, approuvée par l'arrêté N°450/2000 de monsieur le wali de la Wilaya de Bejaia du 30/04/2000. Cette extension est établie sur une surface 22ha 48ares 95ca (224 895,00 m²) répartie en 45 lots dont 03 sont non attribués.

Ainsi, la zone d'activité TAHARACHT se constitue de deux sous-zones : la zone I (initiale) et la zone II (extension sur la partie communale et une extension sur la partie domaniale (09ha 77ares 05ca)). La combinaison de ces deux parties donne à la zone une superficie totale est de 57ha 11ares 21ca¹. En termes d'activité, la zone TAHARACHT contient 46 unités de production dont 32 sont opérationnelles, 11 en construction et 03 non encore opérationnelles ou à l'arrêt. Le tableau n°14 donne plus de détails sur ces unités :

¹ Agence foncière de la wilaya de Bejaia, antenne d'Akbou, fiche technique de la zone d'activité TAHARACHT Akbou.

Tableau n°14 : Représentation des entreprises de la zone TAHRACHT.

N°	Nom prénom de l'entreprise	Nature de projet	Date de mise en service	Nombre d'emploi
01	SPA Danone Djurdjura	Laiterie (yaourt)	1997	639
02	SARL All Plast	Plastique	1999	892
03	SARL Ramdy	Fromagerie	2002	140
04	SARL Baletec	Accessoires elec	06/2000	30
05	SARL Molino Grani	Semoulerie	1999	77
06	SARL Agro Céréales	Semoulerie	1999	64
07	SARL CK Fleisch	Transformation de viande	2003	60
08	SARL Soummam Grani	Semoulerie	1997	30
09	SARL Vallée Viande	Abattoir	2003	30
10	SARL Akbou Plastique	Emballage plastique	2002	20
11	SNC Granito	Granito	01/2002	19
12	SARL Betonex	Matériaux de construc (parping-hordi)	01/2002	100
13	Oubrahem Abdallah	Textile	01/1999	20
14	Hamitouche Malek	Huilerie	2001	25
15	SARL le Faucon	Confiserie	2001	15
16	Meraiched Smail	Fab de pièce mécanique	02/2002	30
17	SARL Oumaza	Contrôle technique des véhicules	2002	12
18	SARL Almag	Margarine	03/2003	24
19	SARL Générale Plast	Fabrication préforma PET	2002	25
20	Gaazen Lahelou	Contrôle technique automobile	07/2003	07
21	SARL Snack Nino	Confiserie	2003	20
22	SARL Candi Volailles	Valorisation et transformation des produits agro-alim	06/2003	42
23	Bechroune Marzouk	Fromagerie	2003	20
24	SARL Grand Moulin de la vallée	Semoulerie	02/2004	28
25	Mme Medjkoune Houria	Huilerie	2003	15
26	Laiterie Djurdjura	Laiterie	/	30
27	SARL Général Emballage	Fab. Emballage toute matière	/	20
28	Oukaour Madjid	Fab emballage pour tous les produits agro-alim	/	20
29	Ziane El Hachemi	Fabrication d'alim de bétail	/	20
30	SARL TAHARACHT Conserverie	Conserverie de tomate	/	30
31	SARL Lynx	Fabrication de chaussette	/	24
32	SARL petro	service Accessoire auto	/	30

Tableau n°14 : Représentation des entreprises de la zone TAHRACHT (suite).

N°	Nom prénom de l'entreprise	Nature de projet	Date de mise en service	Nombre d'emploi
33	Regradj Ouamar	Confiserie et chocolaterie	/	25
34	SARL Candy Agro	Conditionnement de produits alimentaires	/	30
35	Ait Si Ali Omar	Confiserie	/	15
36	Amirouche Amirouche	Self service	/	10
37	SARL Lbadjoudjins	Confection de vêtement	/	15
38	Benghanem Djamel	Fab. Bande élastique et transformation plastique	/	15
39	Hamitouche Abd Elkader	(minoterie)	/	20
40	Bitta Md Taib	Fab. Aliments de bétail	/	20
41	SARL ALL Plast	Extension PLAST	/	20

Source : l'agence foncière de Bejaia, antenne d'Akbou

5- Infrastructures.

Selon le service d'urbanisme de l'APC d'Akbou, la commune d'Akbou est dotée de toutes les infrastructures de base : Eau (à 100%), GAZ (à 80%), (Riquet et Azaghar n'en disposent pas encore) et l'électricité (à 100%).

Le territoire de la commune recèle d'importantes potentialités hydrauliques, notamment celles de la nappe alluviale et des apports pluviométriques. De ce fait, elle dispose d'un réseau important d'alimentation en eau potable (A.E.P) qui répond aux exigences actuelles. Néanmoins, de par l'état vétuste de celui-ci, la commune a programmé diverses opérations, à savoir :

- La réalisation de nouveaux forages.
- La réfection de la conduite d'adduction.
- La réalisation des réseaux de distribution.
- La réalisation de deux réservoirs de 6000 m³, au lieu-dit Bouzeroual, pour l'alimentation en eau à partir de l'adduction AEP du barrage Tichihaf.

6- L'agriculture.

Dans la commune d'Akbou est implantée une structure du secteur des forêts dont les missions sont :

- L'administration et la protection du fond national forestier ;
- La valorisation des terres à vocation forestière ;
- La lutte contre l'érosion et la désertification ;
- La promotion des formes d'organisation nécessaires par l'association des populations riveraines à la protection et au développement des forêts.

Il est à préciser aussi que la possibilité donnée actuellement au secteur privé de participer à la réalisation de certaines actions (constructions brigades, piste-poste régie) aura certainement un impact bénéfique sur le rythme d'exécution de ces missions.

Si des efforts considérables ont été entrepris pour accroître les superficies des forêts par les actions de reboisement, de manière à ce que cette couverture boisée réponde aux besoins écologiques, économiques et sociaux de la région, il faut reconnaître que les atteintes permanentes à ce patrimoine, dues principalement aux incendies de forêts, attaques parasitaires, aux défrichements et à toutes sortes d'abus, représentent de sérieuses entraves au développement de cette importante ressource.

Akbou est considéré comme une région à vocation essentiellement oléicole. L'agriculture se trouve dans un secteur généralement situé hors de la zone urbaine. Le figuier y occupe aussi une place privilégiée. La situation du secteur de l'agriculture est résumée comme suit:

- Superficie totale 5218 ha, dont une surface agricole utile (S.A.U) de 3431ha
- Superficie irriguée : 551 ha
- Superficie plant : 2290 ha

A cette production végétale, s'ajoute une production animale.

Le tableau n°15 résume les variétés d'olives dominantes de la région.

Tableau n°15 : Variétés d'olives dominantes de la commune d'Akbou.

Variétés	Taille du fruit	Rendement en huile %	Destination
Chemlal	Petite	14 à 21	Huile
Azerradj	Moyenne	14 à 18	Huile de table
Limli	Petite	14 à 18	Huile

Source : établi à partir des documents de l'APC d'Akbou (service d'urbanisme).

7- Le tourisme.

Akbou est une ville possédant une richesse artistique étonnante et un patrimoine très diversifié. Le Mausolée du Piton, mélange harmonieux d'architecture romaine, le Musée du Moudjahed abritant une prestigieuse collection de photographies et d'engins datant de la révolution Algérienne, témoignent de ce foisonnement. Akbou bénéficie d'un environnement exceptionnel. A la beauté naturelle des ses différents sites et paysages, s'ajoute la magnifique vallée de la Soummam.

Située à moins d'une heure des plages de Bejaia, elle présente des atouts pour le tourisme (mer, montagnes, thermalisme traditionnel, forêt) et l'artisanat : poterie, textile traditionnel, bijoux etc....

L'Office du Tourisme et de la Culture de la commune d'Akbou a pour mission d'assurer l'information, la vulgarisation et la contribution au développement de ce secteur stratégique pour lui donner le prestige qui lui revient.

Le mini parc zoologique de Mr KEFFOUS est très apprécié par de nombreux visiteurs et la population locale. A ne pas oublier les beaux paysages, la cité, grâce à ses origines très lointaines, permet au touriste d'effectuer un voyage à travers le temps.

Les structures hôtelières destinées à accueillir les passagers, touristes et autres, présentent des prestations de service de meilleures qualités. Le tableau n°16 récapitule leur capacité d'accueil

Tableau n°16 : capacité d'accueil des touristes à Akbou.

Désignation de la structure hôtelière	Capacité	Autres prestations
Le Place	41 chambres	Restaurant
Le Majestic	26 chambres	Restaurant
Belle Vue	38 chambres	Pizzeria

Source : document de l'APC d'Akbou.

8- Santé, culture, jeunesse et le sport dans la commune d'Akbou.

En termes de soins et de santé, la commune d'Akbou dispose d'infrastructures insuffisantes pour la demande. Le tableau n°17 les présente.

Tableau n°17 : Infrastructures de soins et de santé de la daïra d'Akbou

communes	Nombre de Pharmacies privée et PCA	Nombre de salles de soins	Nombre de polycliniques	Nombre d'EPH
Akbou	19	5	1	1
Chellata	1	4	1	0
Tamokra	1	2	1	0
Ighram	2	5	0	0
Total daïra	23	16	3	1

Source : Document fournis par l'APC d'Akbou.

Au plan culturel, la commune d'Akbou possède une Maison de Jeunes, un centre culturel (Mouloud Kacem Nait Belkacem) et une salle de cinéma, des infrastructures modernes et fonctionnelles favorisant le mouvement associatif et les activités culturelles dans la région.

Concernant le secteur de la jeunesse et des sports, la commune d'Akbou est bien dotée en termes d'infrastructures, le tableau n°18 le montre clairement :

Tableau n°18: Infrastructures de la jeunesse et des sports.

communes	Stades communaux	Maison, foyer de jeunes	voute	Aires de jeux
Akbou	1	1	1	8
Chellata	0	1	1	10
Tamokra	1	1	1	3
Ighram	0	0	1	3

Source : Document fournis par l'APC d'Akbou.

9- Projets communaux de développement.

L'APC d'Akbou a mis en œuvre un ensemble de projets concernant le développement de la localité. Selon les données de la DPAT, ces projets sont en nombre de 91 qui devraient créer 207 emplois. Elle a enregistré 4 projets en phase d'extension. Parmi ces projets, nous citerons :

- La réalisation d'un abattoir.
- L'aménagement et achèvement de la réalisation du stade communal des Martyrs.
- La réalisation d'un bloc multifonctionnel en face de l'Etat civil.
- L'achèvement de la construction d'un bloc administratif en cours de réalisation.
- La réalisation des maisons de quartiers (cercle de jeunes, sièges pour promouvoir le mouvement associatif, cellules d'informations et d'écoute).
- La réalisation d'une crèche
- La construction d'un marché communal et réaménagement du site Bouizène.
- La Création d'un musée de l'art afin de promouvoir l'activité touristique de la commune.
- L'aménagement urbain en termes de voies et de carrefour.
- La réalisation des salles de soins et de nouvelles salles de sport.

Section 3 : Analyse des informations et résultats de l'enquête.

Dans cette section, nous ferons une analyse générale de l'ensemble des informations recueillies lors de notre enquête effectuée sur le terrain

Cette analyse nous permettra d'avoir un aperçu général du point de vue des acteurs de la commune d'Akbou concernant la gouvernance territoriale.

1- La gouvernance territoriale (locale) dans la commune d'Akbou.

1-1- Ce qu'est la gouvernance territoriale pour certains acteurs de la commune d'Akbou.

On retrouve, ici, les différentes perceptions des acteurs sur la gouvernance territoriale.

La première définition constatée « *La gouvernance locale signifie la gestion des affaires des citoyens et l'amélioration de leurs conditions de vie et la garantie de l'équité et le droit* »². Cette définition montre que la gouvernance territoriale se voit comme une solution permettant l'amélioration des conditions de vie des citoyens d'une manière adéquate et appropriée et juste.

La seconde voit « *la gouvernance territoriale est un nouveau concept qui contribue à la gestion du territoire, dans un cadre organisationnel bien défini, alliant l'administration et la société civile* »³. On constate, dans cette définition, qu'au-delà de sa nouveauté, la gouvernance locale permet d'associer l'administration et les collectivités locales avec les différents acteurs de la société civile dans un processus de gestion du territoire. C'est par là qu'elle est perçue comme « *l'implication et la participation de tous les acteurs locaux dans le processus de prise de décision et la bonne gestion des affaires publiques* »⁴.

Une autre définition rejoint les deux premières « *la gouvernance territoriale est une approche nouvelle qui fait participer tous les niveaux et échelons territoriaux dans la gestion de l'intérêt commun et la communication caractérisée par une transparence afin d'élaborer les projets du développement local* »⁵. En effet, la transparence joue un rôle capital dans le bon fonctionnement de l'action collective car elle permet d'instaurer une confiance entre les différents acteurs concernés.

² FFS.

³ L'association Etoile culturelle d'Akbou.

⁴ Membre de l'APC d'Akbou.

⁵ Président de l'APC d'Akbou.

La dernière définition enregistrée énonce « *caractérisée par une durabilité limitée, la gouvernance locale est comprise comme la prise de décision publique globale appliquée localement et qui se veut solidaire. Elle peut s'associer à la notion de proximité institutionnelle et organisationnelle* ». ⁶

1-2- L'état des lieux de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou.

Afin de connaître l'état des lieux concernant la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou, nous avons demandé aux acteurs visés de classer, selon la priorité, les acteurs les plus concernés par le processus de la gouvernance territoriale. Les résultats sont rassemblés dans le tableau n°19 ci-dessous.

Tableau n°19 : Répartition des acteurs dans le processus de la gouvernance territoriale.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
1- administrations déconcentrées de l'Etat	7	19,4	19,4	19,4
2- Elus locaux	24	66,7	66,7	86,1
3- partis politiques	1	2,8	2,8	88,9
4- entreprises	2	5,6	5,6	94,4
5- patronat/chambres de commerce, d'industrie	2	5,6	5,6	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Ce tableau montre que les Elus locaux sont les premiers concernés par le processus de la gouvernance territoriale avec un taux de 66,7%. Les deuxièmes concernées sont les ADE avec un taux de 19,4%. Les entreprises et patronat/ chambres de commerce et d'industrie viennent en troisième position avec un taux de 5,6%. Les partis politiques, avec un taux de 2,8%, occupent la dernière place. Les associations et les organisations syndicales ne semblent pas être concernées vu que les acteurs de l'échantillon ne les considèrent pas comme partie prenante et utile dans la gouvernance territoriale.

Les acteurs jugent que les Elus locaux sont les premiers concernés par le processus de la gouvernance locale. Ils sont désignés par l'ensemble des acteurs locaux afin de les

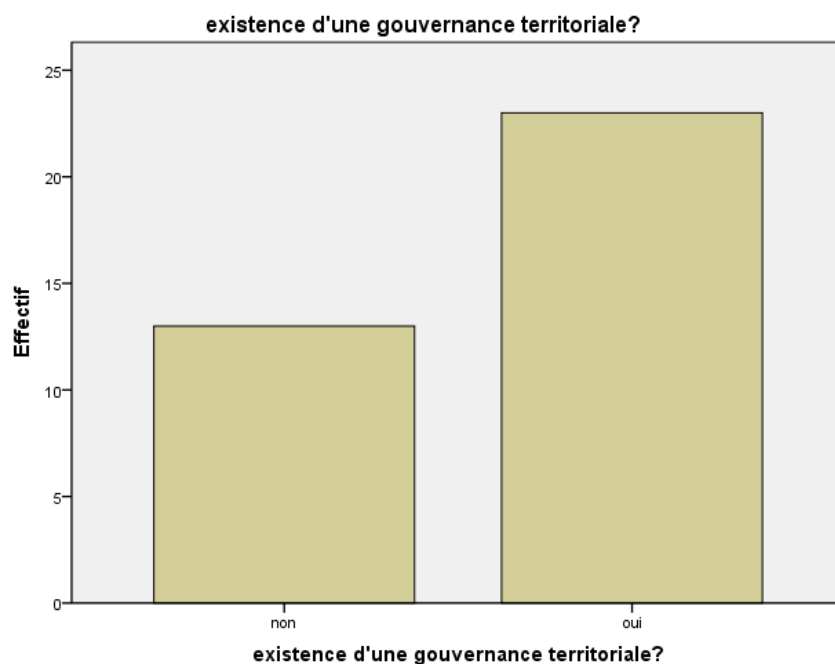
⁶ Association Dialogue et action.

représenter lors de la prise de décision, faire part de leurs préoccupations et résoudre leurs problèmes. Ils sont aussi les mieux concernée car, selon les acteurs, ils sont dotés d'un pouvoir décisionnel dans l'échelon territorial. Selon les acteurs, les ADE occupent la deuxième place du fait qu'elles possèdent un pouvoir décisionnel important qui ne touche pas seulement le territoire en question mais l'ensemble de la wilaya. Elles jouent aussi un rôle d'exécutant de l'Etat au niveau local c'est-à-dire, elles se contentent d'appliquer les instructions dictées par l'Etat central. Elles disposent aussi de moyens juridiques et financiers pour prendre des décisions pertinentes. La troisième position est attribuée aux entreprises et aux organismes parapublics. Les acteurs les considèrent comme étant des moteurs essentiels à la réussite des projets de développement local du fait qu'ils disposent de capacités financières qui leur permettent d'intervenir dans le processus décisionnel.

En dernier lieu, les acteurs estiment que les partis politiques, les associations et les organisations syndicales n'occupent pas une place importante et ne sont pas nécessaire dans le processus de gouvernance territoriale.

Pour ce qui y est de l'existence d'une gouvernance territoriale, on retrouve dans ce tableau 1 les avis partagés des acteurs de l'échantillon.

Figure n°2 : Existence d'une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

On déduit, de la figure présentée ci-dessus, que 63,6% des acteurs jugent qu'il y a une gouvernance territoriale dans la commune, alors que pour 36,1%, elle est inexistante.

Parmi ceux qui pensent que la gouvernance existe, 41,7% la jugent médiocre, 25% moyenne et 2,8% plutôt bonne, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°20 : degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
inexistante	10	27,8	28,6	28,6
Médiocre	15	41,7	42,9	71,4
moyenne	9	25,0	25,7	97,1
Plutôt bonne	1	2,8	2,9	100,0
Total	35	97,2	100,0	
Système manquant	1	2,8		
Total	36	100,0		

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Dans le tableau présenté ci-dessus, on remarque que 27,8% des acteurs pensent qu'elle est inexistante. 41,7% la jugent médiocre pour les raisons suivantes :

- Une importante bureaucratie caractérise la commune. Ceci rend les tâches très longues et complexes à accomplir.
- Le manque d'une réelle décentralisation dont souffre la commune.
- L'existence d'une corruption qui résulte du manque d'encadrement et de suivi.
- Le manque d'implication des acteurs. En effet, la plupart juge que les acteurs ne sont pas assez intéressés dans l'élaboration des projets communaux.

Par contre, la plupart des acteurs estiment que l'inexistence de la gouvernance n'est due, ni à un manque de financement, ni même à un vide juridique en la matière, vu que la commune dispose suffisamment de ressources financières. Les résultats sont présentés ci-dessous.

Tableau n°21 : raisons d'inexistence ou médiocrité de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou.

Classement	raisons	Taux (%)
1	Beaucoup de bureaucratie	76,9
2	Manque d'encadrement et de suivi	73,1
3	Manque d'implication des acteurs	61,5
4	Manque de décentralisation	53,8
5	Il y a de la corruption	50,0
6	Il y a un vide juridique en la matière	38,5
7	Manque de financement	23,7

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Afin de résoudre les problèmes rencontrés pour la réalisation d'une situation de bonne de gouvernance, un ensemble d'actions ont été mis en œuvre. Nous avons demandé aux acteurs visés de les répartir selon la priorité. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°22 : Répartition des actions prioritaires pour la réalisation d'une situation de bonne gouvernance

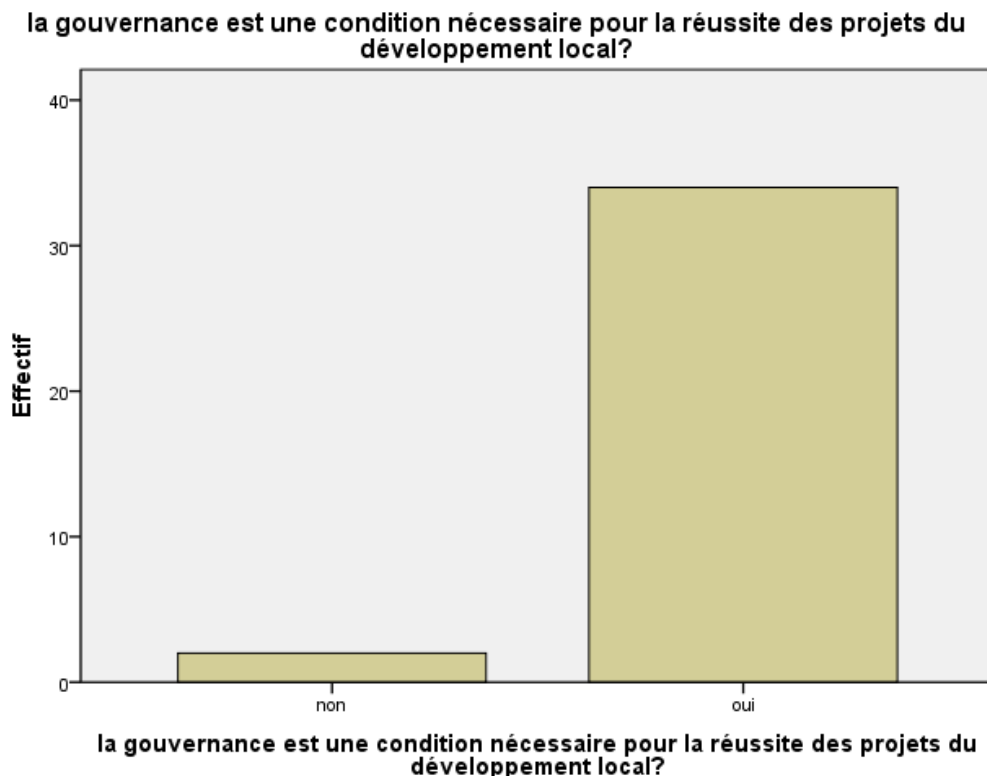
Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
- le renforcement de la décentralisation	11	30,6	30,6	30,6
- amélioration de la gestion des affaires publiques	7	19,4	19,4	50,0
- amélioration de la gestion des projets de développement local	9	25,0	25,0	75,0
- plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision	6	16,7	16,7	91,7
- amélioration de la communication entre acteurs à travers des rencontres	2	5,6	5,6	97,2
- favorisation des projets productifs et des regroupements d'entreprises	1	2,8	2,8	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Ce tableau indique clairement que les acteurs souhaitent, dans un premier temps, renforcer la décentralisation par le transfert d'une grande partie des pouvoirs de l'Etat vers des personnes morales autonomes distinctes de lui car cela permettrait non seulement l'amélioration de la gestion des projets de développement local mais aussi l'amélioration de la gestion des affaires publiques, à travers une meilleure implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision (communication entre eux à travers des rencontres). En dernier lieu, une bonne gouvernance peut s'établir grâce à la favorisation des groupements d'entreprises et des projets productifs.

La plupart des acteurs, voire 94,4%, pense que la gouvernance territoriale est une condition nécessaire pour la réussite et l'aboutissement des projets du développement local. Voir figure n° 3.

Figure n°3 : La gouvernance territoriale est une condition essentielle pour la réussite des projets du développement local.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

2- La participation des acteurs locaux dans le processus de prise de décision.

2-1- L'état des lieux de la participation des acteurs locaux.

La participation des acteurs locaux dans le processus de prise de décision est une étape primordiale pour qu'il y ait une bonne gouvernance locale. Selon les acteurs interrogés, 63,9% confirment ne pas participer à la prise de décision. 36,1% déclarent qu'ils sont présents dans le processus décisionnel. Le tableau ci-dessous le montre.

Tableau n°23 : Participation des acteurs aux prises de décision les concernant.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
non	23	63,9	63,9	63,9
oui	13	36,1	36,1	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

En ce qui concerne le rôle que joue chacun des acteurs dans la prise de décision, on constate que 15,2%, seulement, prennent les décisions. Il s'agit là des acteurs institutionnels, des élus locaux et des ADE. 18,2% participent en tant que consultants. 9,1% et 27,3% jouent respectivement, le rôle d'exécutants et de partie qui subit l'action. On remarque aussi que beaucoup ne jouent aucun rôle dans ce processus, soit un taux de 30,3%.
Tableau n°24.

Tableau n°24 : le rôle que jouent les acteurs dans le processus décisionnel.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
preneurs de décision	5	13,9	15,2	15,2
consultants	6	16,7	18,2	33,3
exécutants	3	8,3	9,1	42,4
parties subissant l'action	9	25,0	27,3	69,7
aucun rôle	10	27,8	30,3	100,0
Total	33	91,7	100,0	
Système manquant	3	8,3		
Total	36	100,0		

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

On s'est interrogé sur le motif de leur non-participation au processus décisionnel et aussi sur le fait qu'ils ne prennent pas de décision. Selon les acteurs, dans un premier temps, il y a un manque de communication des collectivités locales, c'est-à-dire qu'elles ne font pas appel aux autres acteurs de la commune afin d'assister aux réunions et assemblées organisées pour l'élaboration des projets du développement local. En deuxième lieu, la plupart des acteurs déclarent ne pas avoir d'associations représentatives ou de comités de village qui participent aux projets de développement les concernant, tel que montre le tableau présenté ci-dessous.

Tableau n°25 : Comités de village ou associations représentatives participant au processus de prise de décision

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
non	23	63,9	63,9	63,9
oui	13	36,1	36,1	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Comme dernier motif, les acteurs déclarent qu'il y a un manque d'écoute entre les différentes parties prenantes de la commune d'Akbou. En effet, ils affirment qu'il existe des institutions, organismes et groupes classés dans le tableau n°26, censés s'écouter.

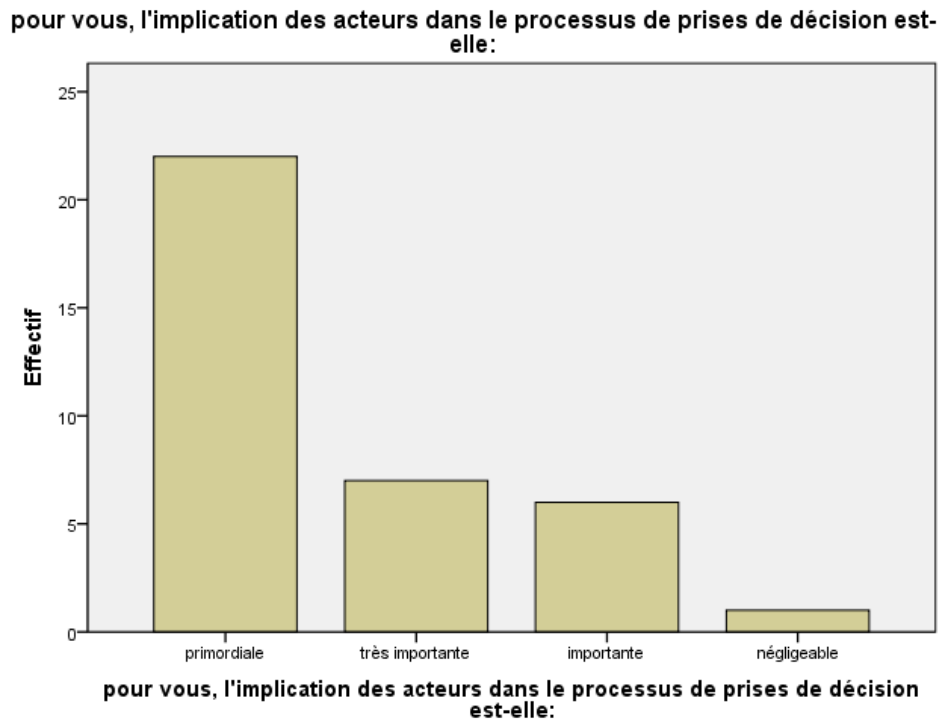
Tableau n°26 : Les institutions, groupes et organismes censés s'écouter.

Classement	Acteurs	Taux (%)
1	Elus locaux	82,4
2	Administrations déconcentrées de l'Etat	73,5
3	Entreprises	38,2
4	Patronat/ chambres de commerce	38,2
5	Associations	35,3
6	Organisations syndicales	32,7
7	Partis politiques	29,4

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Pour 60,1%, l'implication des acteurs locaux dans le processus décisionnel est primordiale. Elle est très importante pour 19,7%. Et une partie, soit 16,7%, la juge importante. Les résultats sont résumés dans la figure ci-dessous.

Figure n°4 : l'implication de l'ensemble des acteurs locaux dans le processus décisionnel.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les acteurs appuient les réponses, citées en haut, par le fait que leur implication et participation apportent un plus dans le processus de gouvernance. A titre d'exemple, cela permettrait à la fois d'améliorer la qualité de la décision, d'explorer des différents avis et de prendre en compte les diverses préoccupations.

Cependant, les membres de l'APC d'Akbou déclarent que cette participation n'est pas fructueuse quant à la qualité de décision prise. Les résultats sont synthétisés ci-dessous.

Tableau n°27 : L'intérêt qu'apporte la participation des acteurs locaux au processus décisionnel.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
1-exploration des différents avis des acteurs	6	16,7	16,7	16,7
2-prise en compte des différentes préoccupations	4	11,1	11,1	27,8
3-amélioration de la qualité de la décision	6	16,7	16,7	44,4
4-Toutes les suggestions	6	16,7	16,7	61,1
5-Exploration des avis et la prise en compte des préoccupations	3	8,3	8,3	69,4
6-L'exploration des avis et l'amélioration de la qualité de la décision	3	8,3	8,3	77,8
7-Prise en compte des préoccupations et l'amélioration de la qualité de la décision	8	22,2	22,2	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

2-2- La gestion des affaires publiques et des projets du développement local.

On a interrogé les différents acteurs de l'échantillon. Est-ce-que l'APC d'Akbou participe au financement de vos projets de développement ? Seules les associations ont été affirmatives avec un taux participatif de 5,6%. Mais concernant le partage, la plupart affirme qu'il ne se fait pas de manière équitable. Voici les résultats en dessous.

Tableau n°28 : Les subventions qu'attribue l'APC aux différents acteurs de la commune

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
non	34	94,4	94,4	94,4
oui	2	5,6	5,6	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

En ce qui concerne la gestion des affaires publiques au sein de la commune d'Akbou, 22,8% des acteurs estiment qu'elle est transparente. 77,8% disent le contraire. La non transparence des affaires publiques apparaît selon eux, dans le domaine foncier, juridique, fiscal et dans les administrations publiques.

Tableau n°29 : La transparence de la gestion des affaires publiques au sein de la commune d'Akbou

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
non	28	77,8	77,8	77,8
oui	8	22,2	22,2	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

En ce qui concerne les raisons pour lesquelles la gestion des affaires publiques est jugée non transparente, l'ensemble des acteurs locaux les ont classées par ordre croissant dans le tableau n°30 présenté en dessous. On constate que la bureaucratie est la première difficulté qu'ils détectent, vient ensuite le manque de contrôle et d'encadrement qui va conduire, par la suite, à de la corruption de certains fonctionnaires.

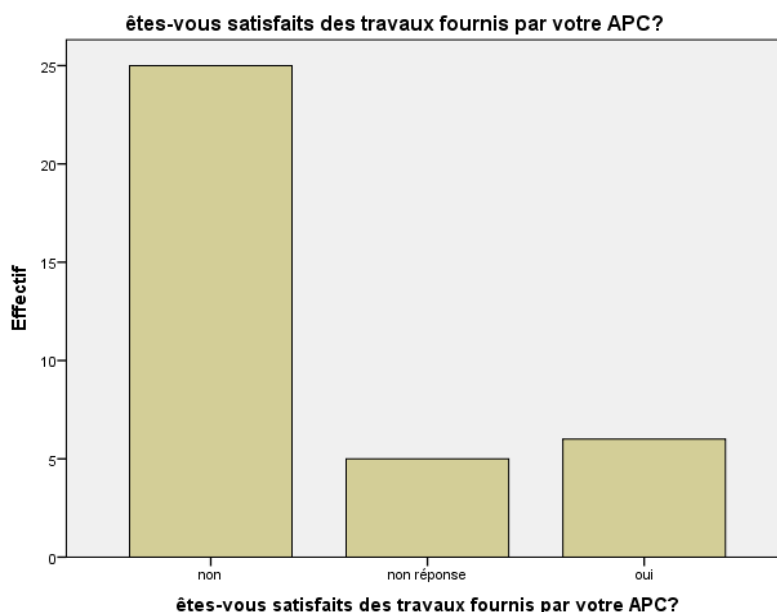
Tableau n°30 : Pourquoi ?

classement	motifs	Taux (%)
1	Bureaucratie	75%
2	Manque de contrôle	62,5%
3	Manque d'encadrement	46,9%
4	Contraintes règlementaire	43,8%
5	Corruption de certains fonctionnaires	37,5%
6	Contraintes financières	15,6%

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Pour ce qui est de la satisfaction de l'ensemble des acteurs locaux par les efforts fournis par l'APC, on constate que seuls 16,7% les jugent satisfaisants. 13,9% n'apporte aucun élément de réponse. Et 69,4% restent insatisfaits de ces efforts. La figure ci-dessous le montre clairement.

Figure n°5 : Satisfaction des efforts fournis par l'APC d'Akbou.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

- Les acteurs reprochent à l'APC son absence totale sur le terrain et son manque d'implication, de volonté, de concertation, de clairvoyance, de vision globale et de perspective.
- Manque de transparence dans la gestion et existence d'une certaine corruption.
Opacité dans la prise de décision.
- Mise à l'écart du citoyen lors de la prise de décision.
- Inefficacité et manque d'infrastructures de base.
- Non-respect des engagements pris lors de la campagne électorale.

3- La concertation entre les différents acteurs de la localité.

La concertation entre acteurs locaux est une autre condition nécessaire pour la réussite des projets de développement local et du processus de gouvernance territoriale.

Pour ce faire, les acteurs optent pour la désignation d'équipes de travail et l'organisation de réunions et assemblées pour favoriser les échanges d'informations et la concertation entre eux. Un des acteurs a même proposé la constitution d'un briefing en début

de journée, pour mieux répartir les tâches. Un autre suggère d'engager des actions, de définir les priorités, de faire participer les citoyens et les autres acteurs dans le processus de prise de décision et d'encourager le volontariat. Le tableau n°31 montre leurs avis sur la façon de collaborer efficacement au projet de développement local.

Tableau n°31 : Solutions proposées pour la concertation entre les acteurs de la commune.

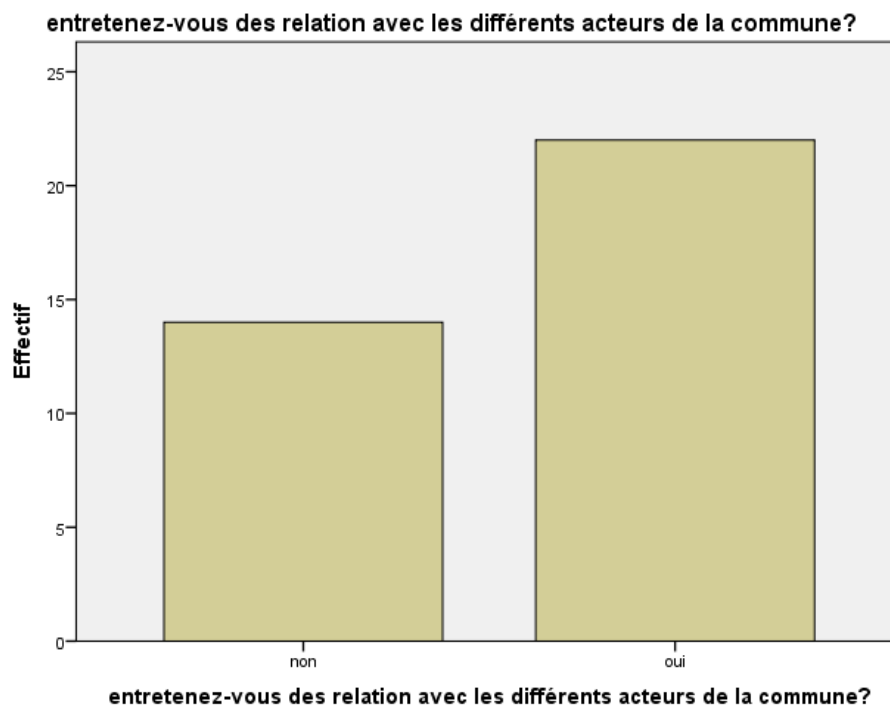
Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
1-la mise en place des réunions et d'assemblées	2	5,6	5,6	5,6
2-la mise en commun des moyens disponibles	2	5,6	5,6	11,1
3-l'échange d'information	4	11,1	11,1	22,2
4-la désignation d'équipe de travail	5	13,9	13,9	36,1
1 & 2 & 3	3	8,3	8,3	44,4
1 & 3	4	11,1	11,1	55,6
1 & 3 & 4	4	11,1	11,1	66,7
1 & 4	2	5,6	5,6	72,2
2 & 3	2	5,6	5,6	77,8
2 & 3 & 4	1	2,8	2,8	80,6
3 & 4	3	8,3	8,3	88,9
Tous	4	11,1	11,1	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

- 1 : La mise en place de réunions et d'assemblées.
- 2 : La mise en commun de moyens disponibles.
- 3 : L'échange d'information
- 4 : La désignation d'équipe de travail.

Pour en savoir plus, nous avons demandé à l'ensemble des acteurs visés s'ils entretiennent des relations avec les différents acteurs de la commune. Seuls 61,1% ont répondu favorablement. La figure n°6, ci-après, le montre.

Figure n° 6: Relations entretenues avec les différents acteurs de la commune.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

La gouvernance territoriale se base essentiellement sur la concertation entre l'ensemble des acteurs de la commune. Ceci, nous amène à les questionner sur la nature de leurs relations avec les autres. Le tableau n°32 ci-dessous énonce les résultats.

Tableau n°32: Nature des relations entre acteurs de la commune d'Akbou.

Acteurs	Relations conflictuelles (%)	Relations normales (%)	Relations de coopération (%)	Relations inexistantes (%)
ADE	5,7%	34,3%	2,9%	57,1%
Elus locaux	11,1%	27,8%	13,9%	47,2%
Partis politiques	-	21,2%	9,1%	69,7%
Entreprises	-	35,3%	23,5%	41,2%
Patronat/chambres	-	9,7%	6,5%	83,9%
Organisations syndicales	-	25,8%	12,9%	61,3%
Associations	-	28,6%	20%	51,4%

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Le tableau n°32 fait ressortir clairement que la plupart des acteurs ne collaborent pas ensemble. Selon eux, cela est dû au manque d'incitation et d'encouragement à la communication. A titre d'exemple, les acteurs ne travaillent pas avec les partis politiques, signe de leur désintéressement à l'activité politique en Algérie. On constate que les relations qualifiées « de coopération » sont définies par les entreprises qui travaillent avec d'autres entreprises. Quelques unes seulement entretiennent des relations avec les organismes parapublics (patronat/chambres), et ont des relations de coopération avec quelques associations actives.

Sinon, pour la plupart, leurs relations sont qualifiées de « normales » et simples. La proximité géographique qui caractérise ces acteurs les pousse à collaborer ensemble. D'ailleurs, 66,7% des acteurs optent pour l'intérêt collectif dans le choix de leurs relations. Les résultats sont énoncés dans le tableau n°33 ci-après.

Tableau n°33: Choix des relations de l'ensemble des acteurs de la commune d'Akbou.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
-vos intérêts individuels	5	13,9	15,2	15,2
-l'intérêt collectif de l'ensemble des acteurs	22	61,1	66,7	81,8
-les deux	6	16,7	18,2	100,0
Total	33	91,7	100,0	
Système manquant	3	8,3		
Total	36	100,0		

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

La plupart des acteurs, soit un taux de 83,3%, est favorable à l'approfondissement de la concertation entre par le biais de :

- Plus de communication et d'échange d'information concernant toutes les décisions prises par les administrations et les élus locaux et débat des insuffisances de la localité.
- L'instauration d'un climat de confiance pour une gestion transparente des affaires, un élément sur lequel misent les acteurs.
- La mise en place d'un conseil consultatif, le renforcement les relations par des réunions de travail et les rencontres. Le tableau n°34 montre les résultats de l'enquête.

Tableau n°34: Approfondissement de la concertation entre les acteurs de la commune d'Akbou.

Désignation	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
non	6	16,7	16,7	16,7
oui	30	83,3	83,3	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

4- La coopération intercommunale :

La coopération intercommunale est un mode ou moyen qui permet la réussite des projets de développement local. C'est pour cela que nous avons interrogé l'ensemble des acteurs sur l'existence d'une coopération intercommunale. Selon la figure n°7, 41,7% estiment qu'elle est inexistante. 38,9% pensent qu'elle est faible et 19,4% la jugent moyenne. La coopération est effectivement faible. D'ailleurs, elle n'apparait que dans l'élaboration des projets visant le bien-être social ou ceux qui touchent à l'environnement (infrastructures routières, nettoyage et réalisation des espaces verts).

Figure n°7 : la coopération intercommunale.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête, 2013

Afin de développer la coopération intercommunale, les élus locaux sont jugés les plus concernés et les plus favorables à sa réalisation avec un taux de 85,3%. Les ADE arrivent en deuxième lieu selon l’avis des acteurs de l’échantillon. Les associations sont aussi perçues comme acteurs favorables à la réalisation intercommunale des projets de développement local, tel que montre le tableau n°35 suivant.

Tableau n°35 : Les acteurs favorables à la réalisation d’une intercommunalité.

Classement	acteurs	Taux (%)
1	Elus locaux	85,3%
2	ADE	50%
3	Associations	39,4%
4	Entreprises	35,3%
5	Organisations syndicales	26,5%
6	Patronat/ chambres	26,5%
7	Partis politiques	17,6%

Source : établi par nos soins à partir des résultats de l’enquête, 2013

Les cinq membres de l’APC d’Akbou interrogés affirment tous qu’ils associent l’ensemble des acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises, partis politiques,...) dans le processus de prise de décision, et que leur implication et leur participation apportent un plus. Leur participation permet d’explorer les différents avis des acteurs et de faire part de leurs diverses préoccupations.

Les membres jugent aussi que, d’après les réunions et assemblées organisées dans le cadre du processus décisionnel concernant les projets de développement local, les citoyens et les autres acteurs sont assez impliqués et s’intéressent davantage aux projets de la localité.

Nous avons accentué sur les subventions attribuées aux différentes associations et organisations. A cet effet, les membres de l’APC déclarent qu’ils attribuent des subventions et le partage se fait de manière équitable.

Le tableau n°36 ci-dessous montre les différentes subventions allouées aux associations et organisations par l’APC d’Akbou.

Tableau n°36 : Subventions allouées par l'APC aux différentes associations et organisations au titre de l'année 2012.

Mandat	Bordereaux	Date	Créancier	Montant (DA)
1286	144	01/08/2012	Conseil Communal des Sports	2 215 600.16
1287	144	01/08/2012	CSA ORBA	2 800 000.00
1288	144	01/08/2012	CSA JSA	3 500 000.00
1289	144	01/08/2012	CSA ESA	1 000 000.00
1290	144	01/08/2012	CSA RCA	1 200 000.00
1291	144	01/08/2012	CSA USPA	1 000 000.00
1292	144	01/08/2012	CSA SAMA	300 000.00
1293	144	01/08/2012	CSA Machaal Fatayat Akbou	1 000 000.00
1294	144	01/08/2012	CSA Union Sportive	300 000.00
1295	144	01/08/2012	CSA Club Akbouzien de Boxe	400 000.00
1296	144	01/08/2012	Association Sportive Vétérans	300 000.00
1297	144	01/08/2012	CSA Boxing Club d'Akbou BCA	300 000.00
1298	144	01/08/2012	Athlétique Club Akbou	300 000.00
1299	144	01/08/2012	Club Football Féminin Akbou	700 000.00

Source : document fourni par l'APC d'Akbou

5- Synthèse des résultats de l'enquête

L'analyse faite précédemment nous a permis à la fois d'avoir une vision globale de l'ensemble des acteurs sur la gouvernance territoriale, leur degré de participation au processus de développement local, la concertation entre les différents acteurs de la commune et la coopération intercommunale et de traiter les réponses des acteurs de la commune d'Akbou.

5-1- Etat des lieux de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou

Afin de confirmer ou d'infirmer l'existence d'une gouvernance territoriale au sein de la commune d'Akbou, les résultats obtenus nous indiquent que 23 acteurs de la commune, soit un taux de 71,5% jugent qu'elle existe. 41,7% déclarent qu'elle est médiocre, 25% la trouvent moyenne et 28,5% estiment qu'elle est inexistante. L'une des raisons principale de sa non-existence est la bureaucratie. Le deuxième motif qui freine la gouvernance est le manque d'encadrement et de suivi qui engendrent la corruption. Le troisième motif est le manque d'une réelle décentralisation communale. Pour les acteurs, la commune est

considérée comme la cellule de base de l'Etat, le lieu de participation de la population à la gestion des affaires locales et des moyens de satisfaction des besoins primordiaux de la population. Elle englobe plusieurs aspects de la régulation sociale : une relative autonomie de la collectivité territoriale, une légitimité conférée par l'élection des dirigeants, une gestion plus efficace car elle est plus proche des besoins de la population et de la réalité du terrain. Ce tableau récapitule les résultats obtenus lors de l'enquête.

Tableau n°37 : Résultats liées à l'existence d'une gouvernance territoriale au sein de la commune.

Désignation	Si oui, comment la jugez-vous?				Total
	inexistante	Médiocre	moyenne	Plutôt bonne	
Existence d'une gouvernance territoriale non	10	2	0	0	12
oui	0	13	9	1	23
Total	10	15	9	1	35

Source : établi par nos soins à partir de l'enquête, 2013.

Les résultats de l'enquête montrent que les premiers concernés par le processus de gouvernance territoriale sont les élus locaux (avec un taux de 66,7%), viennent ensuite les ADE (avec un taux de 19,4%). Du fait que les élus locaux disposent d'un pouvoir décisionnel important, la commune fonctionne comme un « petit » Etat dans un Etat, la commune est la cellule de base de l'Etat, et ce sont eux qui représentent les acteurs locaux dans le processus de développement local. La plupart des acteurs interrogés déclarent que la décision finale revient aux ADE. En réalité, elles se contentent d'assumer leur fonction d'« exécution » des programmes de développement proposés par l'Etat central (manque de décentralisation) et n'acceptent pas l'introduction de modifications sur l'application des programmes sans faire référence à l'autorité hiérarchique. Autrement dit, les ADE n'acceptent pas de rivalités ou d'oppositions dans la prise de décision concernant les projets dictés par l'Etat. Elles monopolisent le processus de gouvernance en excluant toute forme de participation des autres acteurs à la prise de décision tel que nous l'a affirmé un membre de l'APC d'Akhou. Le tableau n°38 récapitule les résultats de l'enquête de terrain concernant les acteurs les plus concernés par la gouvernance territoriale.

Tableau n°38 : Résultats liées aux acteurs concernés par le processus de gouvernance territoriale

Désignation	existence d'une gouvernance territoriale		Total	
	non	oui		
Quels sont les acteurs les plus concernés par le processus de la gouvernance territoriale?	administrations déconcentrés de l'Etat	4	3	7
	Elus locaux	6	18	24
	partis politique	1	0	1
	entreprises	1	1	2
	patronat/chambres de commerce, d'industrie	1	1	2
Total		13	23	36

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête,2013.

Les acteurs souhaitent un renforcement de la décentralisation, c'est-à-dire donner davantage d'importance à l'implication des citoyens et autres acteurs locaux dans le processus décisionnel concernant le développement local. Cela apportera des améliorations en termes de gestion des projets de développement de la localité et de gestion des affaires publiques.

La plupart des acteurs déclarent que la gouvernance territoriale est un élément essentiel pour le bon fonctionnement et le développement local. Ils ajoutent que les élus et les institutions devraient faire connaître ce mot « gouvernance locale » car, comme nous l'avons constaté durant l'enquête, la plupart des acteurs ne savent pas ce qu'est la gouvernance, excepté quelques responsables d'associations et de partis politiques qui ont une large connaissance dans le domaine.

5-2- La participation des acteurs locaux dans le processus de développement local.

Nous avons montré que, selon 61,1% des acteurs de l'échantillon, la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, élus locaux, entreprises, association...) dans le processus décisionnel est une étape primordiale. Selon eux, cela permettrait à la fois l'exploration des différents avis des acteurs et la prise en compte de leurs diverses préoccupations et l'amélioration de la qualité de la décision prise. 63,9% des acteurs déclarent qu'ils ne participent pas au processus de prise de décision. 36,1% sont présents lors des réunions. Cependant, l'APC d'Akbou affirme qu'elle implique l'ensemble des acteurs

dans ce processus. Concernant le rôle que joue chaque acteur dans ce processus, on constate que seulement 15,2% prennent des décisions ; ce sont les institutions, les élus locaux et les ADE. On remarque aussi que 30,3% ne jouent aucun rôle. Ce manque de participation et d'implication est dû essentiellement au manque de communication et de dialogue entre eux. Ces derniers sont caractérisés par une absence de rencontres, d'assemblées et de réunions, ce qu'on appelle la démocratie participative. En effet, la démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision. L'autre raison pour laquelle ils ne sont pas présents est le manque d'associations représentatives ou de comités de village qui participent à leur place. Une autre raison avancée est celle due au manque d'écoute. En effet, les acteurs déclarent qu'il existe des institutions et des organismes censés s'écouter, et que les élus locaux et les ADE sont les plus concernés.

A ce stade, nous devons attirer l'attention sur le fait que des entreprises dominantes (exemple de DANONE, General Emballage) ainsi que des associations importantes (Etoile) déclarent participer au processus de prise de décision.

Nous avons également demandé aux différents acteurs de nous révéler si l'APC d'Akbou subventionne leurs projets de développement, 94,4% déclarent ne rien recevoir. Seulement 5,6%, représentés par les associations, affirment que l'APC leur attribue des subventions, mais le partage ne se fait pas de manière équitable. Une association déclare que les subventions allouées sont insuffisantes pour couvrir toutes les nécessités. A l'inverse, l'APC avance qu'elle attribue des subventions de façon juste et appropriée aux différentes associations qui activent effectivement sur le terrain.

En termes de gestion des affaires publiques au sein de la commune, la plupart des acteurs, soit 77,8 %, jugent qu'elle n'est pas transparente. La raison principale de la non transparence est à 75% due à la bureaucratie mais aussi au manque d'encadrement et de contrôle engendrant la corruption. Quelques acteurs considèrent que la gestion des affaires est transparente. Ils justifient cette réponse par le fait qu'ils ne disposent pas de preuves concrètes pour déduire qu'elle n'est pas transparente.

Pour ce qui est de la satisfaction des acteurs pour les efforts fournis par leur APC, seulement 16,7% sont affirmatives, tandis que 69,4%, soit la majorité, sont insatisfaits. Ils lui

reprochent le manque de transparence dans la gestion des affaires de la localité, la corruption et l'opacité dans la prise de décision, ce qui génère un manque de confiance, élément essentiel pour une bonne gouvernance. Ils lui reprochent aussi le fait qu'elle n'implique pas les citoyens et les autres acteurs dans la mise en œuvre des projets de développement local les concernant (manque de communication). On retrouve aussi des raisons secondaires qui sont : l'absence totale de l'APC sur le terrain, le non-respect des engagements pris lors de la campagne électorale et le manque d'efficacité. D'ailleurs, un des acteurs déclare que l'APC est gouverné par des incompétences, en conséquence des projets à réaliser connaissent une léthargie, ce qui dégrade davantage le développement de la localité.

5-3- La concertation entre les différents acteurs de la commune.

Comme la participation et l'implication des acteurs locaux dans le processus décisionnel, ainsi que la concertation entre les différents acteurs de la commune sont une exigence pour la réussite des projets de développement local et comme outil servant à mettre en place un processus de gouvernance territoriale.

Suite aux résultats obtenus à partir de l'étude de terrain, nous avons constaté que, pour une efficace collaboration entre l'ensemble des acteurs dans le projet de développement, les acteurs optent pour la désignation d'équipes de travail et la mise en place des réunions, des assemblées afin de favoriser l'échange d'information. Pour cela, nous avons demandé aux acteurs s'ils entretiennent des relations avec les autres acteurs. Seulement 61,1% sont affirmatifs. Ce qui nous conduit à nous interroger sur la nature des relations existantes entre eux que nous récapitulons dans le tableau n°39.

Tableau n°39: Récapitulatif de la nature des relations existant entre les différents acteurs de la commune.

Acteurs	Existence ou non de relation	Relations conflictuelles	Relations normales	Relations de coopération	Relations inexistantes
ADE	Non	0	0	0	14
	Oui	2	12	1	6
Elus locaux	Non	0	0	0	14
	Oui	4	10	5	3
Partis politiques	Non	-	0	0	14
	Oui	-	7	3	9
Entreprises	Non	-	1	0	13
	Oui	-	11	8	1
Patronat/chambres	Non	-	0	0	14
	Oui	-	3	4	5
Organisations syndicales	Non	-	0	0	14
	Oui	-	3	2	12
Associations	Non	-	0	0	14
	Oui	-	10	7	4

Source : établi par nos soins à partir de l'enquête, 2013.

D'après ces résultats, on constate un manque de collaboration entre les acteurs de la localité. Quelques entreprises entretiennent des relations normales ou de coopération avec d'autres entreprises. La plupart d'entre elles affirment que c'est pour leur intérêt individuel. Elles déclarent entretenir également des relations normales avec les différentes associations par des aides.

Les élus locaux déclarent avoir des relations « normales » avec les ADE et la société civile. Quant aux associations, elles entretiennent des relations avec d'autres associations. Les partis politiques et les organisations syndicales sont totalement mis à l'écart (La majorité des acteurs les considèrent comme inutiles).

On déduit, par les relations entretenues entre les acteurs, l'inexistence des proximités organisationnelles et institutionnelles qui signifient que les acteurs passent de simples relations de « voisinage » à des relations de coopération, de coordination et même de création de normes communes. Cependant, nos résultats indiquent que les acteurs de la commune d'Akbou restent sur de simples relations de « voisinage » construites par la proximité géographique et ne vont pas dans le sens d'une implication collective et de coordination des actions ni encore moins de partage de valeurs communes. Ceci entrave les mécanismes de gouvernance qui peuvent engendrer l'échec des projets de développement.

Parfois les acteurs font preuve de changement et décident de collaborer ensemble dans l'intérêt collectif dans le choix de leur relation. Ils sont 66,7% à répondre ainsi. Il faut aussi signaler que tous ceux qui coopèrent ensemble le font pour leurs intérêts individuels.

Ainsi, la plupart des acteurs, soit 83,3% %, sont favorables pour l'approfondissement de la concertation entre acteurs. Ils pensent qu'elle sera réalisable en misant essentiellement sur « l'information » des différents acteurs à travers la publication de bilans périodiques de la part des collectivités locales et des administrations, qui constituent des éléments importants pour le contrôle et la prise de décision dans le système de gouvernance, l'instauration d'un climat de confiance faisant prévaloir une gestion transparente des affaires et la mise en place d'un conseil consultatif au sein de l'APC.

5-4- La coopération intercommunale.

L'intercommunalité est un autre élément qui permet la réussite des projets de développement local et de renforcer les liens entre les différentes communes qui le composent. Dans le cas de la commune d'Akbou, 58,5% déclarent qu'elle coopère avec d'autres communes, mais ils ajoutent à cela que le degré de coopération reste faible vu qu'il n'apparaît que dans les projets visant le bien être sociale ou ceux qui touchent à l'environnement. Ils signalent que c'est aux élus locaux et aux ADE que revient la nécessité de favoriser la réalisation intercommunale. Le tableau n°40 récapitule les résultats de l'enquête

Tableau n° 40: résultats liées à l'existence d'une coopération intercommunale dans la commune.

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
non	15	41,7	41,7	41,7
oui	21	58,3	58,3	100,0
Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nos soins à partir de l'enquête,2013.

Conclusion au troisième chapitre.

A travers ce dernier chapitre, Nous avons présenté notre méthodologie d'approche du terrain. Celle-ci s'avère être une étape importante, puisque, c'est de la pertinence de son déroulement dont dépendent les résultats que nous avons présentés. Puis, nous avons procédé aux traitements et à l'analyse des informations collectées afin d'en extraire les éléments de réponse à nos questions posés au départ. Enfin, nous avons synthétisé ces réponses obtenues.

Ainsi, l'analyse des données de l'enquête de terrain nous a permis de déterminer qu'il existe une certaine gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou. Cependant, celle-ci est de qualité médiocre qui se rapproche de l'inexistence. La médiocrité et l'inexistence de gouvernance territoriale se trouvent être expliquées davantage par l'existence de procédures bureaucratiques caractérisant l'administration et résultant d'un manque d'une réelle décentralisation. L'inexistence des proximités organisationnelle et institutionnelle, dues à la passivité et à la « normalité » des relations entre acteurs, constitue un facteur explicatif au manque de mécanismes de gouvernance dans la commune d'Akbou. Et, l'ensemble des acteurs ne participe pas au processus décisionnel concernant les projets de développement de la localité.

Conclusion général.

La création de la valeur et le développement au niveau local se font essentiellement à base de mécanismes de coordination et de régulation. Dans le cas de notre étude, nous nous sommes intéressés à l'étude des mécanismes de gouvernance territoriale et son apport dans le développement local. A cet effet, nous avons choisi de nous intéresser à un cas pratique de relations territoriales et avons opté pour la commune d'Akbou. Notre choix est justifié par le dynamisme territorial de développement, par la multiplicité et la diversité des acteurs (institutionnels, économiques et sociaux) composant un système de gouvernance et par l'incapacité de viser un territoire plus vaste vu le manque de financement et du temps alloué à l'enquête. Pour cela, nous nous sommes interrogés sur l'existence d'une gouvernance locale dans la commune d'Akbou et son apport au processus de développement local. Nous nous sommes fixés comme objectif d'établir « un état des lieux pour la gouvernance territoriale et les éléments qui renforcent développement local dans la commune d'Akbou ».

L'exploration théorique sur la gouvernance territoriale et le développement local nous a permis de construire une synthèse bibliographique sur notre problématique. D'abord, elle nous a permis de cerner le concept de développement local, son évolution et les éléments qui le renforcent. Elle s'appuie également sur l'exploitation des ressources territoriales. Cette exploitation aboutit à la création d'espaces basés sur le principe que le territoire est un « participant actif » dans la création de valeur. Ces espaces, que représentent les districts industriels, les SPL, les milieux innovateurs et les clusters, présentent la particularité de tirer leur dynamique de développement, en plus de l'exploitation des ressources locales, à partir des relations de coordination entre les différents acteurs.

Elle nous a également permis d'avoir un aperçu général sur la gouvernance, ses typologies et ses caractéristiques. La gouvernance d'entreprise dans un contexte où celui-ci est perçu comme un mécanisme institutionnel et comportemental régissant les relations entre les dirigeants d'une entreprise ou d'une organisation et les différentes parties prenantes de l'entreprise. Elle nous a permis d'approfondir nos connaissances concernant la gouvernance territoriale, ses fondements théoriques et la nature des relations qu'entretiennent les acteurs du territoire entre eux. Ces relations sont souvent justifiées par l'existence de facteurs communs qui les lient. Les proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle se trouvent au cœur des mécanismes de gouvernance. La présence, seule ou combinée, de l'une de ces

formes de proximité détermine la nature et la qualité de la gouvernance territoriale. En plus, le processus de gouvernance concerne principalement les acteurs sociaux vu qu'ils sont les bénéficiaires des projets de développement.

La thématique de la gouvernance territoriale et le développement local ne s'inscrit pas seulement dans un cadre théorique, elle se trouve aussi inscrite concrètement sur le terrain. C'est pour cela que nous avons mené une enquête de terrain et ce afin de recueillir les informations nécessaires à l'éclaircissement de notre problématique.

Les résultats de notre enquête montrent qu'il existe une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou même si elle est jugée médiocre, tendant même vers l'inexistence. La raison principale de son inexistence est la bureaucratie qui rend les tâches longues et difficiles à accomplir. La seconde s'explique par le manque d'une réelle décentralisation. En effet, les citoyens et les autres acteurs locaux doivent être impliqués pour participer au processus décisionnel concernant les projets de développement local. D'ailleurs, les élus locaux affirment que les acteurs de la localité sont assez intéressés au processus de gouvernance territoriale. Nous avons également constaté que la plupart des acteurs de la commune ne participent pas à la prise de décision concernant le développement et que réellement la décision finale revient aux élus locaux et aux ADE. Cette participation est considérée comme une condition nécessaire pour le bon fonctionnement des projets de développement local car cela permet d'explorer les différents avis, faire part des besoins et des préoccupations et améliorer la décision prise.

Nous avons aussi remarqué durant notre enquête de terrain que les acteurs ne sont pas satisfaits des efforts fournis par l'APC d'Akbou. Ils lui reprochent le manque de transparence dans la gestion des affaires de la localité, la corruption et l'opacité dans la prise de décision, ce qui engendre un manque de confiance, élément essentiel pour une bonne gouvernance. Ils lui reprochent aussi le fait qu'elle écarte les citoyens et les autres acteurs dans la mise en œuvre des projets de développement local et le manque de communication. En termes de transparence dans la gestion des affaires publiques de la commune, les acteurs déclarent qu'elle n'est pas transparente, et les raisons principales avancées sont le manque de contrôle et d'encadrement et la corruption de certains fonctionnaires.

Par ailleurs, après l'exploration des avis des acteurs, nous confirmons qu'ils entretiennent des relations avec d'autres acteurs de la commune, leur nature est jugée normale et simple. Cependant, la nature de ses relations concerne seulement leur proximité

géographique (le fait qu'ils se trouvent dans le même territoire). On constate par-là, qu'il n'existe pas de proximités organisationnelles et institutionnelles. C'est-à-dire il n'y a pas de coopération, à l'exception d'une minorité d'acteurs qui déclarent coopérer et collaborer ensemble et il y a une totale absence de toute forme de coordination entre eux. Comme preuve de changement, les acteurs guident leurs choix d'actions et de collaboration selon l'intérêt collectif et cela même si le caractère d'intérêt individuel reste visible. Tous ces points se répercutent négativement sur la dynamique de développement dans la commune d'Akbou. En outre, la coopération intercommunale est une autre condition qui permet la réussite des projets de développement. Certes, la commune d'Akbou coopère avec d'autres communes mais son degré reste faible, c'est-à-dire il y a un manque de coopération et une insuffisance en ce qui concerne les mécanismes de coordination.

En guise de solutions, les acteurs ont mis en valeur certaines actions jugées indispensables dans le but de promouvoir davantage les mécanismes de gouvernance ainsi que les projets de développement de leur commune. En premier lieu, ils jugent nécessaire l'instauration d'un nouveau code communal répondant aux vrais besoins de décentralisation, notamment à travers la délégation davantage de prérogatives et de pouvoir aux élus locaux et donnant lieu à une participation de l'ensemble des acteurs de la localité quant à la prise de décision concernant leurs projets de développement et conduisant alors à la mise en place d'une démocratie participative. En deuxième lieu, ils souhaitent intégrer une politique de proximité organisationnelle ou l'ensemble des acteurs coopèrent ensemble dans l'intérêt commun et d'une proximité institutionnelle en instaurant des mécanismes de coordination. En dernier lieu, ils considèrent nécessaire qu'une intercommunalité soit faite en favorisant la coopération et ce, afin de permettre l'exploitation des ressources locales des communes qui la composent.

Nous regrettons le fait de ne pas avoir pu perfectionner l'élaboration du questionnaire d'enquête. Aussi, le fait que l'échantillon soit réduit et de ne pas avoir pu recueillir toutes les informations, vu la non-collaboration des acteurs et la non-disposition de ceux-ci à nous remplir notre questionnaire et la difficulté du terrain.

Enfin, si nous avons montré, dans ce travail, que la médiocrité, voire l'inexistence des mécanismes de gouvernances dans la commune d'Akbou est due au manque d'une réelle décentralisation, l'absence de proximité organisationnelle et institutionnelle et surtout à l'absence d'un climat de confiance entre les différents acteurs. Cela pourrait contribuer

fortement à éclaircir ou à résoudre la problématique de la gouvernance territoriale et du développement local.

Nous espérons avoir apporté, dans ce présent travail, quelques éléments de réponse concernant la gouvernance territoriale et développement local dans la commune d'Akbou. Cela dit, le terrain semble favorable et reste à explorer...

Bibliographie.

Ouvrage :

1. Ali Kazancigil, « la gouvernance : itinéraires d'un concept », dans Javier Santiso (dir), à la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002.
2. CHARREAUX. G, « vers une théorie de gouvernement des entreprises », Lyon, mai 1996.
3. COURLET Claude (2001), « *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique* », L'Harmattan, Paris.
4. COURLET Claude, « les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », dans COURLET Claude et SOULAGE Bernard , 1994, « industrie, territoires et politiques publiques », Ed Le Harmattan, Paris.
5. DESCOMBES V., 1996, *Les institutions du sens*, Les éditions de minuit, Paris.
6. GALLEGOS F. R. (2005), « *Dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes* », dans BACQUÉ M-H., REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005).
7. GAUDIN J-P. (2002), « *Pourquoi la gouvernance ?* », coll. La bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po (FNSP), Paris.
8. GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société*, Presses Universitaires de France, Paris, P230.
9. GOUTTEBEL J.Y. (2003), « *Stratégies de développement territorial* », Economica, Paris.
10. GREFFE. X, « territoire de France, les enjeux économique de la décentralisation », paris, Economica, 1984.
11. LE GALES P. (2003), « *Le retour des villes européennes : Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance* », Presses de Sciences Po, Paris.
12. LORTHIOIS J. (1996), « *Le diagnostic local des ressources* », ASDIC-Éditions W.
13. Alfred Marshall(1898), «principales of economics », traduction française de la 4^{ème} édition, Ed. Librairie du droit et de jurisprudence et Gordon Breach, Paris.
14. Mendel G. (2003), « Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative ».
15. PECQUEUR B. (1989), « *le développement local, mode ou modèle* », Syros Alternatives, Paris.
16. PECQUEUR. B, « *Le développement local: mode ou modèle* », Paris, Ed. Syros Alternative, 1991.
17. PEREZ R. (2003), « *La gouvernance de l'entreprise* », Collection Repères, La Découverte, Paris.
18. PORTER M. (1990). Cité dans : LARGIER Arnaud & al (2008), « *clusters mondiaux : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux* », Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France (IAURIF), Paris.

Ouvrages collectifs :

19. BARABEL M., MEIER O. « *Manageor : Les meilleures pratiques du management* », 1^{ère} édition, Dunod.
20. J.L BOUEF et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », édition VIE POLITIQUE, année 2005.
21. CHARREAUX G., PITOL-BELIN J. P., « *Les théories des organisations* », p. 25.
22. A. Faure, « les politiques locales entre référentiels et rhétorique », dans A. Faure, G. Pollet et P. Warin (dir), *la construction du sens dans les politiques publiques*, l'harmattan, 1995.
23. GILLY J.-P., PERRAT J. (2002), « *Développement local et coopération décentralisée : Entre gouvernance locale et régulation globale* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002, Tunisie.
24. KIRAT T., LUNG Y., 1995, "Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage", dans N. LAZARIC et J. M. MONNIER (eds.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris.
25. Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris.
26. PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (2004), « *Introduction : Les fondements d'une économie de proximité* », dans PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B. (sous la direction de) (2004), « *Economie de proximités* », Hermès, Lavoisier, Paris.
27. Marie POLEZE et Richard SHEARMURE, (2005), « *Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique* », Economica, Paris.

Articles de Revue :

28. (AYDALOT Ph, 1985, p. 16) cité dans : PEYRACHE-GADEAU Véronique, « La contribution de Philippe Aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs », dans RERU N°3/1999.
29. BAZZOLI L., DUTRAIVE V., 2002, "L'entreprise comme organisation et comme institution. Un regard à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons", *Economie et Institutions*, n°1, 2e semestre.
30. BECATTINI Giacomo, « *Le district marshallien : une notion socio-économique* ». Dans BENKO G. et LIPIETZ A. (1992) (sous la direction de), « *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique* », PUF, Paris.
31. BOUBA-OLGA O. et al (2008), « *La proximité, 15 ans déjà !* », Revue d'Économie Régionale et Urbaine N°3, 2008, p. 280. Et CORIS M. et al (2009), « *Les dynamiques spatiales des activités productives* », Working Paper du GREThA (Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée), n° 2009-20.
32. CHARREAUX G. (2005), « *Les grands auteurs en théorie des organisations : Michael Jensen : la théorie positive de l'agence et ses applications à l'architecture et à la gouvernance des organisations* », Cahier du FARGO n° 1041203 (Centre de recherche en Finance, ARchitecture et Gouvernance des Organisations), Mai 2005.

33. CHARREAUX G., DESBRIERES Ph. (1998), « *Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre-valeur actionnariale* », Revue Finance Contrôle Stratégie, Volume 1, N° 2, juin 1998.
34. COURLET C. FERGUENE A. (2004), « *Introduction : Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques* », FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud* », l'Harmattan, Paris.
35. B.DAFLON, « *théorie de la décentralisation et du fédéralisme financier* », In revue d'économie régionale et urbaine RERU, N°5, 2002.
36. DESSAIN Vincent et al (2008), « *Corporate Governance and Ethics: Shareholder Reality, Social Responsibility or Institutional Necessity?* », Special Issue: Corporate Governance and Ethics, Revue Management, Vol. 11, N°2.
37. DOLOREUX D., SHEARMUR R., CHENARD Ph. (2007), « *La création et le développement de clusters maritimes au Canada et en Europe* », Revue d'Économie Régionale et Urbaine N°3, 2007.
38. FERGUENE A. (1999), « *Dynamiques territoriales et milieux innovateurs* », Cahiers du CREAD, N° 50, 4^{ème} trimestre, 1999.
39. FERGUENE A., BANAT R. (2009), « *Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en Syrie* », Revue d'Economie Régionale et Urbaine N°4, 2009.
40. GILLY J.-P., PERRAT J. (2004), p. 95. Et ZIMMERMANN J.-B. et al (1998), « *Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires* », Revue d'Économie Régionale et Urbaine N°2, 1998.
41. B. KHERRDJEMIL, « *territoire, mondialisation et redéveloppement* », In revue d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999.
42. LE FLOCH R. (2004), « *Démocratie participative : attendus et contradictions* », Economie et Humanisme, numéro 371, décembre 2004.
43. LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), « *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* », Géographie Économie Société, 2005/4, Vol. 7.
44. Lorrain Dominique, « *administrer, gouverner, réguler* », dans les annales de la recherche urbaine, N°80-81, dec.1998.
45. PECQUEUR Bernard (2002), « *le développement territorial comme préambule à l'économie sociale* », dans Les cahiers de l'économie sociale-N° 3 : Entreprendre autrement, « *Economie sociale et développement local* », Colloque franco-québécois, 9, 10 et 11 décembre 2002, Grenoble, cahier coordonné par DEMOUSTIER.
46. PREVOST Paul, « *Le développement local : contexte et définition* », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).
47. REYNAUD B., 2001, "Suivre des règles dans les organisations", *Revue d'Economie Industrielle*, 4e trimestre.
48. Stoker G, « *cinq propositions pour une théorie de la gouvernance* » in revue internationale des Sciences Sociales, N°155, UNESCO/érès, Par

Colloques et communications :

49. Guigou J.L « *le développement local : espoirs et freins* » colloque à Poitiers sur le thème du développement local.
50. LORTHIOIS J. (1996), op cit, dans BELATTAF. M et IDIR. A. (2006), « *Le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques* », Communication au colloque international : « *Articulation Espace-local-Espace mondial* », Bejaia 21 et 22 juin, Université de Bejaïa, Laboratoire Recherche et Développement.

Thèses :

51. AMGHAR Malek (2009), « *Essai d'analyse de la contribution de la dynamique entrepreneuriale au développement du territoire : cas de Bordj Bou Arreridj* », Mémoire de Magister en Science de Gestion, Université Adeberrahmane Mira de Bejaia
52. BONNER Frédérick (2006), « *Le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska* », Mémoire présenté à la faculté d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences en Géographie, Département de géographie, Faculté des arts et des Sciences, Université de Montréal, janvier 2006.
53. BOUCHET Yannick, « *Dispositif d'intelligence économique territoriale & gouvernance Hybride* », dans : BERTACCHINI Yann (Sous la direction de), « *Intelligence territoriale: Le territoire dans tous ses états* », Collection *Les ETIC*, Presses Technologiques,
54. BOUMOULA. Samir, « *Décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie (approche par l'analyse de l'économie publique locale)*, thèse de doctorat en Gestion de développement , université AMB, juin 2011
55. D.Niang « *gouvernance locale, maîtrise d'ouvrages communale et stratégies de développement local au SENEGAL*, 2005.Toulon.
56. GUERBOUB Djahida, « *contribution du marketing territorial au développement local : cas de la commune de Bejaia et d'El-Kseur* » université A M béjaia, septembre 2011 ;
57. HAMOUCHI sofiane, « *Gouvernance territoriale et développement local : quels états des lieux pour la wilaya de Bejaia* » UMAB, 2011 ;
58. NAIT CHABANE A.L, « *gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia* », université de Bejaia, 2010.

Etude, Rapport et Document de travail :

59. CHARREAUX G. (2003), « *Le gouvernement des entreprises* », dans « *Encyclopédie des ressources humaines* », Vuibert, Paris.
60. Conseil de l'Europe avec la collaboration de Clotilde DFFIGIER, « *coopération internationale* », manuel du comité européen François RANGEON, « *présentation : l'intercommunalité en questions* », P.9/12. Pdf
61. Développement local et politiques d'aménagement du territoire, rapport du conseil économique et social, 1998, les éditions des journaux officiels.

62. Fond d'équipements des nations unis (FENU), « La décentralisation et la gouvernance locale en Afrique, compte rendu du symposium du cap, Afrique de sud, 26-30 Mars 2001.
63. Anne Hurand, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC "apprendre à oser", Paris, Mars 2008.
64. PAYE O. (2005), « *La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique* », Études internationales, vol. 36, n° 1, 2005.
65. SEBAHARA Pamphile (2000), « *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local : expériences d'une commune du Burkina Faso* », Document de réflexion ECDPM n°21, novembre 2000.
66. ZIMMERMANN J-B. et al (1998), « *Construction territoriale et dynamiques productives* », Rapport d'étude pour le Commissariat Général du Plan, Convention d'études n° 18/1997, Paris.

CD :

67. CD-ROM du CREAD (Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement).

ADE (Administrations déconcentrées de l'état) :

68. DPAT (Direction de planification et d'aménagement des territoires).
69. APC (Assemblée communale populaire) d'Akbou.
70. DIPMEPI (Direction de l'industrie, de la PME, et de la promotion de l'investissement de la Wilaya de Béjaia.
71. Direction de l'emploi : siège d'Akbou.
72. Foncier d'Akbou.
73. Direction de l'urbanisme et d'équipement a Akbou.
74. Direction des services agricole.

Autres :

75. Alain DELCAMP, « la coopération intercommunale en Europe », Association pour la recherche sur les collectivités locales en Europe (ARCOLE), institut d'étude supérieur d'Aix-en-Provence, P.1/22.pdf
76. Cedric Polère, « la démocratie participative : état des lieux et premiers éléments de bilan, synthèses milinaires, le centre de ressources prospectives du grand Lyon, 2007, P.1/28 ;
77. CHARREAUX G. (Mai 1998), « *Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises* », Université de Bourgogne, mai 1998, p. 2.
78. CHARREAUX G., PITOL-BELIN J. P., « *Les théories des organisations* ».
79. « Démocratie participative local, comprendre, agir, proposer », collection les pratiques du CEDIS » ;
80. GAGNON Jacques (sous la direction de), PREVOST Paul et al (2003), « *Valorisation des expériences de développement local en Haïti* », annexe 7 Développement local,

Groupe de recherche en administration publique et management international (GRAP) /
Chaire J.W. McConnell de développement local, Université de Sherbrooke, septembre
2003.

81. Hans Bjorn olsen, « la décentralisation et la gouvernance locale : définitions et concepts », DDC (Direction du Développement et la Coopération), suisse, novembre 2007.
82. Katalyn KOLOSZY, (1996-2001) : « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept, Horizon local. <http://w.w.w.globenet.org/horizon-local/>. (Document en ligne).
83. QUIVIN.M, cité par Denis MAILLAT, dans « comportements spatiaux et milieu innovateurs », Encyclopédie d'économie spatiale, Ed. Economica.
84. F. Tessan, « développement local : principes et outils », P.1/7.pdf
85. WILLIAMSON Oliver E. (2005), « *The Economics of Governance* », University of California, Berkeley, January 2005, p. 1.

Sites internet:

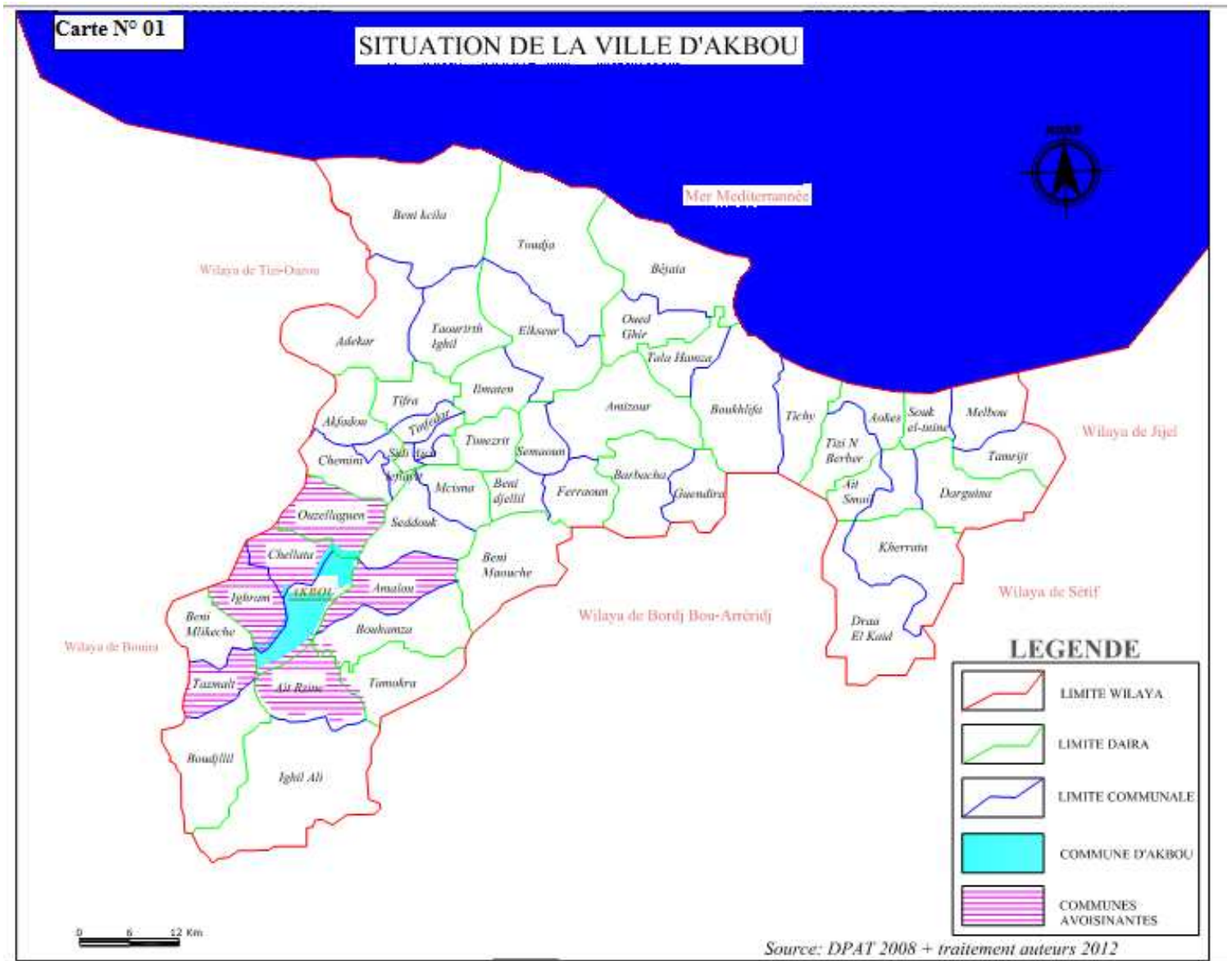
86. www.worldbank.org
87. www.adels.org.
88. www.a211.qc.ca
89. www.beira-cfp.org
90. www.institut-gouvernance.org
91. www.defi-univ.org
92. www.u-picardie.fr
93. <http://www.worldbank.org>

Texte et loi :

- Loi de Barnier, relative à la démocratie de proximité, promulguée le 27 février 2002, sur proposition de la commission P.MAUROY.

Annexe n°1 :

Figure n°8 : Carte de la wilaya de Bejaia.



Source : La DPAT, 2008.

Annexe n°2 : questionnaire de l'enquête de terrain.

Université A. Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion, et des Sciences
Commerciales
Département des Sciences de Gestion
Master Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

Enquête sur la contrainte de la gouvernance territoriale sur le développement local : cas de la commune d'Akbou.

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'un mémoire de master portant sur « **La contribution de la gouvernance territoriale sur le développement local : Cas de la commune d'Akbou** », encadré par Mr Kherbachi Hamid. En effet, l'objectif visé est de mettre en évidence l'existence d'une gouvernance territoriale au niveau de la commune d'Akbou.

Toutes les informations requises nous seront d'une grande utilité, et ne feront en aucun cas l'objet d'une publication en l'état et resteront strictement anonymes.

Nous comptons sur votre coopération et votre collaboration afin de mener à bien notre travail de recherche.

Veillez agréer nos salutations les plus sincères.

La candidate :

IDER Besma

FICHE N°1 : Présentation des répondants.

1)- Nom et qualité du répondant (organisme ou entreprise) :

.....
.....
.....
.....

2)- Quelle est l'activité principale de l'entreprise ou de l'organisme?

.....
.....
.....
.....

3)- Si c'est une entreprise :

Quel est votre chiffre d'affaires ?

Moins de 20 millions de DA.....

Entre 20 et 200 millions de DA.....

Entre 200 millions et 2 milliards de DA.....

Plus de 2 milliards de DA.....

Quel est le nombre de vos employés ?

Quelles sont vos missions en tant qu'acteur de la wilaya de Bejaia ?

.....
.....
.....
.....

4)- Si c'est une association, un organisme public ou privé :

a) Votre budget se situe dans quelle fourchette :

Moins de 1 million de DA.....

Entre 1 million et 10 millions de DA.....

Plus de 10 millions de DA.....

b) Quelles sont vos missions ?

.....
.....

.....
.....

FICHE N°2 : La gouvernance territoriale :

5)- Selon vous, que signifie la gouvernance territoriale (ou locale)

.....
.....
.....

6)- Selon vous, quels sont les acteurs¹ les plus concernés par le processus de la gouvernance territoriale ? (classez de 1 à 7 selon la priorité)

- Administrations Déconcentrées de l'Etat.....
- Elus locaux (APC/APW).....
- Partis politiques.....
- Entreprises.....
- Patronat/ Chambres de commerces, d'industries,...
- Organisations syndicales.....
- Associations.....
- Autres (précisez) :

.....

7)- Selon vous, existe-t-il une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou ?

Oui Non

8)- Si oui, comment la jugez-vous ?

- Médiocre.....
- Moyenne.....
- Plutôt bonne.....
- Bonne.....

9)- Si non, ou médiocre, pourquoi ? Est-ce parce que :

- Il y a un manque de décentralisation.....
- Il y a beaucoup de bureaucratie.....
- Il y a de la corruption.....
- Il y a un manque d'encadrement et de suivi.....
- Il y a un manque de financement.....

¹ Les collectivités locales, la société civile, les entreprises....

Il y a un vide juridique en la matière.....

Il y a un manque d'implication des acteurs.....

Autres (citez) :

.....
.....

10)- Quelles sont, pour vous, les actions prioritaires pour établir une situation de bonne gouvernance ? (classez de 1 à 8 selon la priorité)

Le renforcement de la décentralisation.....

Amélioration de la gestion des affaires publiques.....

Amélioration de la gestion des projets de développement local.....

Plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision...

Amélioration de la communication entre acteurs à travers les rencontres....

Favorisation des projets associatifs.....

Favorisation des projets productifs et des regroupements d'entreprises.....

Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs

Autres (citez) :

.....
.....

11)- Pensez-vous que la gouvernance territoriale est une condition essentielle pour la réussite et l'aboutissement des projets du développement local ?

Oui

Non

FICHE N°3 : Participation des acteurs locaux dans le processus décisionnel.

12)- En tant qu'acteur local, participez-vous aux prises de décision dans le processus de gouvernance vous concernant ?

Oui

Non

13)- Si oui, à quelle fréquence ?

Jamais

Rarement.....

Régulièrement.....

Toujours.....

14)- Quel rôle jouez-vous dans le processus de prise décision ?

Preneur de décision.....

Consultant.....

Exécutant.....

Partie subissant l'action.....

Aucun rôle.....

Autres (citez) :

.....

15)- Selon vous, quels sont les institutions, organismes ou groupes censés vous écouter ?

Administrations Déconcentrées de l'Etat.....

Elus locaux (APC/APW).....

Partis politiques.....

Entreprises.....

Patronat/ Chambres de commerces, d'industries,...

Organisations syndicales.....

Associations.....

Autres (précisez) :.....

16)- Pour vous, l'implication des acteurs locaux dans le processus de prise de décision est-elle :

- Primordiale ?.....
- Très importante ?.....
- Importante ?.....
- Peu importante ?.....
- Négligeable ?.....

17)- Y a-t-il des comités de village ou des associations représentatives qui participent aux projets de développement local (processus de décision) ?

Oui Non

18)- Quels intérêts la participation de l'ensemble des acteurs (entreprises, citoyens, collectivités locales,...) peut-elle apporter au processus de prise de décision ? (plusieurs réponses possibles)

- Exploration des différents avis des acteurs.....
- Prise en compte des différentes préoccupations.....
- Amélioration de la qualité de la décision.....

Autres (citez) :

.....
.....

19)- Recevez-vous une subvention de la part de l'APC pour couvrir vos projets de développement ?

Oui Non

20)- Si oui, le partage se fait-il de manière équitable ?

21)- Estimez-vous que la gestion des affaires publiques est transparente au sein de votre commune ?

Oui Non

22)- Si non, dans quel domaine ?

- Juridique
- Fiscal.....
- Administration publique.....
- Foncier.....
- Bancaire.....

23)- Pourquoi ?

- Bureaucratie.....
- Corruption de certains fonctionnaires.....
- Manque d'encadrement.....
- Manque de contrôle.....
- Contraintes financières.....
- Contraintes réglementaires.....

24)- Etes-vous satisfait des efforts fournis par votre APC ?

- Oui Non

25)- Si non, que lui reprochez-vous ?

.....
.....
.....

La partie réservée aux membres de l'APC d'Akbou.

26)- Associez-vous les citoyens et les autres acteurs locaux au processus de décision et au processus de gouvernance ?

- Oui Non

27)- Si oui, est ce que leur participation apporte un plus à la prise de décision ?

- Oui Non

28)- Comment les consultations des citoyens et autres acteurs locaux se font-elles ?

- Des rencontres privées.....

Des assemblées, des réunions.....

Autres.....

29)- Pensez-vous que les acteurs locaux sont assez intéressés, assez impliqués dans l'élaboration des projets du développement local ?

Oui

Non

30)- Si non, quelles sont les raisons ?

.....
.....
.....
.....

31)- Quels genres de problèmes rencontrez-vous lors des réunions tenues avec les différents acteurs de la commune ?

.....
.....
.....
.....

32)- Attribuez-vous des subventions aux différentes associations afin de couvrir leurs travaux de développement ?

Oui

Non

33)- Si oui, selon vous ces subventions allouées aux associations sont-elles partagées d'une façon équitable ?

Oui

Non

FICHE N°4 : La concertation entre les différents acteurs de la commune.

26)- Comment l'ensemble des acteurs peuvent-ils collaborer efficacement dans le projet du développement local ?

- La mise en place de réunions et d'assemblées.....
- La mise en commun des moyens disponibles.....
- L'échange d'informations.....
- La désignation d'équipes de travail.....

Autres (citez) :

.....

27)- Entretenez-vous des relations avec les différents acteurs de la commune ?

- Oui Non

28)- Si oui, comment vous définissez vos relations avec chacun d'eux ?

	Conflictuelles	Normales	Coopération
Inexistantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrations déconcentrées de l'Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elus locaux (APC/APW)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partis politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patronat/ Chambres de Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisations syndicales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Associations			

29)- Qu'est-ce qui vous pousse à collaborer avec les autres acteurs ?

- Vos intérêts individuels (intérêts de l'entreprise ou de l'organisme).....
- L'intérêt collectif de l'ensemble des acteurs.....

30)- La concertation entre acteurs est-elle pour vous à approfondir ?

- Oui Non

31)- Si oui, comment ?

.....
.....
.....

FICHE N°5 : Coopération intercommunale.

32)- Est-ce que votre commune coopère avec d'autres communes?

Oui

Non

33)- Si oui, son degré de coopération est-il :

Faible.....

Moyen.....

Fort.....

34)- Quel genre de projets de développement local réalisez-vous ensemble?

.....
.....
.....
.....

35)- Parmi ces acteurs, lesquels sont favorables à la réalisation intercommunale des projets de développement local ?

Administrations Déconcentrées de l'Etat.....

Elus locaux (APC/APW).....

Partis politiques.....

Entreprises.....

Patronat/ Chambres de commerces, d'industries,...

Organisations syndicales.....

Associations.....

Autres (précisez) :.....

Liste des tableaux et figures.

1. Liste des tableaux.

Tableau n°1 : Typologie des mécanismes de gouvernance	49
Tableau n°2 : La taille et la structure de l'échantillon de la commune d'Akbou	74
Tableau n°3 : Classement des entreprises de l'échantillon selon leur taille	75
Tableau n°4 : Classement des entreprises de l'échantillon selon leur chiffre d'affaire.....	75
Tableau n°5 : Taille et composition de l'échantillon total.....	76
Tableau n°6 : Taille et composition de l'échantillon final	77
Tableau n°7 : Répartition de la population par commune et par dispersion au 31/12/2011 ...	83
Tableau n°8 : Densité de la population par commune	84
Tableau n°9 : Classification de la population de la commune d'Akbou selon le sexe	84
Tableau n°10 : L'enseignement primaire	85
Tableau n°11 : L'enseignement moyen	86
Tableau n°12 : Taux de scolarisation dans la commune d'Akbou. (%)	86
Tableau n°13 : Situation des entreprises situées dans la zone industrielle d'Akbou.....	87
Tableau n°14 : Représentation des entreprises de la zone TAHRACHT	89
Tableau n°15 : Les variétés des olives les plus dominantes de la commune d'Akbou	92
Tableau n°16 : Capacité d'accueil des touristes dans la commune d'Akbou	93
Tableau n° 17 : Infrastructure de soins au sein de la commune d'Akbou	93
Tableau n° 18 : infrastructure concernant le secteur sportif de la commune d'Akbou	94
Tableau n°19 : Répartition des acteurs dans le processus de la gouvernance territoriale	96
Tableau n°20 : degré d'existence d'une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou	98
Tableau n°21 : raisons d'inexistence ou médiocrité de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou	99
Tableau n°22 : Répartition des actions prioritaires pour la réalisation d'une situation de bonne gouvernance	99
Tableau n°23 : Participation des acteurs aux prises de décision les concernant	101
Tableau n°24 : le rôle que jouent les acteurs dans le processus décisionnel	101
Tableau n°25 : Comités de village ou associations représentatives participant au processus de prise de décision	102

Tableau n°26 : Les institutions, groupes et organismes censés s’écouter	102
Tableau n°27 : L’intérêt qu’apporte la participation des acteurs locaux au processus décisionnel.....	104
Tableau n°28 : Les subventions qu’attribue l’APC aux différents acteurs de la commune d’Akbou.....	104
Tableau n°29 : La transparence de la gestion des affaires publiques au sein de la commune d’Akbou.....	105
Tableau n°30 : Les raisons pour lesquelles la gestion des affaires publiques est jugée non transparente	105
Tableau n°31 : Solutions proposées pour la concertation entre les acteurs de la commune ..	107
Tableau n°32 : Nature des relations entre acteurs de la commune d’Akbou.....	108
Tableau n°33 : Choix des relations de l’ensemble des acteurs de la commune d’Akbou	109
Tableau n°34 : Approfondissement de la concertation entre les acteurs de la commune d’Akbou	110
Tableau n°35 : Les acteurs favorables à la réalisation d’une intercommunalité	111
Tableau n°36 : Subventions allouées par l'APC aux différentes associations et organisations au titre de l'année 2012.....	112
Tableau n°37 : Résultats liées à l’existence d’une gouvernance territoriale au sein de la commune	113
Tableau n°38 : Résultats liées aux acteurs concernés par le processus de gouvernance territoriale	114
Tableau n°39 : Récapitulatif de la nature des relations entres les différents acteurs de la commune	117
Tableau n°40 : Résultats liées à l’existence d’une coopération communale dans la commune	119

2. Liste des figures.

Figure n°1 : Les sources des avantages compétitifs de localisation.....	26
Figure n°2 : Existence d'une gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou	97
Figure n°3 : La gouvernance territoriale est une condition essentielle pour la réussite des projets du développement local.....	100
Figure n°4 : Implication de l'ensemble des acteurs locaux dans le processus décisionnel	103
Figure n°5 : Satisfaction des efforts fournis par l'APC d'Akbou.....	106
Figure n°6 : Relations entretenues avec les différents acteurs de la commune	108
Figure n°7 : La coopération intercommunale	110
Figure n°8 : Carte de la wilaya de Bejaia	130

Liste d'abréviations.

ADE : Administrations Déconcentrées de l'Etat

Adels : Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale

APC: Assemblée Communale Populaire

BM: Banque Mondiale

DATAR : Délégation de l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DIPMEPI: Direction de l'Industrie, de la PME et la Promotion de l'Investissement de la willaya de Bejaia

DPAT : Direction de Planification et d'Aménagement de Territoire

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FMI : Fonds Monétaire International

GRAP : Groupe de Recherche en Administration Publique

GREMI : Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONU: Organisation des Nations Unit

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PMI: Petites et Moyennes Industries

R&D : Recherche et Développement

SARL: Sociétés A Responsabilité Limitée

SNC : Sociétés aux Noms Communs

SPL : Systèmes Productifs Locaux

Introduction

Chapitre I

Développement local : fondements et théories

Chapitre II

Gouvernance territoriale: cadre conceptuel

Chapitre III

Présentation de l'enquête du terrain et analyse des résultats

Conclusion

Annexes

Références bibliographiques

Table des matières.

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Développement local : fondements et théories.....	7
Section 1 : Concepts de base	7
1- Emergence du concept	7
2- Définition du développement local	9
3- Les composantes du développement local	11
3.1. Le territoire	11
3.2. Les acteurs	13
3.3. Un processus de sensibilisation des acteurs	14
3.4. Un croisement des logiques économiques, sociales et politiques	14
3.5. L'articulation du local à son environnement	15
4- Les modes de développement local.....	16
4-1. L'agglomération	16
4-2. La spécialisation.....	16
4-3. La spécification	17
Section 2 : Les approches territoriales du développement local	18
1- Le district industriel	18
2- Les systèmes productifs locaux.....	21
3- L'approche des milieux innovateurs	22
4- Les clusters	24
Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local	26
1- La décentralisation	26
2- Démocratie participative locale.....	30
2-1-Définition de la démocratie participative locale	31
2-2- Champ d'application et avantages de la démocratie participative locale	32
2-3- Les approches de la démocratie participative	33
3- La coopération intercommunale.....	35
3-1- Définition de la coopération intercommunale.....	35
3-2- Enjeux de la coopération intercommunale.....	36
Conclusion au premier chapitre	36
Chapitre II : Gouvernance territoriale : cadre conceptuel	38
Section 1 : Gouvernance / Gouvernance d'entreprise.....	38
1-Gouvernance.....	38
1-1-Un aperçu historique de la notion de gouvernance	38
1-2-Quelques éléments de définition de la gouvernance.....	39
1-3-Les indicateurs de la Gouvernance selon la banque mondiale	42
1-4-Les acteurs de la gouvernance	43
2-La gouvernance d'entreprise	44

2-1- Genèse de la gouvernance d'entreprise (aperçu historique)	44
2-2- Définition de la gouvernance d'entreprise	45
2-3- Typologies et mécanismes de la gouvernance	47
2-3-1- L'internalité ou la spécificité du mécanisme	47
2-3-2- L'intentionnalité du mécanisme	48
2-3-3- La spécificité, l'intentionnalité et la typologie résultante.....	49
2-4- Cadre théorique de la gouvernance d'entreprise.....	50
2-4-1- La théorie de l'agence.....	50
2-4-2- La théorie des couts de transaction.....	51
Section 2 : La gouvernance territoriale (Locale)	53
1-L'évolution de la gouvernance territoriale	53
2-Des éléments de définition	56
3-Caractéristiques de la gouvernance territoriale	57
4-Les enjeux de la gouvernance territoriale	57
5-Typologie des gouvernances locales	59
6-Les composantes de la gouvernance locale.....	60
7-Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale.....	61
Section 3 : Proximité et gouvernance territoriale.....	62
1-L'approche proximiste	62
1-1-Définition de la proximité.....	63
1-2-Les différentes formes de la proximité	64
1-2-1- La proximité géographique.....	64
1-2-2- La proximité organisationnelle.....	65
2-La Proximité et la gouvernance territoriale (locale).....	68
2-1- la combinaison entre la proximité et la gouvernance locale	69
2-2-1- gouvernance et hybridation	69
2-2-2- Gouvernance et négociation	69
Conclusion au deuxième chapitre	70
Chapitre III : Présentation de l'enquête du terrain et analyse des résultats.....	72
Section 1 : Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon.....	72
1-Objectifs de l'enquête de terrain	73
2-Présentation de l'échantillon ciblé et final	73
2-1- La taille et la structure de l'échantillon.....	74
2-2- Liste des acteurs questionnés	75
2-3- Description des acteurs questionnés	78
3-Présentation du questionnaire.....	79
4-Déroulement du questionnaire et outils méthodologiques utilisés pour la collecte d'information.....	81
Section 2 : Présentation de la commune d'Akbou	82
1-La population de la commune d'Akbou	83
2-L'emploi dans la commune d'Akbou.....	84
3-L'éducation et l'enseignement dans la commune d'Akbou	85
4-L'économie d'Akbou	86

5-Infrastructure	90
6-1'Agriculture	91
7-Le tourisme a Akbou	92
8-Santé, culture, jeunesse et le sport dans la commune d'Akbou	93
9-Projets communaux de développement.....	94
Section 3 : Analyse des informations et résultats de l'enquête.....	95
1-La gouvernance territoriale (locale) dans la commune d'Akbou.....	95
1-1-Ce qu'est la gouvernance territoriale pour certains acteurs de la commune d'Akbou.	95
1-2-L'état des lieux de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou	96
2-La participation des acteurs locaux dans le processus de prise de décision.....	101
2-1-L'état des lieux de la participation des acteurs locaux	101
2-2-La gestion des affaires publiques et des projets du développement local.....	104
3-La concertation entre les différents acteurs de la localité	106
4-La coopération intercommunale.....	110
5-Synthèse des résultats de l'enquête	112
5-1- Etat des lieux de la gouvernance territoriale dans la commune d'Akbou.....	112
5-2- La participation des acteurs locaux dans le processus de développement local	114
5-3- La concertation entre les différents acteurs de la commune	116
5-4- La coopération intercommunale	118
Conclusion au troisième chapitre.....	119
Conclusion générale	120
Bibliographie.....	124
Annexes	130
Liste des tableaux et figures	141
Liste des abréviations.....	144